VENDREDI 13 JUIN 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1838
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Cuma : le collectif avec un grand « C »



Réunies en congrès à Beaune, en Côte-d'Or, à l'appel de leur fédération nationale, les Cuma de France ont célébré le 80e anniversaire de leur création. Ces coopératives d'utilisation de matériel agricole ont réaffirmé à cette occasion leur attachement à l'idée de solidarité collective qui les anime. Pour la première fois, une femme, Marine Boyer, a été élue présidente de la FNCuma. Retrouvez également les visites de Cuma qui ont eu lieu dans notre région à l'occasion de ce congrès. *PAGES 08 ET 09*

Encart: KWS Maïs France..



P.11

PRODUCTIONS *Élevage*

Concours interrégional de la race Brune // L'effet Châtillon



P.12

PRODUCTIONS *Cultures*

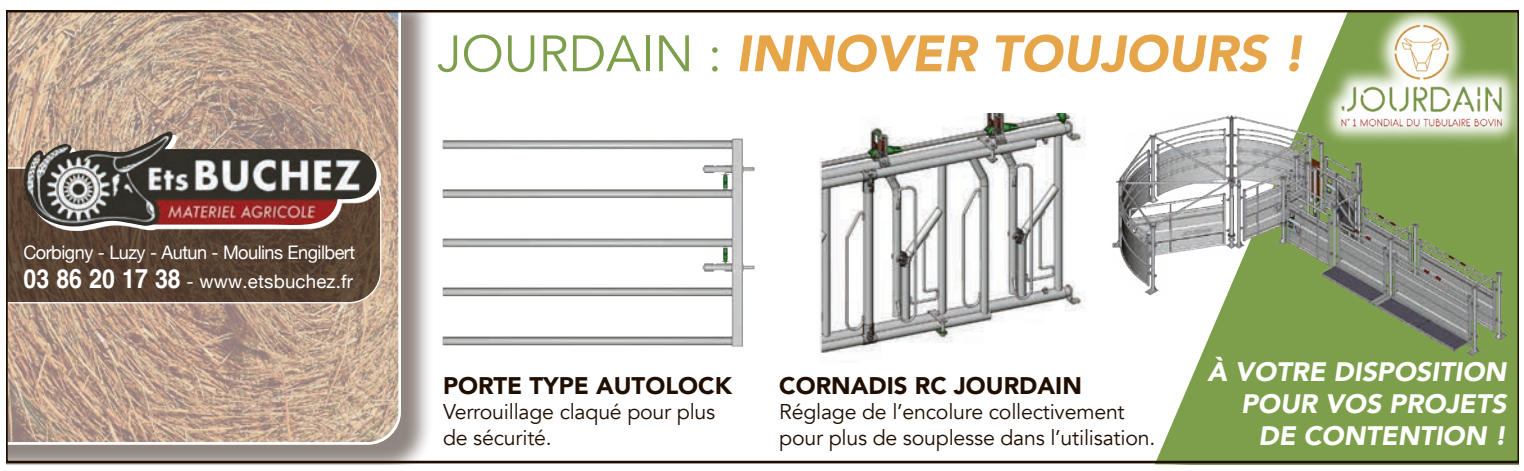
Essais blé tendre d'hiver // Un éclairage *in situ*



P.14

DOSSIER *Équipements*

Bâtiments agricoles // L'enjeu du bien-être pour tous





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 EXAMENS SCOLAIRES: ON Y VA SEREIN

.05 PLACE À L'AGRI: L'AGRICULTURE FAIT SA PROMOTION À AUXERRE

.06 COOPÉRATIVE AXÉRÉAL: RETOUR SUR LES RENCONTRES AGRONOMIQUES

.07 ABATTOIRS: À AUTUN, UNE OFFRE RENOUVELÉE

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CUMA: UN CONGRÈS NATIONAL FORT EN ÉMOTIONS ET ATTENTES

.09 CUMA DES JONQUILLES: BIEN PLUS QUE DU PARTAGE DE MATÉRIELS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PRÉDATION: L'ÉTENDUE D'UN PROBLÈME

.11 RACE BRUNE: L'EFFET CHÂTILLON

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 BLÉ TENDRE D'HIVER: UN ÉCLAIRAGE IN SITU

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 LÉGUMES: OH, LES BELLES ASPERGES

DOSSIER //

.14 SPÉCIAL BÂTIMENTS AGRICOLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.22 ATTRACTIVITÉ: VERS UNE MARQUE DE TERRITOIRE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

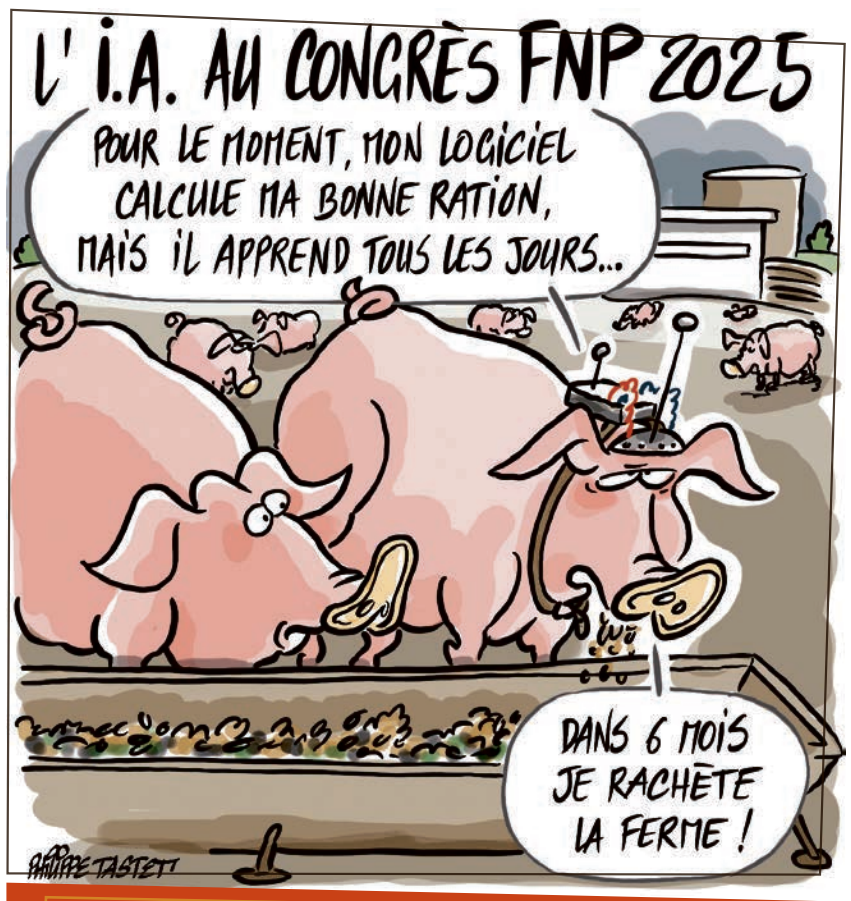
.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 CHANSONS: FAITES DÉCOUVRIR VOTRE JOLI BRIN DE VOIX!

.32 DIVERSIFICATION: PATRICE GARCIA, À LA TERRE ET AUX FOURNEAUX



// LE DESSIN

// EN BREF

Loup Le changement de statut définitivement validé par le Conseil de l'UE

Après 18 mois de procédure – depuis que la Commission européenne l'a proposée en décembre 2023 –, le Conseil de l'UE a définitivement adopté, le 5 juin, la modification de la directive Habitats, qui fait passer le niveau de protection du loup d'espèce *« strictement protégée »* à *« protégée »*. Ce texte, qui amende les annexes de la directive, sera donc prochainement publié au Journal officiel de l'UE et entrera en vigueur 20 jours plus tard. Les États membres disposeront ensuite de 18 mois pour le transposer dans leur législation nationale. Ils devront néanmoins continuer à garantir un état de conservation favorable au loup et appliquer des mesures de surveillance pouvant conduire à des interdictions temporaires ou locales de chasse.

Aides Pac 55 M€ de reliquats fléchés vers l'aide au revenu des jeunes agriculteurs

Au congrès des JA le 5 juin, Annie Genevard a annoncé *« plusieurs bonnes nouvelles »* du côté des aides Pac. Cela concerne les reliquats disponibles au titre de l'exécution du PSN (plan stratégique national) sur les deux premières années. *« J'ai décidé d'en transférer la plus grande part du deuxième au premier pilier »*, a déclaré la ministre. *« Une partie reviendra au soutien de l'agriculture biologique, dont le ralentissement a généré ces reliquats – c'est normal. »* Annie Genevard a aussi dit faire *« une priorité du revenu des jeunes installés, que je veux aider davantage »*. *« J'ai décidé d'abonder de plus de 55 M€ l'enveloppe de Feader affectée à l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs »*. Le montant annuel de l'ACJA passe ainsi de 4 400 euros à 5 300 euros, soit une augmentation nette de 25 % en 2026 et en 2027. Par ailleurs, la ministre a confirmé une simplification des plans de contrôle de la DJA. Cela va *« faire sortir du risque de remboursement plus de 90 % des dossiers »*.

UE/Mercosur Lula presse Macron de conclure

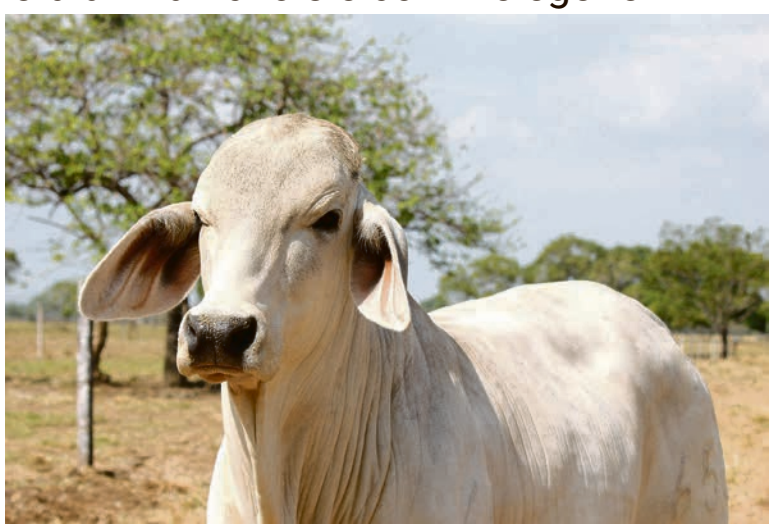
En visite diplomatique à Paris le 5 juin, le président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a exhorté Emmanuel Macron, pourtant opposé au traité en l'état, à accepter la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur. *« Mon cher Macron, ouvrez un petit peu votre cœur »*, a-t-il lancé lors d'une conférence de presse à l'Élysée, l'accord UE-Mercosur *« serait la meilleure réponse que nos régions puissent apporter face au contexte incertain créé par le retour de l'unilatéralisme et du protectionnisme tarifaire »*. Le Brésil devrait assumer prochainement la présidence du Mercosur et faire de la conclusion de l'accord une priorité. *« Je ne vais pas laisser la présidence de Mercosur sans un accord avec l'UE »*, a même affirmé le président brésilien. Dans le même temps, la ministre française de l'Agriculture, Annie Genevard, poursuit ses efforts afin de constituer une minorité de blocage contre le traité, alors que le texte de l'accord doit être présenté au Conseil de l'UE pour autorisation de signature. Cette présentation pourrait intervenir *« avant la pause estivale »*, a réaffirmé, le même jour, le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen.

Lait Reprise de la collecte en France depuis début avril

La dernière note de conjoncture du Cniel (interprofession laitière) du mois de mai, publiée le 5 juin, met en lumière une reprise de la collecte de lait en France en avril. Cette collecte est en recul depuis le début de l'année à cause du contexte sanitaire difficile, à -1,2 % sur les 19 premières semaines de 2025. La production laitière est peu dynamique dans les grands bassins exportateurs mondiaux. Le prix unitaire des charges dans les élevages laitiers diminue (indice général Ipampa lait de vache) recule de 2 % par rapport à mars 2024, mais augmente de 22 % depuis 2020. Du côté des cours, en France, « le prix de la poudre de lait écrémé est globalement stable depuis un an autour de 2 400 € la tonne, tandis que celui du beurre atteint actuellement de nouveaux sommets, à plus de 7 400 € la tonne », selon la note. Il avait atteint 7 600 € la tonne en avril. Le prix du lait poursuit sa hausse: le prix standard du lait de vache conventionnel était de 469 €/1000 litres en mars (+38 € au-dessus du niveau de mars 2024) selon FranceAgriMer. Dans les magasins, l'Insee note une progression pour le beurre (+2,5 % en avril 2025 vs avril 2024) et le lait liquide (+1,3 %), mais un recul de 0,7 % pour le fromage et de 1,3 % pour les yaourts.

// EN IMAGE

Sia 2026 La race ultramarine brahman choisie comme égérie



C'est une première: la vache égérie de l'édition 2026 du Salon de l'agriculture sera une brahman, *« fierté des élevages ultramarins, particulièrement martiniquais et guyanais »*, selon un communiqué du 5 juin. *« Un choix du cœur, un choix de reconnaissance et un choix pour l'avenir »*, souligne le président du Salon Jérôme Despey. *« Descendante des zébus indiens »*, cette race se reconnaît par sa bosse entre les épaules, ses grandes oreilles pendantes et la *« peau très lâche de leur cou »*. La robe de ces vaches *« à la fois maternelles, timides et vives »* peut être blanche, gris, rouge ou noire. Avec sa viande *« réputée peu grasse et goûteuse »*, c'est la première race allaitante en Martinique (45 000 animaux inscrits au herd-book), selon les organisateurs. Elle y a été importée dans les années 1950, en provenance des États-Unis, rappelle Races de France sur son site web. Côté élevage, les brahmans sont *« des vaches rustiques, performantes, parfaitement adaptées aux conditions tropicales et aux fortes chaleurs »*, pouvant vêler jusqu'à 15 ans, selon le Sia. La vache égérie sera choisie au sein d'une délégation de cinq vaches, deux génisses et un taureau qui arrivera dans l'Hexagone *« trois mois »* avant le Salon.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FILIÈRE BOIS

Vols de bois et saccages de forêts en hausse

Face à la recrudescence de vols de bois et de saccages de parcelles boisées à grande échelle, la Fédération des syndicats de forestiers privés de France (Fransylva) monte au créneau.

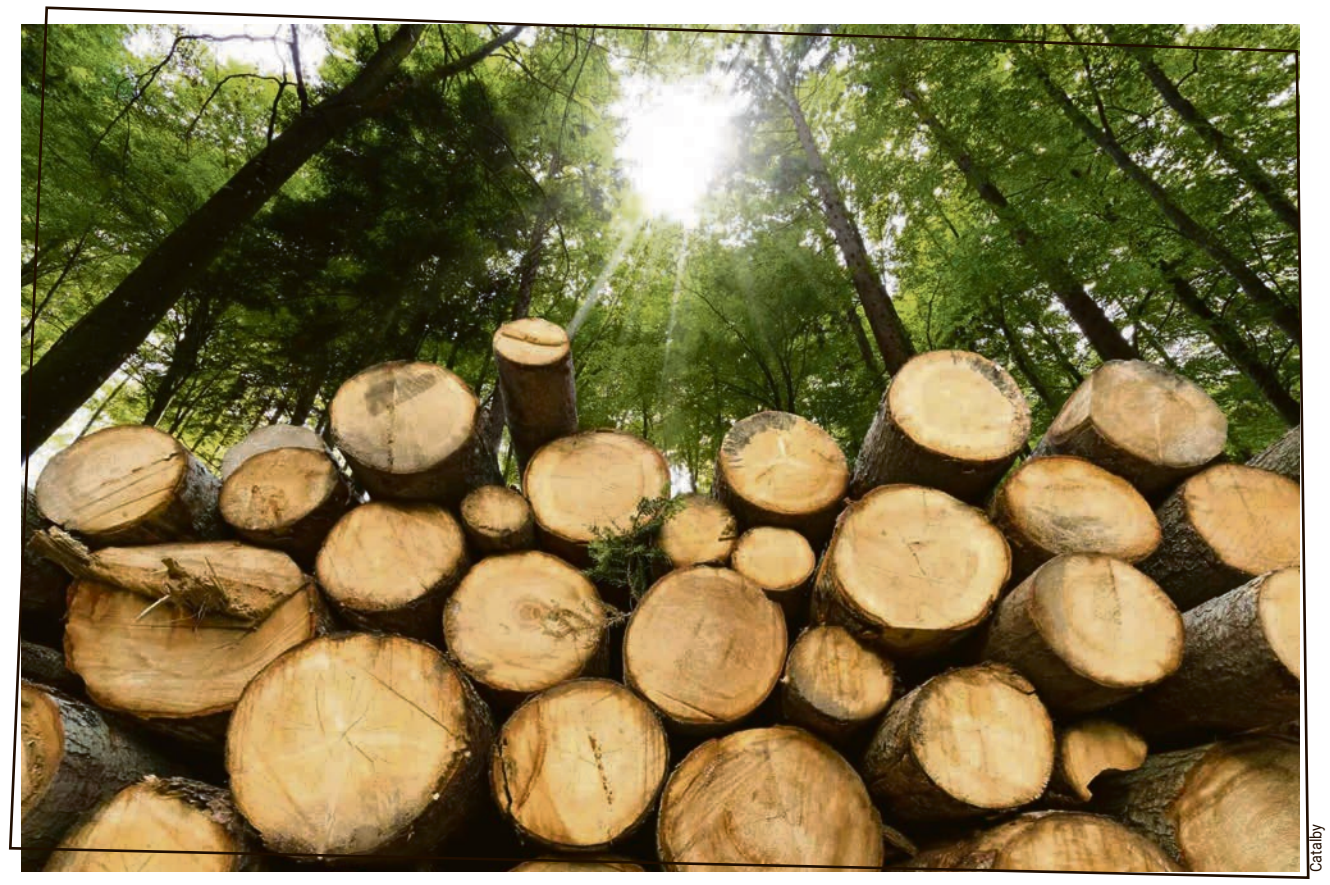
Le film présenté par les représentants des forestiers privés à l'occasion d'une rencontre avec la presse est édifiant. Une quinzaine d'hectares de forêt saccagée. *« La coupe sauvage a littéralement arraché le peuplement laissant sur place des sols retournés et un enchevêtrement de branchages »* déclare Didier Daclin, président de Fransylva Moselle, le département où s'est déroulée cette rapine. *« Les coupes ont été faites en dépit du bon sens,* poursuit-il, *sans tenir compte des peuplements à venir, de la régénération. C'est une agression sur la biodiversité, tout l'écosystème est dévasté. »*

Depuis quelques années, en parallèle à la flambée du prix du chêne qui a pris 50 % en dix ans, les vols de bois sur pied se multiplient dans les forêts privées. En Moselle, depuis 2017 quarante propriétaires en ont été victimes, mais l'Aube, la Meuse et la Haute-Marne ont aussi été touchées de même que la région pyrénéenne. Curieusement l'ONF et les grandes surfaces de forêt privés ne sont pas concernées car suffisamment surveillées.

La cible des petits propriétaires

L'escroquerie cible les petits propriétaires, ces deux millions de personnes dont le patrimoine forestier n'excède pas un hectare. Même pris la main dans le sac, les voleurs pourront prétendre être en règle et les victimes, souvent des personnes âgées, n'oseront pas porter plainte. Didier Daclin explique la manière de procéder des *« malfaisants »* comme il les qualifie. Rencontrer un petit propriétaire et insister lourdement pour acheter son bois afin d'obtenir un droit d'exploitation, c'est-à-dire de procéder à des coupes sur sa parcelle.

Une fois ce droit obtenu, les *« malfaisants »*, qui agissent en bandes organisées, peuvent agir à leur guise, personne n'ira leur demander ce qu'ils font. Ils peuvent ainsi arracher les arbres sur les parcelles voisines, dépasser les limites et couper tout ce que bon leur semble. *« Mais même si la forêt est massacrée il s'agit quand même de travail de « professionnels », qui mobilisent des bûcherons et des tracteurs »* avance



Catalby

Les vols de bois se multiplient en France.

Didier Daclin. Le plan national de lutte préconisé par Fransylva demande aux chasseurs, aux agriculteurs, aux maires des communes, d'ouvrir les yeux et d'être plus vigilants devant les chantiers forestiers. Il demande qu'une autorisation soit nécessaire pour une coupe d'un hectare au lieu de quatre jusqu'à présent. Il conseille aux mairies d'être plus méfiants face à ceux qui veulent à tout prix connaître les propriétaires des parcelles forestières pour leur extirper une autorisation de coupes.

Numéro d'urgence

Les victimes sont souvent des personnes âgées, peu enclines à porter plainte, d'où l'absence de données précises sur ce phénomène. *« Pour elles, le préjudice n'est pas seulement le vol d'argent mais la honte de n'avoir pas su préserver ce patrimoine. En volant ces arbres ce sont les racines d'une famille que l'on arrache »*, déplore Antoine d'Amécourt, le président de Fransylva qui entend, à travers ce plan, accompagner les propriétaires victimes, les aider à porter plainte et démanteler ces réseaux même si aujourd'hui rien n'indique qu'il s'agisse d'un trafic international. Un numéro d'urgence a été mis en place : 01 47 20 90 58.

Le tribunal correctionnel de Thionville a condamné en janvier 2023 à deux ans de prison, dont un avec sursis, un ex-forestier pour la coupe et la revente de bois qui ne lui appartenait pas. Le préjudice pour les quarante propriétaires est estimé à cinq cent mille euros. Le prévenu identifiait les propriétaires qui étaient décédés ou habitaient loin de leur propriété. Le jugement doit passer en appel en ce mois de juin. Un hectare de chêne peut se négocier quinze à vingt mille euros et la filière pense que ces bois finissent souvent dans des containers en partance pour l'étranger.

Actuagri

Acheter et préserver de vieilles forêts en Bourgogne-Franche-Comté

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont lancé un appel aux dons pour la sauvegarde des vieilles forêts dans le cadre du programme Sylvae. Les vieilles forêts sont des forêts anciennes, qui ont au moins 200 ans d'existence, et, matures : elles se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et d'une quantité importante de bois mort au sol et sur pied. Initié en Auvergne en 2018, le but de ce programme est d'identifier les plus vieux massifs forestiers français et d'y acquérir des îlots pour les placer en libre évolution, c'est-à-dire n'y effectuer aucune intervention sur la végétation. Les parcelles ciblées pour l'acquisition concernent les vieilles forêts, mais aussi les forêts dites « à haute valeur écologique » , présentant des enjeux particuliers pour la biodiversité. Les enjeux sont multiples : ce sont des forêts particulièrement riches en espèces, notamment grâce au bois mort qui accueille 40 % de la biodiversité forestière. Elles sont beaucoup plus résilientes face aux perturbations comme celles liées au dérèglement climatique. Ce sont d'importants pièges à carbone pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elles représentent un patrimoine culturel et historique, certaines remontant à l'époque médiévale, voire au-delà. Les sommes collectées, réparties équitablement entre la Bourgogne et la Franche-Comté, serviront uniquement à l'achat de parcelles de vieilles forêts ou de forêts à haute valeur écologique, ainsi qu'au règlement des frais d'actes notariés, parfois en complément de fonds publics ou privés. En BFC, selon l'Institut national de l'information géographique et forestière, seulement 5 % de la surface forestière comporte des forêts anciennes et matures. À ce jour, plus de 12 000 euros ont été collectés. Si vous souhaitez faire un don, scannez le QR code qui accompagne ce texte.



Getty Images

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

Ensemble, cultivons & concrétisons les projets qui feront l'agriculture de demain.

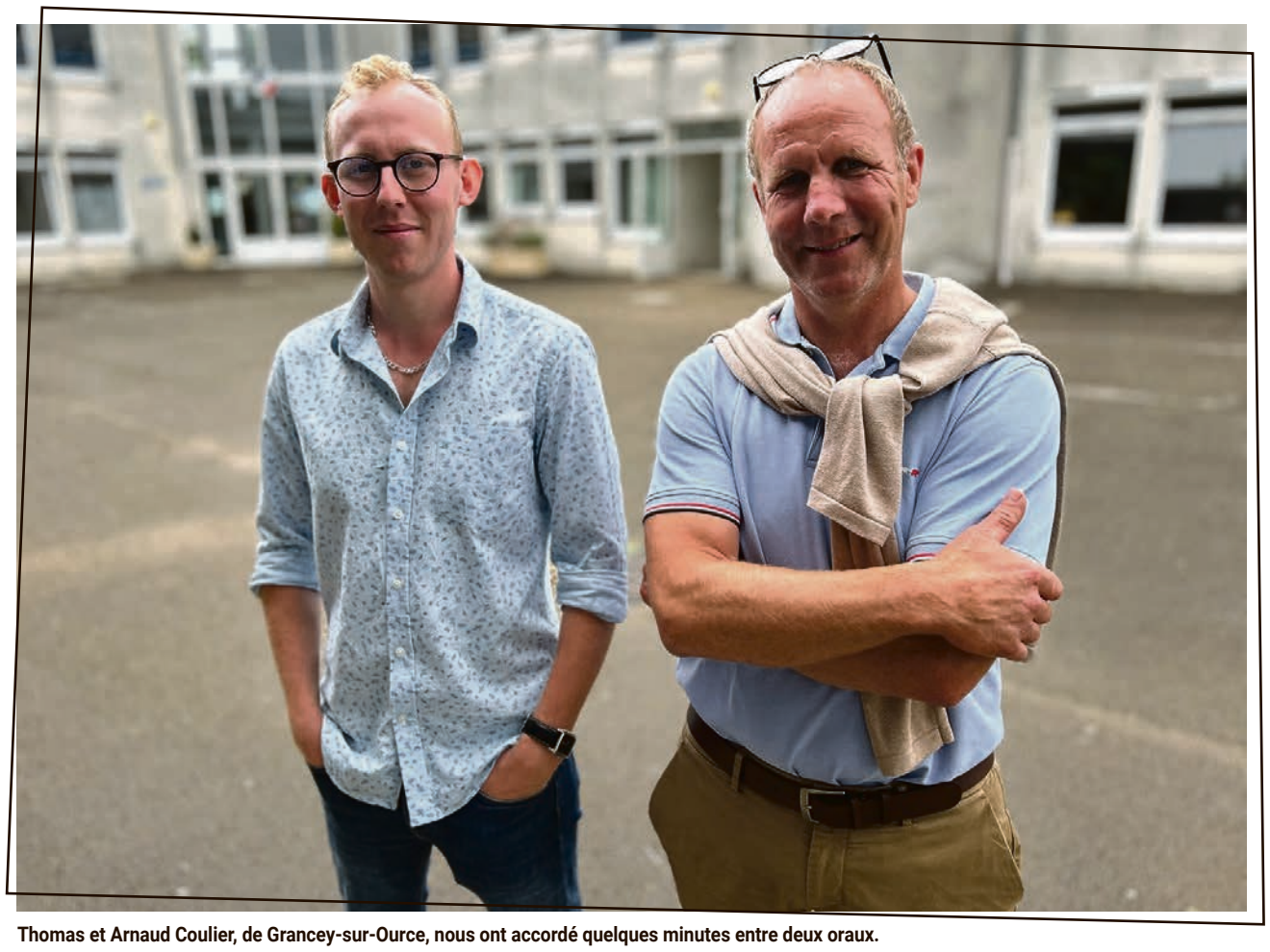
Crédit Mutuel

// EXAMENS SCOLAIRES

21 On y va serein

Mois de juin rime avec examens. Comme tous les ans, nous sommes allés prendre la température dans un établissement d'enseignement agricole. Direction la MFR de Quetigny.

Elles comptent pour du beurre mais leur utilité n'est plus à démontrer : les épreuves blanches s'enchaînent à la Maison familiale rurale de Quetigny. La classe de BTS Acse deuxième année était concernée la semaine dernière : nous avons rencontré l'un de ses seize apprentis en la personne de Thomas Coulier. Ce fils d'agriculteur de Grancey-sur-Ource préparait son épreuve écrite du mercredi 11 juin et ses oraux des jeudi 26 et vendredi 27 du même mois. Sa moyenne de 15 sur 20 sur l'ensemble de ses deux années de BTS rendait ce jeune homme relativement serein, sans toutefois le moindre excès de confiance : *« Même avec de bonnes notes en contrôle continu, nous sommes dans l'obligation d'avoir au minimum 9 sur l'ensemble des trois épreuves terminales. Il ne faut donc pas se rater ! »*. Ce Côte-d'orien originaire du Pas-de-Calais (il est arrivé à Grancey en 2007) soulignait l'importance de ces épreuves blanches : *« ce sont de réels entraînements, nous recevons de précieux conseils de la part des formateurs et des professionnels de l'agriculture. C'est important car à l'oral, il faut savoir s'y prendre… »*.



Thomas et Arnaud Coulier, de Grancey-sur-Ource, nous ont accordé quelques minutes entre deux oraux.

Papa était là

Arnaud Coulier, le père de Thomas, était également présent à la MFR, en tant que membre d'un autre jury : *« Suite à un événement exceptionnel, Thomas n'a pas pu continuer son apprentissage là où il l'avait commencé, dans le nord de la France. Sa deuxième année a été réalisée chez nous, sur la ferme familiale. Oui, je suis donc son maître d'apprentissage ! Pour autant, cela va sans dire, je ne participerai pas à son propre oral de rapport. Je suis ici pour assister d'autres étudiants »*. Le jour de la sortie de ce journal, les cours et les épreuves blanches auront pris fin pour tous les apprentis, mais Sophie Chainey, la directrice de la MFR, tient à le rappeler : en cas de besoin, un petit coup de fil à la Maison familiale et il sera toujours possible d'organiser un ou plusieurs autres entraînements supplémentaires avant le jour J.

Après, les moissons…

Sur le fond, Thomas Coulier connaît parfaitement son sujet en ayant travaillé à *« domicile »* : *« en plus du rapport de stage, nous serons évalués sur une situation professionnelle vécue, un aspect sur lequel nous nous sommes penchés durant l'apprentissage. Par exemple, cela peut être la gestion d'une culture, ou bien encore la déclaration Pac. C'est très vaste… Allez, oui, il faut être confiant, ça devrait le faire ! »*. Une fois les examens terminés, Thomas se concentrera pleinement sur les travaux de la ferme familiale, orientée en polyculture-élevage lait, avec une majorité de vaches Brunes : *« les moissons seront très vite arrivées, puis il y aura la préparation des champs pour les futurs semis »*.

Puis l'océan Pacifique

Une énorme expérience se présentera ensuite à lui : *« j'envisage de partir travailler durant une année entière en Nouvelle-Zélande. Idéalement, je partirai en octobre, dès la fin des semis ! Je suis actuellement dans les démarches papiers, je cherche une ferme d'accueil pour continuer d'apprendre et progresser en anglais. Pourquoi ce pays ? La Nouvelle-Zélande m'a toujours attiré, l'élevage y est très développé et cela ne peut être qu'intéressant et enrichissant »*. À son retour d'avion (24 heures de vol, quand même), Thomas Coulier n'exclut pas de s'installer sur l'exploitation familiale : *« c'est effectivement une possibilité, même si mon père a encore 10 ans à travailler. Il faudra préparer tout ça et s'organiser ! »*.

AG

// JA

89 Toucy en action !

Mercredi 4 juin, les Jeunes Agriculteurs du canton de Toucy se sont réunis pour organiser les préparatifs de la prochaine Fête de l'agriculture qui se tiendra à Toucy les 23 et 24 août.

Avec près d'une dizaine de membres à ses côtés, Clément Bourgeois, président du canton JA de Toucy, continue les préparatifs de la Fête de l'agriculture. *« Cette année, c'est la 30e édition de la Fête de l'agriculture, donc on veut quelque chose de marquant et de réussi. Nous sommes en train d'organiser une exposition d'animaux, on aimerait mettre en avant tout type d'animaux pour valoriser la diversité de l'élevage icaunais »*, confie le président du canton. *« Je peux amener mes chèvres, et je connais quelqu'un qui pourrait amener des cochons »*, intervient Caroline Paquette. *« Pour l'instant, nous comptons des cochons, de la volaille, des chevaux, des vaches et des chèvres ! »*, annonce donc Clément Bourgeois, en passant sur le volet du marché de producteurs. *« Nous aimerions avoir entre 20 et 25 producteurs, pour l'instant nous en comptons une quinzaine, dont : Aux Jolly z'abeilles, Benjamin Rigolet avec son fromage de chèvres, EARL de Bodeaux, L'amour est dans le lait, la Fabrique en lie, la Grange aux moines, la Ruche de Marie, Émeline Leclercq avec son saucisson sec, Mon petit arrangé, Philibers Adeline Ykona avec ses bijoux artisanaux, la Savonnerie Donzybulles, la SCEA Guyard, les Framboises des Colangettes, et les Délices d'Orél »*, ajoute Clément Bourgeois.

Les chefs de pôles sont déjà nommés. *« Louis Roux, à la communication, Aléoum Landaud et Gilles Broyé à la mini-ferme et aux animaux, Caroline Paquette à l'animation, Florian Bardiot au matériel, Hélène Garraud au marché de producteurs, Guillaume Walravens au parking et à la signalisation, Denis Boivin, Baptiste Grouillot et moi-même à la buvette et à la restauration et pour terminer Pierre et Louis Roux aux structures de paille »*, énonce le président du canton pour que chaque partie valide.

À l'occasion des 30 ans, les Jeunes Agriculteurs ont voulu frapper fort. *« Cette année, en plus du reste, le samedi soir, nous prévoyons un repas concert avec "La Bande originale", un groupe du coin et DJ Mickey, suivi par un feu d'artifice. Nous avons également prévu d'étendre à deux jours le baptême de l'air en hélicoptère »*, confie Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA aux côtés de Clément Bourgeois. *« En ce qui concerne les structures de paille, nous avons tenté de mobiliser tous les JA de canton pour que chacun en ait à l'entrée des villages, et pour communiquer sur la fête à Toucy »*, ajoute-t-elle. En ce qui concerne les stands, 50 à 60 stands sont attendus, dont des coopératives, des concessions ainsi que des OPA et commerces. 33 stands sont déjà prévus sur la parcelle exploitée par Guillaume Walravens, à la sortie de Toucy, direction Auxerre.

Charlotte Sauvignac



Lors de la dernière édition, la Fête de l'agriculture a reçu plusieurs milliers de visiteurs.

// PLACE À L'AGRI

89

L'agriculture fait sa promotion à Auxerre

Vendredi 6 juin, l'Anefa a organisé la 2e édition de « Place à l'Agri » à Auxerre, pour sensibiliser le grand public au monde agricole.

C'est à proximité du marché du vendredi matin situé place de l'Arquebuse à Auxerre, que l'événement Place à l'Agri prend forme. La pluie fait entrer les différents exposants à l'intérieur du marché. *« Nous sommes là pour soutenir la filière agricole et viticole. Nous aidons 9 jeunes sur 10 à s'installer, nous sommes donc actifs dans la transmission des exploitations agricoles, à cette occasion nous organisons des réunions publiques au niveau de la caisse régionale entre cédants et potentiels repreneurs »*, déclarent Benjamin Gublin, directeur du territoire de l'Auxerrois, Isabelle Javel, directrice du territoire de l'Auxerrois et Mathieu Noé, président de la caisse locale. L'installation des jeunes, devient un enjeu majeur dans le secteur agricole. Action Logement, est présent, à son tour, pour faciliter l'installation. *« Nous aidons les salariés à se loger, nous distribuons également des aides aux saisonniers pour faciliter l'accès à la résidence principale »*, manifeste à son tour, Boris Royer, chargé de relation entreprise. Avant de pouvoir s'installer, il faut savoir s'insérer dans le monde du travail. Renouer est donc là pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi. *« L'association Renouer est un accompagnateur pour les demandeurs d'emploi, ceux ayant des freins liés à la mobilité ou aux addictions. Nous nous occupons également de deux chantiers d'insertion spécialisés dans le maraîchage bio et les espaces verts. L'objectif est donc que les personnes que nous accompagnons sortent en ayant un emploi ou une formation certifiante »*, détaillent Laure Fromentin et Rafia Hammouti, de l'entreprise Renouer.



Henri Ragon, éleveur de vaches laitières de la coopérative « C'est qui le patron ? », fait vivre le stand de dégustation aux côtés des autres partenaires, place de l'Arquebuse.

« L'événement, c'est l'échange »

D'un autre côté, Nicolas Snoeck, moniteur du pôle agricole de la MFR de Villevallier, valorise la formation agricole. *« L'Anefa réalise régulièrement des interventions auprès de nos jeunes, c'était donc important pour nous d'être présents aujourd'hui. Nous proposons des formations agricoles, du stage à l'apprentissage »*, confie-t-il. Tania Pereira Oliveira, animatrice des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, vient également promouvoir les métiers. *« Nous sommes là pour parler des différentes filières dans le monde agricole, des métiers, qu'ils soient agricoles ou para-agricoles. C'est l'occasion d'avoir des moments d'échange avec d'autres OPA »*, ajoute-t-elle.

Côté emploi, l'Anefa a choisi de diversifier les secteurs agricoles. Pour l'élevage, Duc et la coopérative « C'est qui le patron ? », et pour la viticulture, AVE89 et VitaBourgogne. *« Nous recrutons dans une vingtaine de postes, du cadre à l'ouvrier. C'est important de faire parler de nous, car nous sommes à Chailley, une commune éloignée »*, confie Philippe Coullard, commercial chez Duc. Henri Ragon, éleveur de la coopérative « C'est qui le patron ? », à ses côtés, fait déguster plusieurs produits locaux. *« Je suis là pour expliquer la démarche de la coopérative. J'aime bien venir me confronter au public, qui de mieux qu'un éleveur pour répondre aux questions ? »*, témoigne-t-il. Un peu plus loin, Laura Guichard, chargée de communication chez CAVB et Vitabourgogne, fait jouer les sens des passants. *« Nous réalisons un jeu des arômes, avec ceux que l'on retrouve dans un vin. Ça brise un peu la distance, le silence et ensuite nous parlons des métiers qui concernent le monde viticole »*, affirme-t-elle. Claire Toussaint, animatrice d'AVE89, participe également à l'animation de la dégustation. *« Nous souhaitons créer des liens avec d'autres partenaires et réaliser des échanges »*, ajoute-t-elle, un sourire aux lèvres. Côté animation, France Lahutte, animatrice de l'Anefa profite de l'ambiance du marché pour présenter les partenaires de l'événement. *« Tout le monde discute, c'est agréable. Nous avons emporté des produits locaux pour proposer une dégustation aux personnes venues pour le marché »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Merci et à bientôt

Les membres de la station charolaise de Créancey ont organisé une petite cérémonie pour remettre des chèques à plusieurs acheteurs de taureaux tirés au sort. Leurs yeux sont désormais rivés vers le recrutement du prochain millésime.



Partenaires de la station et acheteurs de l'édition 2025, réunis à Villargoix.

Chose promise, chose due ! Les éleveurs qui avaient été tirés au sort lors de la dernière vente de Créancey ont reçu leur chèque lors de l'assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte-d'Or. Le GIE Charolais Évaluation avait profité de l'occasion pour inviter ses partenaires et les heureux lauréats. Le Crédit Agricole a remis un chèque d'un montant de 400 euros au Gaec Sirot, de Fresnes. Le même montant a été versé par Groupama : 100 euros destinés à l'élevage Coquillon Yves (Clamerey) et 300 euros en direction de la MFR de Pouilly-en-Auxois pour son implication dans le suivi du millésime. *« Merci à tous pour ce soutien inconditionnel en faveur de la génétique »*, souligne Jean-Pierre Godot, le président de la station, en saluant les autres partenaires présents : Dijon Céréales, le GDS et Farago Bourgogne, Abeille Assurances Carrelet de Loisy et Waelti, Axa, la Sicafome Moulins-Engilbert, sans oublier la Chambre d'agriculture et la Fédération charolaise de Côte-d'Or.

Ça recommence

Le GIE Charolais Évaluation prépare déjà la prochaine campagne de recrutement. Les apporteurs potentiels recevront un courrier d'inscription en début d'été : *« tout leur sera expliqué, y compris le descriptif des animaux recherchés. D'autre part, les anciens apporteurs et acheteurs sont invités à venir composer nos différentes commissions de sélection ! »*.

Ces commissions, justement, se rendront dans les élevages inscrits à l'opération à partir de fin août, les visites en Côte-d'Or étant programmées le 2 septembre. Parmi les nouveautés de l'année, Jean-Pierre Godot signale une évolution du calcul de l'indexation qui devrait faciliter l'accès aux élevages récemment inscrits au HBC. Le président de la station invite également les éleveurs à anticiper leurs analyses génétiques, des tarifs préférentiels étant actuellement proposés au sein du HBC.

AG

// GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

58

2024, année record

Durant l'assemblée générale annuelle de Groupama Rhône-Alpes Auvergne, le 28 mai à Décines (69), le bilan 2024 a été marqué par des performances financières remarquables, confirmant l'ancrage territorial de l'assureur. La Caisse régionale annonce un volume d'affaires de 1,4 milliard d'euros, en hausse de 7 % par rapport à l'an passé. Le groupe mutualiste rappelle le réinvestissement dans l'économie régionale par la Caisse régionale de près d'un milliard par an. Pour rappel, Groupama Rhône-Alpes Auberge est présent dans 12 départements dont la Nièvre, avec 309 agences, 347 Caisses locales, 2 319 collaborateurs et 3 386 élus bénévoles (pour 2024).

D'après communiqué.



L'assemblée générale s'est déroulée le 28 mai à la LDLC Arena de Décines (69).

// COOPÉRATIVE AXÉRÉAL

58 Retour sur les rencontres agronomiques

Comme tous les ans, Axéréal orchestre ses rencontres agronomiques. Pour la Nièvre, le rendez-vous se déroulait à Donzy le 27 mai.



Axéréal

C'est à Donzy que c'est tenu l'événement nivernais des « Rencontres agronomiques » d'Axéréal.



Axéréal

115 agriculteurs ont participé au rendez-vous des « Rencontres agronomiques » de Donzy.

Afin de présenter des solutions nouvelles à ses adhérents, la coopérative Axéréal organise tous les ans les *« Rencontres agronomiques »* avec différentes dates et lieux pour chacun des territoires couverts. Le rendez-vous de la Nièvre se déroulait le 27 mai dans l'exploitation de Guillaume Blanchard située à Blanc Gâteau (Donzy).

Les thématiques s'articulaient autour du désherbage, afin de proposer des alternatives à l'arrêt du flufenacet, des choix variétaux en matière de colza ou de blés tendres (focus sur la résilience), la performance de la pulvérisation ou encore la filière bas carbone. Pour Arnaud Johanet, directeur régional Loire-Nivernais chez Axéréal (prenant la suite de Thierry de Beaucorps), *« les démarches carbone vont dans le sens de l'histoire, et dans le sens des intérêts industriels sans pour autant imposer un cahier des charges strict aux agriculteurs. Notre but est de présenter les clefs possibles, et les débouchés, afin que les chefs d'exploitation puissent faire un choix en toute conscience »*.

De son côté, Patrick Têtard, président de région Loire-Nivernais Axéréal, explique : *« nous traversons une année compliquée avec -20 % de récoltes en 2024. Les exploitants sont déstabilisés par cette situation. Face à ce contexte, les « Rencontres agronomiques » ont tout leur intérêt pour remettre l'échange de pratiques et les discussions entre professionnels au centre de tout, car ils ont à la fois besoin d'écoute, de partage et de solutions. En parallèle, il est nécessaire de recentrer nos pratiques sur la santé de nos sols, car ces derniers sont le premier outil des céréaliers. Il ne faut pas les négliger. Outre cela, se cibler sur l'euro/tonne est indispensable. En effet, les exploitants doivent pouvoir dégager un revenu afin de se projeter et de réinventer leur métier tout en conservant un sens à leur investissement. Notre rôle est de les aiguiller vers des productions de qualité aux débouchés certains. De nombreux paramètres ne sont pas contrôlables par les exploitants (aléas climatiques, entre autres), mais d'autres peuvent être assurés et gérés de manière à conserver des rendements à l'hectare. Si le rendement est là, la sécurisation des revenus aussi »*.

Différents témoins

Pour Patrick Têtard, les thèmes abordés dans les *« Rencontres agronomiques »* 2025 sont les témoins de différents éléments. *« Nous constatons un besoin criant des nouvelles générations pour l'agronomie. Pour eux, ce levier est le premier à mettre en place pour réussir. Face à cette tendance, Axéréal se doit de les accompagner. En parallèle, nous avons analysé l'autre tendance de la profession qui est une demande d'échanges. Pour les exploitants, avoir une information de qualité est un bon point, mais pouvoir en discuter avec d'autres professionnels est encore mieux. D'ailleurs, pouvoir échanger collectivement permet à certains de ne pas s'isoler et de ne pas se décourager face à des situations parfois difficiles. Aujourd'hui, je reste persuadé que c'est l'activation de différents maillons qui permet de s'extirper de situations complexes et, pour garder l'image d'une chaîne, la coopérative dispose elle aussi d'une multitude de mailles qui furent présentées durant les « Rencontres agronomiques ». Pour l'exemple, nous pouvons parler de Nova qui accompagne les jeunes installés ou encore de la nouvelle filière Intact qui s'attache à la production de pois (avec sa propre usine). Nous devons produire ce qui se vend, c'est une évidence pour retrouver le fameux euro/tonne »*. Toujours dans un souci d'être la plus pertinente possible pour ses adhérents, Patrick Têtard explique également une restructuration de la coopérative. *« Nous aussi devons faire mieux avec moins de moyens, tout en nous ajustant à la demande du terrain »*. Sans vraiment en dévoiler plus, il assure que *« la présence des conseillers dans les territoires restera importante, car les adhérents ont de plus en plus besoin de ce contact »*. Pour l'avenir, Patrick Têtard se veut optimiste *« même s'il faut s'adapter à un monde en pleine mutation »*.

Chloé Monget

// SAFER

58 Changement de président au comité technique

Le 3 juin, Cyrille Forest a laissé son siège de président de comité technique Safer à Éric Boucher.

Cela faisait huit ans que Cyrille Forest (exploitant à Cosne-Cours-sur-Loire et président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) siégeait comme président de comité technique Safer. Le 3 juin, il a laissé sa place à son confrère Éric Boucher (exploitant à Moux-en-Morvan). Cyrille Forest revient sur l'origine de son engagement et sur le grand changement qu'il a pu constater ces années passées. *« Je suis rentré à la Safer car je voulais comprendre son fonctionnement. J'ai découvert un organisme envié par les pays d'Europe, mais malheureusement décrié en France. Sur ce dernier point, je pense que cela réside dans le fait que le comité technique prend des décisions les moins mauvaises possibles, mais qui engendrent forcément des déçus. Certes, elles ne peuvent pas plaire à tout le monde, mais elles ont le mérite d'être prises. Et c'est ce que nous avons tenté de faire durant huit ans, dans un contexte de hausse du capital des exploitations. Cette problématique s'est enracinée peu à peu dans le département engendrant des difficultés de reprises de plus en plus fortes »*. Pour débloquer cette situation, il donne une piste : *« je suis persuadé qu'il est nécessaire de travailler sur la stabilisation des exploitations »*. Une vision que partage d'ailleurs Éric Boucher. *« Je m'intéresse depuis de nombreuses années à la gestion du foncier local, et ce prisme cantonal m'a permis de comprendre qu'une restructuration des exploitations est une clé à activer. Pour moi elle s'apparente à un gain de productivité, puisque la production est alors unifiée de manière cohérente. À l'échelle de la Nièvre, il faudra repenser notre spectre afin d'éviter les parcellaires trop éclatés qui ne rendent pas service aux exploitants, qu'ils soient jeunes installés ou non. En sus, d'autres leviers seront à maîtriser pour pérenniser les installations, comme la consolidation des cours, toutes productions confondues. Pour le moment, les capitaux sont très importants et les transmissions sont de plus en plus complexes, mais il faut trancher. C'est là qu'intervient le comité technique de la Safer. Pour rappel, ses travaux se font avec toutes les institutions et sous contrôle communautaire. Les décisions prises ne se font pas à la légère et il faut le rappeler »*. Après un tuilage d'environ 3 mois avec Cyrille Forest, Éric Boucher détaille : *« c'est assez rassurant de constater que j'arrive dans un comité où l'équipe est compétente et soudée ; idéal pour travailler correctement »*. Le prochain comité technique qu'Éric Boucher présidera donc seul se déroulera en juillet, et semble s'inscrire dans la continuité de son ancien président.

Chloé Monget



Cyrille Forest, à gauche, léguant la présidence du comité technique Safer à Éric Boucher (à droite), le 3 juin.

// ABATTOIRS

À Autun, une offre renouvelée

L'abattoir d'Autun, rénové, voit ses activités abattage et découpe progresser. Fort de compétences nouvelles, l'outil de proximité s'adapte à ses nouveaux clients, n'hésitant pas à innover.



Viandes « PAD » pour les grossistes, ramassage des animaux, transformation chaude, livraison des colis pour les éleveurs : Damien Regnier, président et Louis-Bertrand Jeannerod, directeur de l'abattoir d'Autun présentent de nouveaux services.

En 2024, le volume d'activité de l'abattoir d'Autun a progressé pour atteindre 3 200 tonnes. Cette nouvelle hausse est un succès pour l'outil communautaire qui a su satisfaire sa clientèle par la qualité de son travail. Depuis cinq ans, l'abattoir du Grand Autunois Morvan a vu son activité grossistes et chevilles se développer sensiblement grâce à deux importants opérateurs que sont Clavières Viandes et André-Raze. Cela se traduit aujourd'hui par *« une offre conséquente d'abattage, de conservation et d'expédition de carcasses »*, fait valoir Louis-Bertrand Jeannerod, directeur de la Sica de l'abattoir. Pour répondre aux besoins de ces grossistes, l'outil d'Autun développe son activité découpe et il est en train de diversifier son offre aux viandes en « Prêt à découper » (PAD). Ce conditionnement sous la forme de muscles prêts à découper en magasin est une attente des clients distributeurs. Certaines enseignes suppriment leurs rayons boucherie traditionnelle et d'autres ont besoin de PAD quand le manque de main-d'œuvre se fait sentir, expliquent les responsables de la Sica. Ce service est d'ores et déjà reconnu par la grande distribution locale et l'abattoir d'Autun peut compter sur son équipe de bouchers qualifiés.

Viande pour les Grandes et moyennes surfaces

« Le personnel compte cinq véritables bouchers capables d'aller plus loin dans la finition et le conditionnement de la viande, explique Louis-Bertrand Jeannerod. *Depuis l'an dernier, grâce à un audit spécifique, les bêtes abattues à Autun peuvent être destinées à une transformation en steak haché. »* L'abattoir d'Autun étoffe également son offre en direction des éleveurs. Depuis environ un mois, il propose un service de ramassage des animaux en ferme. *« Certains agriculteurs n'ont pas d'équipement de transport adapté ou manquent de temps »*, fait valoir le directeur. *« 30 kilomètres, c'est le maximum pour qu'un éleveur amène lui-même son animal avec une bétaillère,* complète Damien Regnier, éleveur à Tavernay, en Saône-et-Loire, et nouveau président de la Sica. *Ce ramassage intéresse notamment les usagers des départements voisins (21, 58, 89) ainsi que des territoires plus méridionaux de la Saône-et-Loire. La prestation est confiée à un transporteur professionnel. Le coût de ce service revient à une cinquantaine d'euros par animal. »*

Transformations chaudes

Soucieux de faciliter la vie des agriculteurs en vente directe, l'abattoir d'Autun veut développer une nouvelle offre de « transformation chaude ». Cela désigne notamment les produits de charcuterie (pâtés, rillettes…), en frais sous vide, que l'outil peut fabriquer dans son atelier agréé. *« Cette possibilité permet d'améliorer le rendement carcasse des producteurs de porcs en vente directe,* fait valoir le directeur, *si la transformation a un coût, elle permet une meilleure valorisation finale. Cette transformation chaude peut aussi intéresser les producteurs de viandes ovines et bovines. »* L'abattoir veut aussi expérimenter la livraison de caissettes. Il s'agit de livrer les colis de viande ou de produits élaborés à l'abattoir chez le producteur. Riche de ses multiples compétences, l'abattoir d'Autun joue un rôle de *« maillon central, une force de conseil aussi »*, fait valoir Louis-Bertrand Jeannerod qui, soutenu par son jeune président, ne s'interdit aucune innovation. Ainsi, l'atelier de découpe propose-t-il, pour ceux qui le souhaitent, de nouvelles mises en valeur des viandes comme les *T-bone steak* ou *tomahawk*.

Volumes en hausse

Grâce à ce dynamisme, le volume d'abattage a bondi de 150 % en 12 ans, l'activité de l'atelier de découpe a doublé en cinq ans et elle vient d'augmenter encore de 10 %. C'est un succès pour le territoire et sa démarche collective. *« Cet abattoir neuf est une force,* apprécie Louis-Bertrand Jeannerod, *il permet d'offrir des conditions de travail attrayantes, avec un équipement moderne et de haut niveau. La qualité de l'outil est aussi un atout pour le respect de l'environnement et le bien-être animal. En termes d'impact environnemental, nous nous situons dans la fourchette basse concernant les consommations d'eau, d'électricité, de gaz. Sur le bien-être animal, notre bouverie neuve et des solutions adaptées pour l'apport des animaux nous avantagent aussi ».*

Marc Labille

Face à la hausse des charges

Si l'essor de l'activité de l'abattoir d'Autun réjouit ses responsables, ces derniers doivent faire face à des charges qui explosent, confie le directeur. Prix de l'énergie multiplié par deux, coûts de traitement des déchets et de gestion des sous-produits en forte hausse : *« c'est sans fin ! »*, se désole Louis-Bertrand Jeannerod. La gestion de l'outil passe donc par un travail forcené sur les coûts : assurer la maintenance, optimiser la production, suivre la facturation et les paiements… *« C'est une gestion du quotidien dans un métier de centimes »*, résume le directeur.



L'activité de l'atelier de découpe a doublé en cinq ans et elle vient encore d'augmenter de 10 %.

// VALORISATION

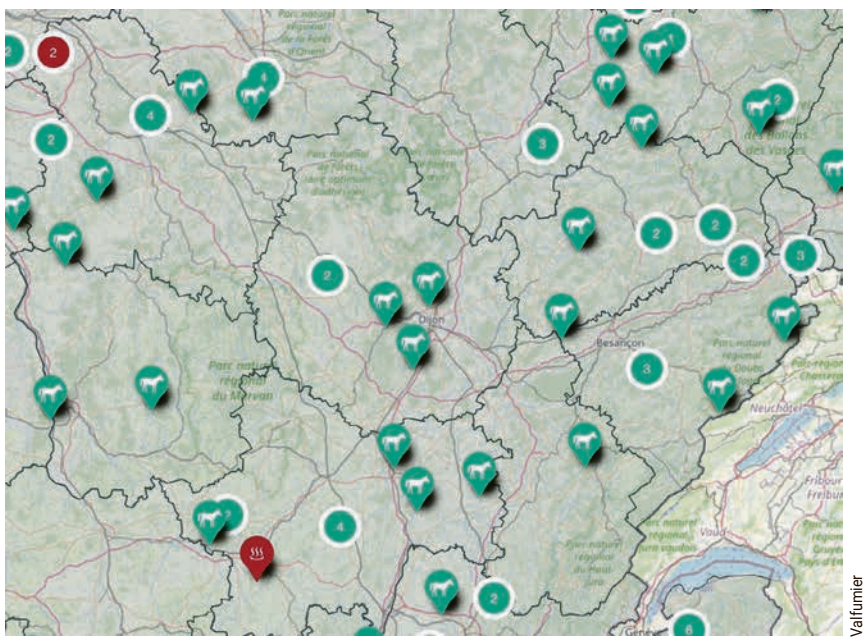
Rapprocher l'offre et la demande autour du fumier équin

Valfumier est, depuis 2019, une filière de valorisation du fumier de cheval. Désormais, un outil cartographique permet de faire le lien entre ceux qui veulent valoriser leur fumier et ceux qui souhaitent l'utiliser.

Le programme Valfumier a démarré en 2019. Il répondait alors à une demande du Groupement hippique national (GHN) qui visait à développer des filières de valorisation du fumier de cheval. Mis en œuvre par l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce) et en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, le projet Valfumier a permis d'aboutir à la création du portail www.valfumier.fr Ce site est le seul centre de ressources regroupant toutes les informations utiles à la mise en place de solutions de gestion et de valorisation du fumier équin. Aujourd'hui, l'outil cartographique recensant les gisements de fumier équins disponibles évolue puisqu'il ouvre la possibilité aux valorisateurs (agriculteurs, méthaniseurs, composteurs, champignonnières…) de se faire référencer en tant qu'entreprise à la recherche de fumier équin. Cette nouvelle fonctionnalité de l'outil vise à optimiser les possibilités de rapprochement de l'offre et de la demande. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) l'outil cartographique Valfumier recense pour l'instant un seul site en recherche de fumier équin à valoriser, à Poisson, en Saône-et-Loire, près de Paray-le-Monial. L'outil indique que ce site recherche entre 50 et 200 t/an. Les structures proposant du fumier sont, elles, beaucoup plus nombreuses. On en compte notamment 6 dans l'Yonne, 2 dans la Nièvre et 5 en Côte-d'Or. Il est possible de s'inscrire sur le site en tant que valorisateur ou si l'on souhaite proposer du fumier équin.

Berty Robert, avec communiqué

www.valfumier.fr



Valfumier

Sur l'outil cartographique de Valfumier, les fournisseurs apparaissent en vert et les valorisateurs, en rouge.

// CUMA

Un congrès national fort en émotions et attentes

Du 3 au 5 juin, Beaune, en Côte-d'Or, a accueilli les congressistes de la FNCuma. Venus de toute la France, ils ont réaffirmé leur attachement à un modèle économique agricole qui place le collectif et la solidarité au premier rang. La FNCuma aura aussi vu, pour la première fois, une agricultrice élue à sa présidence.



Marine Boyer, éleveuse de l'Aveyron et nouvelle présidente de la FNCuma. Elle rencontrera la ministre de l'Agriculture le 7 juillet.



L'organisation de ce congrès beaunois a été saluée.

Un anniversaire, une première en matière de gouvernance et des inquiétudes liées au contexte budgétaire : le congrès de la Fédération nationale des Cuma (FNCuma), du 3 au 5 juin à Beaune, en Côte-d'Or aura été riche en thématiques. Il fut d'abord l'occasion de célébrer un modèle d'organisations agricoles forgé dans les souffrances de la Seconde guerre mondiale : né en 1945 de la volonté du ministre de l'Agriculture d'alors, Tanguy Prigent, les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ont puisé leurs racines dans une volonté collective et solidaire, inspirée, notamment, des grands axes sociaux définis par le Conseil national de la résistance (CNR). 80 ans après, le témoignage d'un « cumiste » normand rappelant que, dans les années 60, le premier outil mutualisé par sa Cuma était une tronçonneuse pour laquelle chacun des adhérents était prié d'utiliser sa propre chaîne, en dit long sur le chemin parcouru par ces structures et sur les défis auxquels elles devaient répondre dans une France d'après-guerre ruinée et qu'il fallait nourrir.

Une présidente, pour la première fois

Le témoignage d'Esteban Rives, lycéen de 16 ans de l'Aude, fils, petits-fils et arrière-petit-fils d'agriculteur, fut un autre moment fort de ce congrès. Sans vouloir lui-même devenir agriculteur, il a rendu un hommage extrêmement touchant à son arrière-grand-père, Étienne Rives, résistant et l'un des fondateurs des Cuma. Dans la famille Rives, les valeurs de collectif et de solidarité ont traversé les générations et ce qu'en a rappelé le jeune Esteban lui aura valu des applaudissements d'une salle remplie et debout. Ce 80è anniversaire fut aussi marqué par une première : la FNCuma a désormais une présidente à sa tête, en la personne de Marine Boyer. À 36 ans, la jeune femme est éleveuse de vaches allaitantes dans un Gaec de l'Aveyron. Elle est le nouveau visage d'une fédération qui n'est pas tout à fait sereine, quant à la pérennité des valeurs dont elle est porteuse, mais aussi en lien avec le climat de restriction budgétaire qui met à mal le peu de dispositifs d'aide dont les Cuma bénéficiaient jusqu'alors de la part de l'État, à commencer par le Dispositif national d'accompagnement des projets et des initiatives (Dina). Dans une intervention vidéo en conclusion du congrès, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a confirmé cette réduction du Dina (dont le budget se monte à 800 000 euros). Une rencontre entre la ministre et la FNCuma est prévue pour le 7 juillet avec l'espoir de sauver ce qui peut l'être sur un dispositif très utile pour ces coopératives. *« Il s'agit de l'unique politique publique dédiée aux Cuma ! »* insistait Marine Boyer en tribune.

Des axes structurants pour l'avenir

Le discours de clôture de la nouvelle présidente a également pris acte, avec satisfaction, de l'adoption par l'État d'un système de volontariat rural pour les 18-30 ans. *« Trois fédérations de Cuma ont expérimenté le principe de nouveau service civique agricole,* expliquait Marie Boyer, *il nous faudra désormais le déployer à l'échelle nationale. »* Ce futur service civique était d'ailleurs un des axes structurants que la nouvelle présidente s'est fixée en ce début de mandature, en lien avec la question du travail et des compétences nécessaires : *« Le travail est pour nous un axe politique central : les Cuma vont devoir s'adapter à la montée en puissance de la délégation des travaux en agriculture. »* Marine Boyer se fixe trois autres caps :

- repenser le réseau et la fédération des Cuma ;
- soutenir la liberté d'entreprendre en Cuma ;
- agir et militer en faveur d'une mécanisation responsable et durable. *« Il faut aller,* soulignait-elle, *vers une stratégie plus globale de la machine. Un des enjeux est fiscal, un autre est climatique mais c'est aussi la raison pour laquelle l'État ne devrait pas toucher au Dina qui est un moyen pour nous d'innover. »*

Au-delà de ces axes de travail pour lesquels la présidente donnait d'ores et déjà rendez-vous dans trois ans, pour le prochain congrès national, afin d'évaluer les avancées, Marine Boyer insistait sur la nécessité de *« rendre désirable le faire-ensemble. Nos racines historiques doivent nous servir de boussoles sans jamais oublier que nous sommes l'un des derniers lieux de convivialité agricole, dans un contexte où l'engagement pour le collectif a tendance à se raréfier… »*

Berty Robert

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

La solidarité agricole en débat

Le congrès de la FNCuma a pris fin sur une table ronde dont le thème était « La solidarité agricole : valeur essentielle ou concept en sursis ? » Pour nourrir le débat, le sociologue, professeur des universités à l'Agro Toulouse et chercheur au Cevipof, François Purseigle auteur de l'ouvrage *Une agriculture sans agriculteurs* rappelait un fait : *« avoir des agriculteurs à l'échelle d'un territoire, ça ne va pas de soi. Les Cuma doivent prendre en compte un contexte en profond changement. Il n'y a jamais eu aussi peu d'agriculteurs. De plus, nous constatons un éclatement et une montée en diversité des structures d'exploitation, ce qui complique la constitution de collectifs. »* À ses yeux, les organisations professionnelles doivent être repensées en regard d'une réalité sociologique : il y a de plus en plus de pluriactifs en agriculture, qui entrent parfois tardivement dans la profession. *« C'est en prenant en considération ces changements,* poursuivait François Purseigle, *que les Cuma vont pouvoir se réinventer. Il faut qu'elles profitent du fait que la question agricole revient sur la table avec une force sans précédent. Il y a un enjeu des collectifs au niveau des territoires. »* Autour de cette question du caractère actuel de la solidarité agricole, le député de Meurthe-et-Moselle Dominique Potier, auteur d'une proposition de loi sur l'agriculture de groupe pointait que *« l'accaparement des terres est un appauvrissement social et économique alors qu'il faut installer des jeunes. Quand on est en Cuma, le rapport avec le voisin n'est pas le même, l'autre n'est plus un étranger. »* Pour Marine Boyer, la nouvelle présidente de la FNCuma, *« une Cuma ce n'est pas que du partage de matériel, c'est aussi aller sur des pratiques innovantes, c'est des rencontres et du partage de vie. Elle crée une dynamique territoriale. »* Géraldine Marichal, éleveuse de volailles en Seine-et-Marne, regrettait, pour sa part, l'absence de Cuma sur le territoire où elle opère : *« je trouve dommage de se priver d'un tel outil et je fais le constat qu'avec le départ des anciens, une atmosphère solidaire et conviviale se délite. »* Pour faire vivre cette solidarité agricole, ajoutait François Purseigle, *« les Cuma doivent se faire reconnaître politiquement comme un levier d'adaptation de l'agriculture. »* Finalement, le mot de la fin, c'est une personne du public qui l'a eu pour résumer au mieux la nécessité de faire perdurer ce modèle agricole : *« Quand on s'entraide, on ne se mange pas ! »*



La récolte : aussi notre métier !
Pièces - Entretien - SAV

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

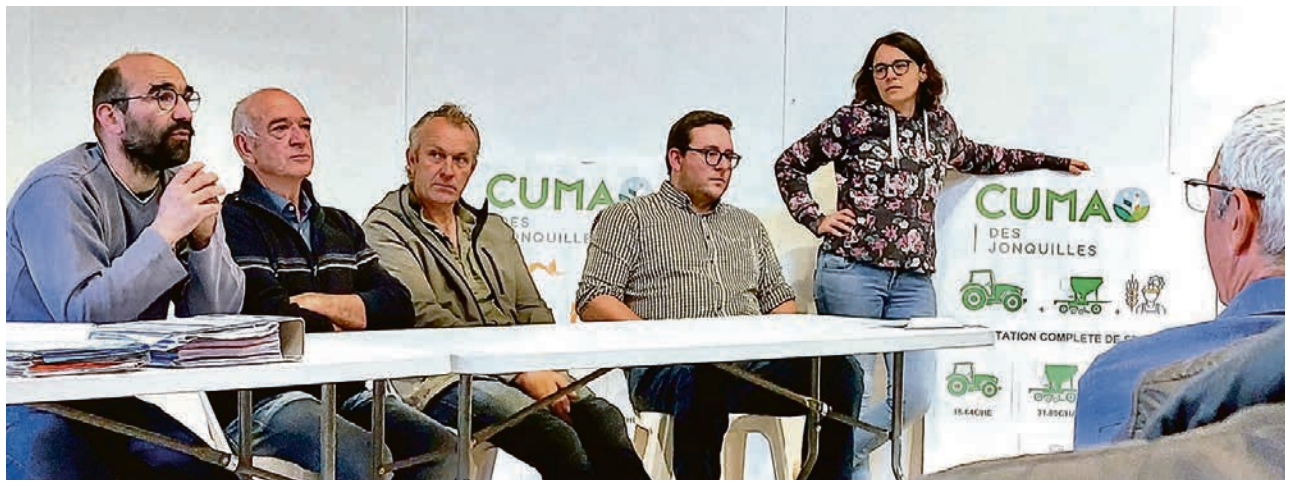
AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

// CUMA DES JONQUILLES

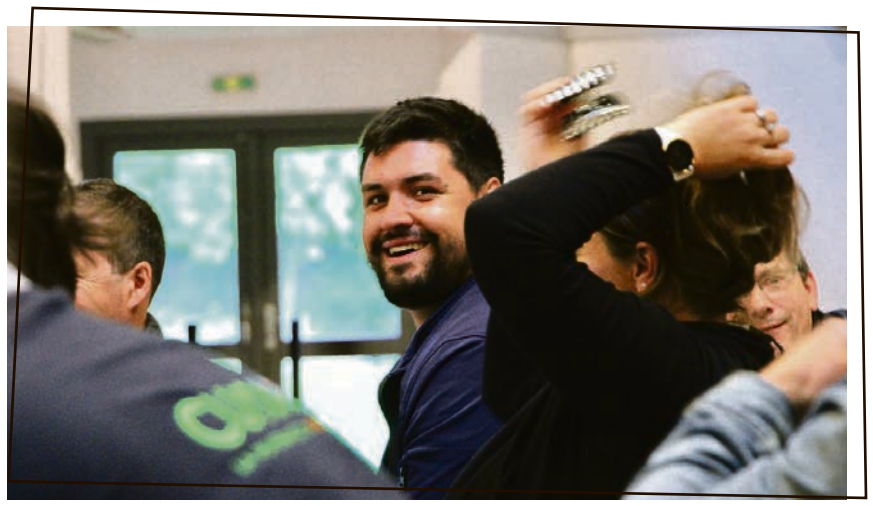
58

Bien plus que du partage de matériels

Dans le cadre du congrès national de la Fédération des Cuma à Beaune (21), des délégations étaient conviées à des visites, dont celle de la Cuma des Jonquille à Saint-Agnan le 4 juin.



De gauche à droite : Benoît Boudier, Gilles Lemée, Vincent Martin, David Boussard, Sylvette Bernard.



La bonne humeur fut au cœur des échanges avec les autres adhérents de Cuma venus en visite.

Afin de tisser du lien entre les adhérents des Cuma, des visites étaient proposées dans le cadre du Congrès national qui se tenait du 3 au 5 juin à Beaune (21). Le 4 juin, l'une d'elles se déroulait au Domaine du Bois du Loup à Saint-Agnan avec la Cuma des Jonquilles. Après une présentation historique du groupe, les échanges furent nourris autour de différents sujets dont celui des salariés embauchés par la Cuma des Jonquilles. Sylvette Bernard, animatrice régionale Bourgogne Franche-Comté de la Fédération des Cuma, rappelle que cette dernière dispose de deux salariés, et que l'intégration d'un troisième est en cours de réflexion par les adhérents. Plus en avant, Gilles Lemée, président de la Cuma des Jonquilles pointe : *« nous n'avons pas embauché les salariés car nous en avions besoin, nous les avons embauchés car ils se sont présentés à nous. Quand vous avez des gens compétents, il ne faut pas les laisser passer, car c'est compliqué d'en trouver ! »*. David Boussard, membre de la Cuma et du GIEE des Jonquilles, ajoute : *« leur travail nous permet de concentrer les tâches durant la semaine et donc de nous libérer du temps le week-end pour nos familles »*. Afin d'arriver à cette organisation, Vincent Martin, membre de la Cuma et président du GIEE, évoqua un élément indispensable au bon déroulé d'une semaine. *« Nous avons une réunion tous les lundis afin de planifier la répartition entre les adhérents. Benoît Boudier est adhérent référent pour les salariés pour faire le lien ; fluidifiant et centralisant ainsi les échanges ou adaptations nécessaires du planning »*.

Liens étroits

Après ces éléments, ils dévièrent sur la question sociale des relations. Gilles Lemée sourit : *« nous avons ce côté montagnard de ne laisser personne sur le côté. De ce fait, il nous paraît naturel de prendre soin de nos salariés, avec l'idée qu'ils sont chez eux quand ils viennent travailler chez nous. Qu'ils se sentent bien au sein de notre société est important afin qu'ils puissent s'épanouir et rester »*. Outre cela, la gestion de la Cuma et notamment du renouvellement de certains matériels, fut au centre des échanges avec les visiteurs. En effet, les adhérents de la Cuma des Jonquilles ont expliqué changer certains outils tous les 18 mois. *« Cela nous permet d'avoir du matériel toujours sous garantie, d'éviter des frais d'entretien importants, tout en ayant accès à un matériel récent »*, justifie Gilles Lemée. Un système de gestion salué par l'assemblée comme *« logique »* et *« étonnant »*. Par ailleurs, Gilles Lemée mit en lumière la question des relations avec le concessionnaire. *« Nous passons par ses services depuis la création de la Cuma, le bon relationnel est donc indispensable »*. Toujours dans la même veine que les échanges *« avec intelligence »* sont une clef de voûte, la communication entre les membres de la Cuma des Jonquilles et des Cuma voisines fut pointée comme *« un fondement. Si nous ne nous entendions pas, cela deviendrait très compliqué »*. Pour preuve, les relations très étroites qu'entretient la Cuma des Jonquilles avec la Cuma du Morvan. Finalement, cet enjeu de l'importance des relations humaines et sociales dans un collectif professionnel fut approuvé par les autres adhérents venus en visite, assurant, là encore, que même au-delà des frontières départementales de la Nièvre les membres des Cuma sont liés.

Chloé Monget

// CUMA

89

Maligny ouvre ses portes

Mercredi 4 juin, les Cuma de Maligny ont reçu les congressistes de Beaune pour leur présenter les innovations réalisées sur les vignes.

« Les viticulteurs s'y connaissent bien », déclare Jean-Philippe Rousseau, directeur Cuma BFC, après le repas organisé dans la salle des fêtes de Maligny. Les échanges vont bon train en ce mercredi après-midi. *« C'est en novembre 2021 que nous avons installé les tours anti gel. Elles étaient déjà utilisées par d'autres viticulteurs sur Chablis, mais ce qui fait notre innovation, c'est le fait de mettre en commun ces systèmes de protection »*, souligne Laurent Vocoret, coprésident de la Cuma Maligny. Mathilde Bonneau, animatrice des Cuma du département prépare la réunion qui va suivre, pendant que les autres font de la place pour s'asseoir et prendre part au débat. *« Nous avons discuté avec des viticulteurs de Bretagne et de Dordogne, notamment sur les problèmes de vente, d'inflation et sur les taxes que Donald Trump nous fait subir. Le chablis est tout de même un vin assez privilégié, alors que le Cognac est beaucoup plus impacté »*, manifeste Pierrick Laroche, coprésident de la Cuma de Maligny. David Allard, président de Cuma de Charentes, et élu au bureau Cuma, départemental, régional et national, également producteur de Cognac, fait part de son inquiétude à Pierrick Laroche. *« Nous avons constaté que nos principaux clients aux États-Unis étaient des Afro-américains, souvent précaires, et en faisant grimper les prix, Trump les empêche de pouvoir acheter. Le cognac est un produit superflu »*, témoigne-t-il.

Échanger en petit comité

Les deux viticulteurs continuent de débattre et d'échanger sur l'actualité internationale. *« Notre inquiétude c'est que nous ne pouvons faire aucune projection sur le nombre de demandes qui vont être réalisées par les clients à Noël. Ce n'est pas facile d'anticiper. Les clients sont assez frileux, heureusement que nous avons des stocks de vin pour pallier l'irrégularité de la demande »*, s'inquiète Pierrick Laroche, tout en ajoutant une note positive, *« par contre en ce qui concerne notre production, il pleut très peu, nous avons même un déficit pluviométrique, la préfecture a d'ailleurs annoncé que nous étions en vigilance sécheresse, ce qui n'a pas un impact négatif pour nous. Les vignes sont très résistantes à la sécheresse, la chaleur empêche la propagation de maladies, et nous n'avons pas eu d'orages, donc nous sommes soulagés. Nous partons vraiment sur une bonne année, nous sommes contents par rapport à l'année dernière »*, détaille-t-il. De son côté, David Allard, se réjouit d'être venu. *« Nous avons les mêmes machines, mais nous travaillons différemment. Nous n'avons pas que des vignes et nous les utilisons de manière individuelle, j'ai donc trouvé la visite intéressante »*, exprime-t-il. Tous les viticulteurs prennent place à la réunion qui débute par l'intervention de Jean-François Bordet, coprésident de la Cuma de Maligny. *« En 2016, à Maligny, nous avons vécu de fortes gelées qui ont eu de forts impacts. Nous avons donc commencé à y penser et c'est en 2021 après un gel catastrophique, que nous avons décidé de nous lancer dans cette aventure, avec l'aide de France Agrimer. Aujourd'hui, nous avons 50 tours qui couvrent 225 ha »*, se remémore le président de Cuma. *« Aujourd'hui c'est indispensable d'avoir une assurance récolte. À Chablis, avec tous les aléas climatiques, beaucoup de vignobles sont assurés. Merci d'être venus, on a bien échangé au cours de cette journée, on était en petits comités, ça fait plaisir de partager ça ensemble »*, ajoute-t-il avant de laisser place à la réunion.

Charlotte Sauvignac



CUMA

La visite des exploitations agricoles par les congressistes de Beaune.

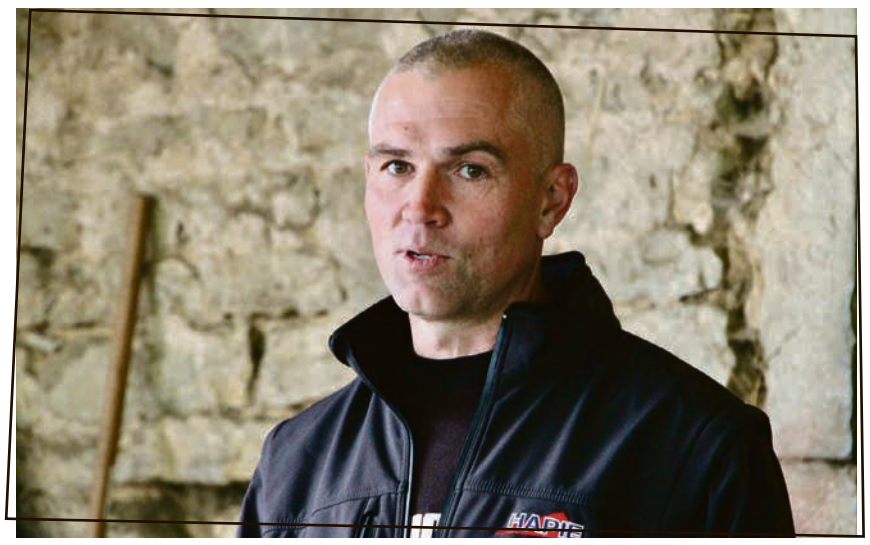
// PRÉDATION

58 L'étendue d'un problème

Durant la rencontre du 22 mai organisée au Gaec Larivé (Mont-et-Marré) par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec l'Association des moutonniers Nivernais, la prédation fut abordée.

Afin de partager leurs expériences, certains éleveurs ovins ont participé à une demi-journée de visite au Gaec Larivé (Mont-et-Marré), le 22 mai. Organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec l'Association des moutonniers Nivernais (AMN 58), la rencontre se voulait un lieu d'échanges privilégiés entre professionnels.

Ainsi, outre la présentation du système du Gaec ou des futures rencontres possibles, les éleveurs ont abordé la question de la prédation, avec l'intervention de Sébastien Larivé, associé du Gaec avec Vincent Larivé. *« J'ai vécu deux attaques : le 13 mars et le 10 avril avec respectivement une perte de 12 bêtes puis 8. Suite à cela, nous sommes arrivés à la conclusion que notre système, dont les agnelages sont étalés sur quatre périodes, n'est pas adapté face à la prédation, car les solutions proposées ne sont pas viables pour nous ».*



Sébastien Larivé a tenu à partager son désarroi face à la prédation durant une demi-journée de rencontre le 22 mai.



Jean-Marc Bertrand, élu Chambre d'agriculture de la Nièvre, a lui aussi partagé son expérience en matière d'attaque sur troupeau.

Dans l'impasse ?

Afin d'éclairer son point de vue, il développe : *« en effet, nous avons dix lots d'animaux. Avec une base de deux chiens de protection par lots, cela serait ingérable. Nous sommes éleveurs de moutons pas de chiens. Pour les clôtures électriques, nous n'en avons jamais utilisé. Pour ce point, en plus de l'investissement financier que cela représente, il faut aussi penser à l'entretien… Là encore, cela n'est pas, pour nous, la bonne solution ».* En parallèle, il évoque les indemnisations en cas de prédation. *« Nous avons été attaqués le 13 mars, et en date du 22 mai, nous n'avons toujours rien perçu. Pourquoi les dossiers sont-ils si lents à être traités ? Les Pouvoirs publics ne se rendent pas compte des conséquences économiques d'une attaque. Pour l'exemple, avec la forte demande en agneaux, cette année était assez bonne pour nous, mais après l'attaque, tout le travail a été mis à mal. Au final, c'est environ 4 000 euros que l'on ne retrouvera pas, et c'est sans compter la perte génétique. De ce fait, nous partons déjà avec un handicap pour la suite de la campagne ; c'est assez rageant de se dire que tout l'investissement fait est réduit à néant par un seul prédateur ».*

Pour Sébastien Larivé, les conséquences vont bien au-delà de l'aspect professionnel. Cela joue sur le moral et sur le physique. *« Toute la vie de famille est impactée. Même si un loup a été abattu, nous savons pertinemment que la menace sur nos troupeaux est toujours présente. D'autres attaques auront lieu et pour le moment il n'y a aucune solution. En tant qu'éleveur, nous avons toujours des problématiques qui s'imposent à nous, comme les maladies vectorielles. Mais, nous trouvons toujours des solutions pour y faire face. Avec la prédation, j'ai le sentiment que nous n'en avons pas et je me sens démuni ».*

Une intégration à faire

En réponse, Jean-Marc Bertrand, polyculteur-éleveur à Sainte-Colombe-des-Bois et élu à la CA 58, stipulait lors des échanges de la demi-journée du 22 mai : *« Même si certains départements à proximité gèrent cette problématique de la prédation depuis longtemps, la Nièvre n'était pas pour autant préparée à y faire face. Je compatis à la douleur de tous les éleveurs dont les cheptels ont été prédatés. Je connais leurs sentiments, ayant moi-même subi une attaque. La Chambre d'agriculture travaille pour trouver des leviers techniques et économiques pour s'en sortir. Il est indispensable de prendre en compte la prédation dans les résultats économiques d'une exploitation et ce afin de pouvoir lisser les pertes, comme pour un aléa climatique. Avec la hausse des cours, la production ovine reste une des plus rentables dans le département… À condition que la technique occupe une place centrale dans la pratique, compétence que la Chambre d'agriculture peut apporter d'ailleurs ».* Sébastien Larivé conclut : *« Aujourd'hui, les éleveurs subissent les attaques de plein fouet, et je suis persuadé que dans 5 à 10 ans, la prédation ne sera plus uniquement notre problème, mais bien celui de tout le monde ».* En attendant, les éleveurs nivernais continuent de travailler avec cette épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes…

Chloé Monget

// GAEC DE CHICHERY

89 Associés avant que le terme Gaec existe

Avec plus de 60 ans d'existence, le Gaec de Chichery fait partie des plus anciens de France. Retour sur cette entité agricole historique.

À la veille de la journée portes ouvertes, les six associés, Julien Thominet, Thomas Vanlauwe, Thierry Castelleta, Romain Pichon, Mathieu Stroebel et Dominique Gouleau reviennent sur l'histoire de leur Gaec. *« Au début, en 1965, sept agriculteurs ont adhéré au Gaec, six de Chichery et une de Branches. Avant c'était une Cuma, mais en 65, ils ont voulu devenir un Gaec et ont réussi à obtenir l'agrément dès sa création »*, se souvient Julien Thominet, assis dans les bureaux de la ferme originelle autour de ses associés. *« L'idée est partie de la volonté de se regrouper. L'un avait une moissonneuse, il voulait en faire profiter d'autres en la mutualisant. C'est ainsi que la Cuma est née, et puis après le Gaec, parce qu'ils trouvaient que c'est mieux que de rester chacun de son côté, que d'avoir chacun son tracteur. Il y a aussi un aspect social, quand tu es tout seul dans ton coin, comme nous aujourd'hui, si on avait chacun notre exploitation, on travaillerait tous les week-ends »*, explique à son tour Romain Pichon, en regardant les photos d'archives. *« Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à Chichery, les fondateurs ont été résistants ensemble. Quel que soit le bord politique ou religieux et ils se sont aperçus que dans la Résistance, ils ont fait des choses ensemble alors qu'ils n'étaient pas amis, ni de la même famille. Donc ils se sont dit que s'ils voulaient continuer d'exister, est-ce qu'on ne ferait pas le pari de faire quelque chose ensemble pour s'en sortir ? »*, témoigne Mathieu Stroebel. Les six associés, en débattant, se rendent compte à quel point le Gaec était une structure innovante, à cette époque-là. *« Avant, les femmes participaient aux travaux sur les exploitations, et puis au moment de la création, il n'y a plus eu de femmes, ça leur a permis de faire autre chose, ce n'était pas forcément un choix de leur part de rester sur l'exploitation »*, explique Julien Thominet, à ses collègues.

Un Gaec novateur

Quant à Mathieu Stroebel, cette structure lui a permis d'avoir un nouveau souffle. *« J'avais prévu de m'installer ailleurs, je viens de l'Aisne. Mon rêve était de m'installer avec un petit troupeau, mais le projet que j'avais dans l'Aisne n'a pas marché. J'avais vendu ma maison, j'avais inscrit mes enfants à l'école et en fait, je me suis retrouvé sans rien. Je suis donc allé voir différentes fermes, avec différents projets. L'avantage du Gaec, c'était qu'on avait un peu l'assurance de réussite, grâce à un projet en commun »*, se remémore-t-il. Une chance, car venant d'un autre département, l'intégration aurait pu être compliquée. *« C'était plus facile de s'installer, et il y avait une ouverture d'esprit, ici à la ferme, où il y avait déjà des gens qui venaient d'ailleurs, et qui s'étaient installés ici et ce n'est pas quelque chose de courant dans le monde agricole, de permettre l'accès à la terre »*, détaille-t-il. C'est entouré par ses collègues, que Mathieu Stroebel ajoute, *« nous sommes "des pièces rapportées", des personnes hors des fondateurs. Mais Romain Pichon est issu de la troisième génération d'associés du Gaec et Thierry Castelleta est issu de la deuxième génération d'associés »*, manifeste-t-il, conscient que le Gaec est ancien. D'ailleurs, les agriculteurs sont habitués aux visites des anciens. *« Le plus ancien, vient quasiment tous les 15 jours pour voir ce qu'on fait, pour proposer une discussion sur quelque chose, ou prendre des nouvelles. Le Gaec a tellement évolué. En 1965, ils avaient une centaine de vaches laitières, 326 ha de SAU, tandis que maintenant, nous avons 450 animaux au total, dont 200 vaches à la traite, 150 ha de prairie, 30 ha de luzerne, 80 ha de maïs en ensilage. En culture, nous avons 280 ha de céréales, 30 ha de tournesol, 45 ha de chanvre, 30 ha de betteraves sucrières, 15 ha de maïs grain et 24 ha de jachères, un total de 680 ha »*, décompte Julien Thominet. *« Si on a remporté le Trophée de l'Agriculture, c'est pour eux, c'est la preuve que le pari qu'ils ont fait en 1965, il était le bon »*, conclut à son tour Mathieu Stroebel.



GAEC de Chichery

Les photos d'archives du GAEC à sa création en 1965 sur les terres de Chichery.

Charlotte Sauvignac

ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

L'effet Châtillon

Le concours interrégional de la race Brune s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, en présence de nombreux jeunes, les 7 et 8 juin à Châtillon-sur-Seine.



Jules, Enaël Étienne accompagnés de Xavier Collignon (et également de Noa Pate, absent sur la photo) ont présenté les brunes de la SCEA du Thorey (Quemigny-sur-Seine) et notamment Rigata, la grande championne de cette édition.



Le Gaec Changarnier, de Montmoyen, a été omniprésent sur les podiums. Une très belle expérience pour Germain et Léa, qui ont participé à la présentation des animaux.



Le lycée la Barotte de Châtillon-sur-Seine était présent avec ici Julie Matrat, Orane Lépée, Léonie Dosso et Violette Primard.



Le Gaec Sureau-Clerget de Courcelles-Frémoy avec Shana et Théo.

Encore une très grande réussite : 120 Brunes étaient réunies le week-end dernier à Châtillon. *« Nous restons la référence au niveau national, c'est une grande satisfaction »*, se félicite Mickaël Clerget, le président du syndicat départemental, qui embraye sur une autre fierté : *« nous attirons de plus en plus de jeunes ! Les nôtres font venir des copains qui, eux-mêmes, viennent aider à la préparation des animaux le matin et le soir mais aussi à la traite, au lavage et en plus, ils prennent part au concours des jeunes présentateurs qui a battu un nouveau record avec 61 participants ! C'est magnifique. Il y a une très belle émulation autour de cet évènement… Nous n'arrivons pas toujours à emmener autant de jeunes sur les autres rendez-vous, c'est l'effet Châtillon ! »*. La vente aux enchères du samedi soir est elle aussi créditée d'une note très positive, avec une moyenne de 6 300 euros, largement *« boostée »* par un acheteur venu d'Allemagne qui s'est procuré près de la moitié des produits.

AG

Le palmarès des Côte-d'Oriens

Génisses

Réserve championne génisse : Gaec Chevallier de Mauvilly, prix longévité : Gaec Changarnier. Section A : 1er EARL Sureau-Clerget, 2e Gaec Changarnier, 3e Gaec Loosli. Section C : 1er Gaec Chevallier de Mauvilly, 2e Gaec Changarnier. Section D : 2e EARL Sureau-Clerget. Section E : 2e Gaec Changarnier, 3e Gaec Loosli et Gaec Changarnier.

Vaches

Section 1A : 1er Gaec Loosli et Gaec Changarnier, 2e SCEA des 4 Chênes, 3e SCEA du Thorey. Section 1B : 1er et 2e Gaec Colson. Section 1C : 1er Alain Terrillon, 2e Gaec Changarnier, 3e Alain Terrillon et Gaec Weber. Section 1D : 1er Gaec Changarnier et EARL Saint Roch, 2e Gaec Loosli, 3e La Barotte.

Miss Gen'brune : Copropriété Gaec Loosli et Gaec Changarnier, meilleure mamelle espoir : copropriété Gaec Changarnier et EARL Saint Roch, Championne espoir : copropriété Gaec Loosli et Gaec Changarnier, réserve championne espoir : copropriété Gaec Changarnier et EARL Saint Roch.

Section 2A : 1er Gaec Changarnier, 3e Gaec de Charmon. Section 2B : 2e Alain Terrillon, 3e Gaec de la Goule. Section 3A : 1er SCEA du Thorey, 2e Gaec Changarnier, 3e copropriété Gaec Changarnier et Gaec Chanac. Section 3B : 1er Gaec de la Cote, 2e Gaec Changarnier, 3e Gaec de la Farce.

Meilleure mamelle jeune : SCEA du Thorey, championne jeune : SCEA du Thorey, réserve championne jeune : Gaec Changarnier.

Section 4 : 1er Gaec des Ardelons, 2e et 3e Gaec de la Goule. Section 5 : 1er copropriété Alain Terrillon et Gaec des Ardelons, 2e Gaec Changarnier, 3e Gaec Loosli. Section 6 : 1er Gaec des Ardelons, 2e et 3e Gaec Changarnier. Section 7 : 1er La Barotte, 2e Gaec Verdot.

Meilleure mamelle adulte : Gaec Changarnier, championne adulte : copropriété Alain Terrillon et Gaec des Ardelons. Réserve championne adulte : Gaec des Ardelons. Grande championne : SCEA du Thorey. Prix de famille : Famille Judiane issue du Gaec des Ardelons. Prix d'élevage : 1er Gaec Changarnier, 2e SCEA du Thorey, 3e Gaec Loosli. Challenge inter-départemental : 1er Côte-d'Or.

Podiums des meneurs

Section 1 : 1er Antonin Chambrion, 2e Sidonie Villiod, 3e Émeline Baudier. Section 2 : 1er Savelina Bar, 2e Émilien Richier, 3e Jeanne Florentin. Section 3 : 1er Chloé Massard, 2e Théo Clerget, 3e Josephine Florentin. Section 4 : Léa Frachon, 2e Enael Étienne, 3e Orane Lépée. Section 5 : 1er Emmy Harnet, 2e Wendy Robinet, 3e Arthur Lamarche. Section 6 : 1er Louis Munoz, 2e Romane Lamarche, 3e Shana Clerget. Section 7 : 1er Louka Coron, 2e Germain Changarnier, 3e Jade Rebouillat. Championnat senior : 1er Savelina Bar, 2e Chloé Massard. Championnat junior : 1er Louis Munoz, 2e Emmy Harnet. Grand championnat : Louis Munoz.



Rencontre dans les allées avec Augustin Perraut et Gabriel Terrillon.



Antonin Loosli (Chazeuil), prêt à rentrer sur le ring.

// BLÉ TENDRE D'HIVER

58 Un éclairage *in situ*

Une visite des essais variétés et désherbage, conduits par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et les deux GDA qu'elle anime, était organisée le 26 mai.



La SCEA du Domaine d'Aglan accueillait les essais, avec ici, de droite à gauche : Étienne Gauthier, Jean-Paul Leroy et Diane Chavassieux.

Afin d'épauler les exploitants dans leurs choix la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec les deux Groupes de développement agricole de la Nièvre (GDA Bourgogne Nivernaise et Centre Nivernais), proposait une demi-journée dédiée aux essais blé tendre d'hiver le 26 mai à Beaumont-Sardolles. C'est donc sur les terres de la SCEA du Domaine d'Aglan que se déroula la rencontre, avec une cinquantaine de participants.

Après un rapide bilan agro-climatique, Diane Chavassieux, ingénieure Arvalis, a rappelé le contexte variétal. *« Vous avez sous les yeux un échantillon des nouvelles variétés, puisqu'au total il y en a environ 40 inscrites cette année. Cette profusion notable offre un grand choix sur les trois réseaux de précocité (Nord, Sud et Centre). Les inscriptions sont issues des deux dernières années d'essais, avec pour 2023, des tendances marquées sur la verse et le piétin verse avec stress hydrique et pour 2024, sur la rouille, la septoriose, sans stress hydrique. Donc deux années très différentes ».* Jean-Paul Leroy, conseiller productions végétales à la Chambre, ajoute : *« pour 2025, le printemps fut sec avec un début de stress hydrique pouvant s'annuler par des précipitations prochaines, d'autant plus si le sol est superficiel. Cette situation a d'ailleurs un peu impacté le nombre d'épis et la biomasse des essais présentés aujourd'hui ».*

Que choisir ?

Après le passage en revue de chacune des variétés, Diane Chavassieux résume les variétés intéressantes à tester. *« Pour les semis précoces, nous conseillons RGT Profusio disposant d'un tallage et PMG moyen, avec un bon profil qualité PS et protéines. Il est tolérant chlortoluron mais sensible à la cécidomyie et à la mosaïque. Pour les semis intermédiaires, Outdoor peut être une solution, avec un bon profil sanitaire, (tolérance chlortoluron et cécidomyie, mais sensible à la mosaïque). La variété présente un bon tallage, un PMG moyen, un bon profil qualité PS et moyen pour la protéine. Enfin, pour les semis tardifs, nous penchons pour le KWS Millésime ayant la particularité d'être intéressante fusa (blé de maïs) avec une tolérance chlortoluron, cécidomyies et mosaïque. Toujours pour les semis tardifs, Conquistador (qui n'est pas dans l'essai) peut sembler opportun dans nos terrains ».* Pour cette dernière variété, Diane Chavassieux souligne *« un profil précoce à intermédiaire qui se positionne comme première en rendement, avec 104 % par rapport à la moyenne des essais. Elle se comporte bien par rapport à la septo et dispose de trois gènes d'intérêts et d'une tolérance fusa correcte. Enfin elle est en observation par la meunerie ; à surveiller donc ».*

À renouveler

Après l'essai variétés, l'assemblée se concentra sur le désherbage. Pour ce poste, il fut noté que le décalage significatif des semis (suite aux précipitations importantes d'octobre 2024), a atténué la pression vulpin, pourtant attendue sur le terrain. Les discussions se sont ensuite articulées autour de la suppression du flufénacet, et les essais de deux nouveautés : H325 BCS (Bayer) et Luxi G2 (BASF). Cédric Zambotto analyse les résultats : *« pour le H325, nous avons un niveau d'efficacité de 60 % en solo, ce qui est insuffisant mais logique au vu de la composition. Il faudra donc qu'il soit accompagné ou effectué en programme. Pour le Luxi, nous avons réalisé les essais en dehors des préconisations de BASF, à cause d'une pluviométrie accrue. Dans ce cadre, nous avons obtenu des résultats légèrement supérieurs à une référence Fosburi. Il est évident qu'il est prévu de l'appliquer avec un partenaire ou en programme ».* Il ajoute : *« Malheureusement, nos conditions d'essais, avec un semis tardif de la parcelle de par la météo, ne nous ont pas permis d'aller au bout de ce que nous voulions explorer, la pression vulpin dans les témoins étant de 30-40 pieds/m² (insuffisant en essai). Nous allons donc proposer de nouveaux essais avec les GDA pour 2026.*

Chloé Monget

// ESSAIS

21 Entre résilience et pertinence économique

L'évènement organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or était une vitrine des pistes de résilience pour les cultures face au changement climatique. Des solutions existent mais elles entraînent des surcoûts qui cadrent mal avec l'impératif de viabilité économique des exploitations.

Grosse affluence ce 6 juin pour l'évènement Innov'Action organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La parcelle de Rouvres-en-Plaine, travaillée par Benoît Franet, offrait un condensé d'informations sur différentes variétés de blé, en conventionnel comme en bio, mais aussi sur les conduites à adopter en matière de fertilisation, de bas-carbone, de biosolutions ou encore de pulvérisation de précision. Autant de thèmes choisis parce qu'ils correspondent à des questionnements exprimés par les agriculteurs.

« Cultivons la résilience » c'est le sous-titre d'Innov'Action et il s'agit bien d'apporter des pistes de réflexions et des perspectives, en regard du changement climatique et des réglementations de plus en plus contraignantes concernant le recours aux intrants.

Travail d'équipe

La journée a été préparée par l'ensemble des équipes Productions végétales et Grandes cultures de la Chambre d'agriculture, dont le travail a été salué par Matthieu Duthu, président de la commission Productions végétales annuelles à cette même Chambre. Une grosse partie de la plateforme présentée ce jour-là était dédiée à des essais de fertilisation, ou d'autres sur les biosolutions et oligo-éléments, sous forme de microparcelles, mis en place en partenariat avec Agronutrition, UPL, Adama, De Sangosse et Bayer. Parmi les ateliers à découvrir ce jour-là on peut noter :

- **le témoignage de Pascal Chadœuf (EARL Des Sillons, à Fauverney) dont la ferme fait partie du réseau européen *Climate Farm Démo*,** pour l'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique. Pilotage du pâturage, santé du sol, gestion de l'eau et des cultures font partie des thématiques propres à ce réseau. Ses pistes de travail ont résidé dans la diminution de la consommation de gazole liée à l'irrigation, ou l'augmentation du stockage de carbone dans le sol avec des couverts favorisant la production de biomasse. Un témoignage éclairant sur la nécessité de combiner viabilité climatique et économique pour une exploitation. Dans ce domaine, rien n'est simple puisque les coûts qui accompagnent la mise en place de mesures spécifiques vertueuses ne s'accompagnent que rarement des contreparties économiques…
- **Une problématique similaire se retrouvait sur l'atelier consacré aux engrais décarbonés.** Les conclusions des essais montraient qu'il s'agissait certes d'un levier efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais l'absence de soutien financier reste un frein à leur utilisation. Il est donc nécessaire d'envisager leur emploi à l'échelle des filières afin de répartir le surcoût parmi les différents acteurs. Reste qu'à ce jour, la solution la plus accessible pour diminuer les émissions liées à la fertilisation consiste à recourir à des inhibiteurs de nitrification qui stabilisent temporairement l'azote dans le sol.
- **L'intérêt d'implanter des haies pour leurs effets climatiques** (ombrages, coupure du vent, puits de carbone). Parmi les atouts de ces plantations figurent la réduction de l'intensité des pics de crue, la réduction des pollutions diffuses, des effets positifs sur la gestion de la réserve en eau, l'augmentation des capacités de productions agricoles, une bonification des sols par l'apport de matière organique et une sauvegarde de la biodiversité.
- **Différentes approches de fertilisation en bio :** équilibre à trouver entre ne pas trop mettre de fertilisants et ne pas appauvrir ses sols. Sans apport de fertilisant, un précédent luzerne, féverole ou lentilles peut souvent avoir un meilleur effet sur le rendement.
- **Volatilisation ammoniacale et comment économiser des unités d'azote :** on peut avoir recours au biochar, un matériau poreux constitué principalement de carbone. Il améliore la rétention en eau et en éléments nutritifs du sol, la structure du sol, il stocke durablement le carbone et réhausse le pH des sols acides. Il faut compter 1 000 euros/t, avec 2 à 3 t/ha pour 5 à 10 ans. Des épandages de digestat, de solutions azotées et d'urée ont également été testés.

Berty Robert



La journée Innov'Action du 6 juin a attiré plus de 120 participants.

Quatre autres rendez-vous à inscrire sur vos agendas

« Cultivons la résilience » va se poursuivre après les moissons et jusqu'à la fin de l'année avec quatre événements à ne pas rater :

- **Hétérogénéité des sols, le 23 septembre à Saint-Martin-du-Mont ;**
- **Comment réussir ses couverts, en octobre ou novembre, à Chaignay ;**
- **Transition carbone : les atouts de la méthanisation en polyculture-élevage, le 27 novembre à Essarois ;**
- **Colloque d'adaptation au changement climatique, le 16 décembre à Is-sur-Tille.**

DIVERSIFICATION

// LÉGUMES

21

Oh, les belles asperges

L'EARL Jacotot vient de terminer sa récolte d'asperges sur une note positive, incomparable à celle de l'an passé.

C'est l'un des tout premiers légumes de printemps. L'asperge, beaucoup en sont friands ! Chaque matin, les clients affluent dans la cour de ferme de l'EARL Jacotot pour récupérer leurs commandes. *« Nous pouvons désormais parler au passé car la récolte qui a débuté mi-avril s'est terminée début juin. Tout s'est vendu et mangé dans la foulée, ou presque ! »*, signale Jean-Michel Jacotot. La saison à Ouges a été particulièrement satisfaisante avec un temps propice et une belle production. *« Rien à voir avec la météo très capricieuse de 2024 »*, se félicite l'agriculteur.



Jean-Michel Jacotot est agriculteur à Ouges, au sud de Dijon.

Sur deux hectares

L'homme de 47 ans, installé sur la ferme familiale depuis 2011, s'était aussitôt diversifié dans les asperges : *« nous avons commencé petit, sur environ 30 ares, pour désormais arriver à 2 ha de productions. Dijon n'est pas loin et le bassin de consommateurs est important, il y avait une réelle carte à jouer »*. Le Côte-d'orien vend 70 % de ses produits directement dans sa cour de ferme, avec un système de précommandes. *« On peut même ajouter 15 % supplémentaires depuis la mise en service de notre distributeur libre service en 2022. D'autres produits agricoles et locaux y sont également disponibles 24 heures sur 24. Le reste de nos asperges est vendu à une petite dizaine de restaurateurs dijonnais, ainsi qu'à quelques traiteurs »*, ajoute l'exploitant. Quand certains produisent des asperges jusqu'à mi-juin, Jean-Michel Jacotot, lui, préfère arrêter en début de mois, voire fin mai : *« c'est un choix personnel, je ne veux pas jouer les prolongations. Même si les clients nous sont très fidèles, certains en mangent depuis de nombreuses semaines, pour ne pas dire depuis mars avec des produits qui viennent des Landes, cela commence à faire long. Les envies des clients changent à cette saison, ils veulent déjà des tomates et des courgettes… Aussi, je décide d'arrêter plus tôt que la moyenne à cause des chaleurs de juin qui font perdre un peu de goût aux produits »*.

Beaucoup de main-d'œuvre

En pratique, l'agriculteur s'approvisionne en Sologne : *« les griffes d'asperges ont déjà 2 ou 3 ans quand elles arrivent ici. Il faudra encore attendre 3 ans pour les récolter et cinq années plus tard, nous ne serons pas loin d'être au bout, car le rendement et les calibres commenceront à diminuer ! Pour en arriver là aujourd'hui, il a fallu s'équiper en conséquence, avec des machines spécifiques. Des investissements importants sont nécessaires. L'asperge représente aussi beaucoup de travail, j'ai même lu qu'il s'agissait du légume le plus coûteux en main-d'œuvre, soit plus de la moitié de son prix. C'est un légume fragile, il faut être minutieux. Et ici, nous ne sommes pas dans les terres de Saône, il y a davantage d'argiles, ce qui peut compliquer la cueillette »*.

7,50 euros/kg

L'EARL Jacotot vend ses produits au tarif de 7,50 euros/kg, sachant qu'un kilogramme comprend entre 15 et 18 asperges. Sur un hectare de production, il est possible de planter entre 8 000 et 20 000 griffes : *« tout dépend de l'espacement entre les rangs et le nombre de griffes par rang. Dans notre cas, nous sommes entre 10 000 et 12 000 pieds à l'hectare. Chaque pied peut donner entre 100 et 300 grammes par saison. Une bonne année permet de sortir deux tonnes à l'hectare, une fois les déchets retirés. Je n'ai pas encore fait le calcul mais ce sera vraisemblablement le cas cette année »*.

AG

// BIENVENUE À LA FERME

89

Le cassis de la Grange aux Moines rejoint l'aventure !

Vendredi 6 juin, le cassis de la grange aux moines a rejoint officiellement le réseau Bienvenue à la ferme, pour sa production et transformation de cassis.



Christelle et Damien Piedallu, avec Mélanie Varache, Deborah Colard ainsi que le maire de Pimelles.

C'est dans la commune de Pimelles, que le Cassis de la Grange aux Moines rejoint « Bienvenue à la ferme », du réseau des Chambres d'agriculture. *« Bienvenue au sein du réseau. Aujourd'hui, nous comptons tout de même 45 fermes sur le réseau, que vous allez pouvoir alimenter avec vos produits. Bienvenue à la ferme, c'est surtout déjà pour mettre en avant des produits de qualité, pour un accueil chaleureux, pour un savoir-faire, pour un engagement en faveur de l'agriculture durable »*, annonce officiellement Mélanie Varache, 3e vice-présidente à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un jour spécial, puisqu'il marque également le début des journées nationales de l'Agriculture.

Damien et Christelle Piedallu se sont lancé le pari de produire du cassis dans l'Yonne et de le transformer. *« Mon père est arrivé en 1967 sur cette exploitation que j'ai reprise en 1992. Je suis passé en bio en 2018 et depuis, je voulais absolument trouver une autre culture, parce qu'à l'époque, on ne gagnait pas des mille et des cents en céréales. Avant j'étais en polyculture conventionnelle comme beaucoup, et je voulais trouver des plantes médicinales ou autre chose. Une personne est venue à la maison, envoyée par la DDT, pour faire des enquêtes sur des parcelles. Il faisait du cassis depuis assez longtemps en conventionnel, il cherchait des producteurs »*, se remémore Damien Piedallu. *« Ma compagne a eu un problème de santé, donc je m'en suis chargé, on est donc parti comme ça gentiment. J'ai fait du cassis tout seul, puis Christelle est revenue à la ferme pour le transformer. À la base on a commencé par des bourgeons et depuis quatre ans on fait du cassis fruit »*, ajoute-t-il.

Diversifier son exploitation en grandes cultures

Avec près de 230 ha au total, Damien et Christelle Piedallu ont fait le pari de diversifier leur exploitation. *« En plus du colza et du blé, nous produisons du cassis, du tilleul, des plantes médicinales pour nos tisanes, du miel avec les ruches de mon père »*, confie Christelle. La relève est déjà peut-être assurée pour ces deux agriculteurs. *« Il y a peut-être une suite, nous avons deux filles, l'aînée est dans les études, en imprimerie, c'est mon coup de patte marketing et communication, la cadette est en productions animales, en études agricoles, et qui a relancé les ruches de son grand-père, donc on vend également du miel »*, ajoute-t-elle.

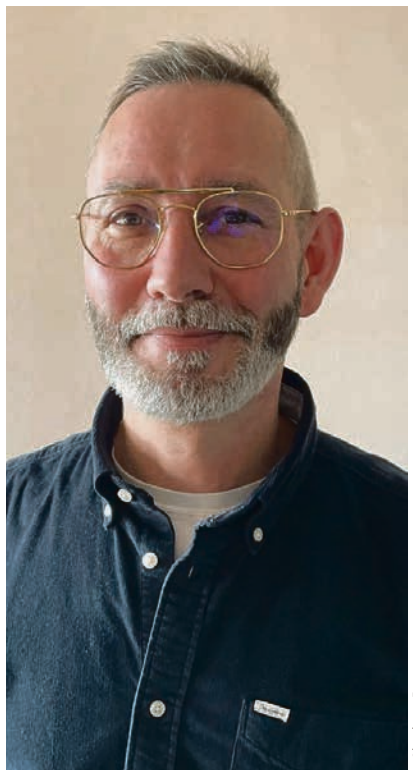
Implanté depuis peu, comme un producteur de cassis, le Cassis de la grange aux moines fait déjà ses petites affaires. *« Une partie de la récolte part dans la coopérative Socofruits, qui fait partie d'Andros. Pour vendre nos fruits, nous savons que dans les métiers de bouche, comme la pâtisserie, nous avons déjà eu des demandes, mais ça va être 2-3 kg. On a un très bon contact avec Germinal à Tonnerre, nous avons deux clients de démarrage, une épicerie fine sur Paris Cofelia, qui est venue par hasard déguster et découvrir, donc l'aventure a démarré sur Paris avec elle et avec biocoop, on est dans l'ensemble des magasins de l'Yonne et on commence aussi à arriver dans l'Aube »*, conclut Christelle et Damien Piedallu, devant leur établi, présentant gelée, ketchup, confiture, sirop de cassis, miel…

Charlotte Sauvignac

// CONCEPTION

L'enjeu du bien-être pour tous

Si les éleveurs s'adonnent à favoriser le bien-être de leurs animaux, ils ne doivent cependant pas oublier leur santé et leur sécurité. Les bâtiments d'élevage sont des infrastructures complexes, parfois imparfaites, qui nécessitent une réflexion quant au bien-être des animaux, autant que celui des éleveurs.



Charlotte Bayon

Richard Garnier, chargé de mission pour l'animation de la charte des bonnes pratiques d'élevage pour les ruminants à la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.



CCMSA

Complexe, l'organisation des bâtiments d'élevage impacte le travail des éleveurs et participe ainsi largement à leur bien-être.

« Le bien-être animal repose sur cinq piliers : l'absence de faim, de soif, de stress, de blessures et maladies. Il doit également avoir la possibilité d'adopter les comportements propres à son espèce », explique Richard Garnier, chargé de mission à la chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes, notamment pour l'animation de la charte des bonnes pratiques d'élevage pour les ruminants.

Le bien-être animal, un défi permanent

Le bien-être animal a toujours été une préoccupation en élevage, tant d'un point de vue éthique que pour son impact sur la productivité. *« Grâce à des dispositifs propres à chaque type d'élevage, nous essayons au maximum de respecter les besoins de chaque espèce, en commençant par les infrastructures. S'il s'agit de porcs, il leur faudra des espaces dans lesquels ils peuvent fouiller le sol, puisque cela fait partie de leur comportement naturel. Pour des caprins, des volailles, il faudra assurer des structures leur permettant de se percher. Ce sont des enrichissements du milieu qui favorisent le bien-être des animaux »*, relate Richard Garnier. Ces derniers sont également élevés en groupe si tel est leur comportement social, comme c'est le cas des bovins. *« Ce bien-être passe également par une place suffisante pour chaque animal et la possibilité d'exprimer librement leurs contacts sociaux »*, ajoute-t-il. *« Pour l'exemple des bovins, les éleveurs vont être contrôlés selon la charte Boviwell, qui relate les bonnes pratiques d'élevage. Nous nous penchons sur des indicateurs visuels, l'état d'engraissement du bovin, son comportement, l'absence de blessures… si l'indicateur n'est pas perceptible, nous évaluons les obligations de moyens mises en place par l'éleveur, comme l'accès aux abreuvoirs, s'ils sont tous fonctionnels et propres »*. Favoriser la qualité de vie des animaux en bâtiment est indispensable aux éleveurs, tout comme la garantie du bien-être de ces derniers.

Des éleveurs bien dans leurs bâtiments

Complexe, l'organisation des bâtiments d'élevage impacte le travail des éleveurs et participe ainsi largement à leur bien-être. C'est ce dont le service *« Prévention des risques professionnels »* de la Mutualité sociale agricole (MSA) se saisit, à travers une mise à disposition de responsables spécialisés dans l'analyse logistique des bâtiments d'élevage, au service des agriculteurs. *« Nous accompagnons les éleveurs dans des projets de nouveaux bâtiments, ou pour créer de nouveaux aménagements dans des bâtiments déjà existants »*, explique Catherine L'Allain, responsable du service au sein de la MSA des Alpes du Nord. *« Parfois, ils pensent davantage à leurs animaux qu'à leur propre confort au travail. Nous essayons donc d'identifier, aux côtés de l'éleveur, son travail réel et les contraintes qui l'accompagnent, il peut s'agir de risques ou d'inconfort »*, précise la responsable. *« Ces risques peuvent être liés aux animaux, avec des coups, en fonction des activités, ou aux activités de manutention, de port de charges, notamment liés à l'alimentation des animaux, les activités pratiquées en hauteur, l'entretien des bâtiments…qui peuvent être directs, ou se manifester à long terme avec des problèmes musculosquelettiques »*. La responsable ajoute qu'il est davantage aisé d'agir en amont de la construction d'un bâtiment, afin de mettre en place le nécessaire pour rendre le travail des éleveurs plus confortable. *« Ce confort passe également par celui des animaux, nous réfléchissons donc aux déplacements effectués, aux ombres, aux contrastes, des bâtiments, tout ce qui est susceptible de gêner les animaux, et ainsi de créer un risque pour les éleveurs »*.

Elle précise également que le manque de confort impacte non seulement la santé physique des éleveurs, mais entraîne bien souvent des risques psychosociaux : *« Faciliter le travail des agriculteurs, c'est leur faire gagner du temps, du confort, réduire la charge de travail, tout ce qui peut rendre leur quotidien lourd à porter »*, conclut Catherine L'Allain.

Charlotte Bayon





// ERGONOMIE

Un confort de travail amélioré

Une installation, un nouveau bâtiment : Florent Vigne a décidé de se lancer rapidement dans ce projet d'envergure pour travailler dans de meilleures conditions. Reportage en Lozère.

Cette stabulation, Florent Vigne, l'a voulue dès son installation en 2023. *« Traire au transfert, c'est dépassé, et en nombre de places, on était un peu juste »*, résume le jeune agriculteur qui a tout juste pris possession de son nouvel environnement de travail début novembre. Un nouveau bâtiment qui contient une salle de traite en 2×8, en simple équipement, et quelques places de plus pour ses laitières puisque 51 animaux peuvent y être accueillis sans problème. Pour le moment, Florent Vigne possède 45 Prim'Holstein, et quelques Aubrac en plus, pour *« valoriser les terres qui ne sont pas bonnes pour les laitières »*.

Un projet qui s'appuie sur l'existant

Plutôt que de repartir de zéro, et de faire un bâtiment indépendant, le jeune agriculteur s'est accolé à l'existant : *« cela a baissé un peu les coûts des travaux, et puis c'est pratique, cela me permet de voir tous les animaux en une seule fois »*. L'ancien bâtiment n'ayant que 25 ans, et étant toujours fonctionnel, il abrite les génisses et les Aubrac. Si cette partie ancienne est une étable entravée, la partie nouvelle est une stabulation. *« Mais pas sur paille, parce que je n'ai pas la production »*.

Florent Vigne a préféré du caillebotis, avec logettes et matelas pour le confort de ces dames. *« Il y a trois rangées de logettes, et chaque logette fait 1,20 mètre de large »*. Autre innovation incluse dans le projet, la barre latérale que l'on trouve souvent à l'avant des logettes, pour que les animaux gardent la tête baissée, n'a pas été retenue par l'éleveur. Il préfère que ses vaches soient libres de leurs mouvements. Coût du projet ? 400 000 euros hors taxes. Les aides de la Région ? Oui, Florent Vigne les a demandés il y a un an… L'accord de principe lui a été envoyé en novembre 2024.

Dès la conception, Florent Vigne s'est appuyé sur les services de la chambre d'agriculture de Lozère pour être bien accompagné. Dans le bâtiment à la charpente en bois lamellé-collé, l'ambiance est paisible, les vaches se prélassent sur leurs matelas ou se délassent en marchant. L'éclairage est assuré par un dôme éclairant au sommet de la toiture, une volonté de Florent Vigne, et des fenêtres hautes. Tandis que la ventilation est assurée par des bandeaux perforés, placés près du toit. *« On est encore tous en train de s'adapter à nos nouvelles conditions de travail »*, sourit Florent Vigne, plutôt heureux d'être là. Autre amélioration par rapport à l'existant, la porte automatisée qui permet à sa mélangeuse de passer sans avoir à faire trop de manœuvres.

Si les premiers plans ont été établis en 2023, les animaux, eux, ont inauguré le bâtiment en octobre. Et la première traite a eu lieu le 14 novembre 2024. *« Je suis plutôt content du déroulé, les travaux ont commencé le 11 juin, et ça a été rapide »*. Les entrepreneurs locaux retenus par le jeune agriculteur ayant tous joué le jeu dans les délais impartis.

Une reprise dans la continuité

Après de très classiques études en filière agricole au Legtpa de Saint-Chély-d'Apcher, avec un bac STAV et un BTS Acse, Florent Vigne travaille neuf ans à la chambre d'agriculture de Lozère, comme peseur laitier. Même s'il a toujours eu dans l'idée de reprendre la ferme familiale. *« Prendre un peu d'âge avant de se lancer, ça aide à mieux réfléchir les projets »*, sourit le jeune éleveur, qui a d'abord été salarié de la ferme avant de reprendre le tout en entreprise individuelle en avril 2023, à la retraite de son papa, Pascal, qui *« vient toujours donner un coup de main »*, s'amuse Florent Vigne. Ses deux parents le soutiennent quotidiennement dans le travail de la ferme.



Florent Vigne dans son nouveau bâtiment.

Marion Ghibaudo

Si dans ses projets futurs, il aimerait intégrer un robot racleur, du photovoltaïque ou faire une stabulation paillée pour accueillir plus d'allaitantes – à condition qu'il trouve plus de terrain que la soixantaine d'hectares qu'il a aujourd'hui – Florent Vigne se plaît dans son nouveau métier. *« Faire du lait, sur la ferme on l'a toujours fait, et c'est commode par rapport à nos installations »*, souligne-t-il. D'autant plus que la ferme a changé de laiterie il y a trois ans, pour intégrer l'entreprise Chapert, *« ce qui permet de valoriser le lait localement »*, et correspond aux valeurs portées par le jeune agriculteur. Même si cela demande une certaine technicité, étant donné que la laiterie travaille en lait cru. *« J'ai hérité d'une ferme avec un bon rythme de croisière »*, note l'éleveur, permettant à Florent Vigne d'améliorer l'existant pour toujours plus de confort de travail.

Marion Ghibaudo



// PAYSAGE

Conjuguer qualité fromagère, paysagère et bien-être

En arrivant au Clédart de Fontanges, dans le Cantal, on se croirait au cœur du Beaufortain ou du Valais suisse, avec un ensemble harmonieux de bâtiments de ferme en bois, une petite boutique de vente des fromages de l'exploitation aux abords fleuris…

Si le Gaec Baduel est aujourd'hui en régime de croisière, depuis que Sébastien Baduel s'est installé en 2003 sur 40 ha, rejoint en 2009 par son épouse Catherine, le couple n'a pas ménagé sa peine ni les investissements avec l'objectif de valoriser au mieux le lait de leurs 90 montbéliardes en maîtrisant le produit jusqu'au consommateur, le tout avec une exigence forte de qualité. *« Faire du bon lait pour faire du bon fromage »*, tel est le leitmotiv de Sébastien, ancien contrôleur laitier.

Sur les 650 000 litres produits, un peu plus de 500 000 l sont transformés en salers (32 tonnes), cantal (20 t) et en Clédart, une pâte molle spécialité de la ferme éponyme. Parallèlement, 50 porcs sont engraissés en plein air, la moitié part sur pied, l'autre est transformée. Ces produits fermiers sont vendus en partie sur place, dans un réseau d'épiceries et restaurants locaux, ainsi que, pour le salers, à la société fromagère du Livradois pour la filière Qualité Carrefour. Les Baduel élèvent en outre chaque année une cinquantaine de génisses.



P.Olivieri

Objectif du Gaec Baduel, valoriser au mieux le lait de ses 90 montbéliardes. .

Une cave d'affinage semi-enterrée

La fromagerie voit le jour en 2005, Sébastien ayant à cœur de relancer la production fromagère pratiquée jadis par son grand-père. Cet atelier coïncide avec une étape majeure pour l'exploitant, alors fermier : *« On souhaitait s'agrandir, le propriétaire était d'accord à condition qu'on achète toute l'exploitation »*, retrace Catherine Baduel. Un pari engageant mais qui va permettre au Gaec de se développer et d'aller au bout de son produit. En faisant le choix en 2007 d'affiner ses fromages : une cave semi-enterrée (capacité totale de 800 pièces) est construite pour retrouver des conditions d'affinage naturelles. Elle est dotée de deux puits canadiens afin d'en optimiser la ventilation, et d'une entrée habillée de pierres issues d'un ancien bâtiment pour l'aspect paysager. Mais les débuts sont capricieux, impossible en effet de saturer les deux caves en humidité. Finalement, le juste équilibre est trouvé et Sébastien apprécie de maîtriser désormais l'intégralité du processus de fabrication.

Une stabulation saine pour une qualité optimale

2009, place à une nouvelle stabulation de 90 places (160 avec les petites génisses) sur aire paillée avec caillebotis, que le couple prend soin de pailler chaque matin, d'y retourner les bouses chaque soir, et de curer tous les 15 jours. Résultat, des animaux parfaitement propres et des risques sanitaires minimisés. Récemment, les associés ont eu recours à du concassé de démolition recyclé et à une couche de calcaire broyé pour améliorer encore le pouvoir absorbant de la litière. La même année, c'est un autre bâtiment, de stockage, qui est érigé à quelques mètres de la stabulation pour accueillir matériel, paille, regain et enrubannage destinés aux laitières.

Aux petits soins de petites génisses

En 2020, après le décès du frère de Catherine, qui avait rejoint en 2013 l'exploitation répartie depuis sur deux sites(1), la décision est prise de rapatrier toutes les génisses au Clédart dans un bâtiment, en bois toujours, de 110 places avec du stockage à l'étage (200 ballots stockés cette année). *« L'enjeu était d'optimiser le peu de place disponible sur la parcelle tout en respectant les surfaces d'aire de vie des animaux, avec une notion d'esthétisme également, en prévoyant des débords de toit, de panne, des ressorts de toiture… »*, expose Vincent Charbonnel, conseiller bâtiments à la Chambre d'agriculture, qui a accompagné le projet.

Le résultat est plébiscité des éleveurs et des petites velles : *« C'est un bâtiment un peu fourre-tout, très pratique, mécanisable avec le choix d'un couloir central de 36 mètres de long sur 35 de large. Et puis on prépare les génisses à leur futur logement. On sent que les bêtes sont bien et nous aussi on s'y sent bien »*, souligne Catherine Baduel qui apprécie le dôme lumineux et l'ambiance générale du bâtiment équipé d'une porte sectionnelle avec télécommande. Pour sortir l'ossature du fumier, une base en béton banché a également été implantée. Coût de l'installation : 380 000 € HT, aidés à hauteur de 30 % par le plan bâtiments.

Photovoltaïque : + 50 % des besoins couverts

Dernières réalisations en date, un bâtiment de stockage (matériel + foin) en lieu et place d'une vieille étable entravée et l'installation d'une centrale photovoltaïque (36 kW sur les bâtiments de stockage) en autoconsommation qui permet de couvrir plus de 50 % des besoins cumulés de la salle de traite, de la fromagerie, des caves d'affinage. Tout sauf neutre alors que la fin du bouclier tarifaire s'est traduite par une hausse de 20 000 € de la facture d'électricité de l'exploitation.

Au terme de cette série d'investissements, le Gaec peut enfin souffler un peu. *« On a beaucoup travaillé, on a eu la chance de pouvoir concrétiser nos projets. Aujourd'hui on veut profiter un peu et on verra ce que les jeunes veulent faire »*, sourit Catherine tandis qu'Antoine, leur fils, traverse la cour en tracteur.

P. Olivieri

(1) Le Gaec compte aujourd'hui 160 ha sur Fontanges et Miallet.

La Ferme de Clédart fabrique son propre aliment

***« On travaille avec un courtier qui s'occupe des achats et de l'affrètement, cela nous permet d'être autonomes et de gagner 100 € par tonne d'aliment »*, fait valoir l'éleveur, qui a installé il y a dix ans des cellules de stockage de matières premières nécessaires à la fabrication de l'aliment à la ferme (colza).**



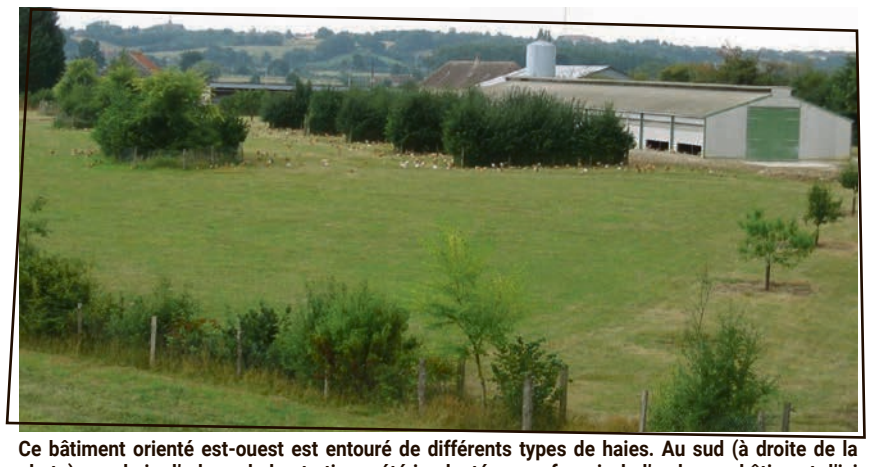


// AMÉNAGEMENTS

Des haies autour des bâtiments pour réduire les aléas climatiques

Les haies d'arbres offrent de multiples services quand elles sont implantées intelligemment autour des bâtiments d'élevage. Elles permettent par exemple d'éviter la surchauffe en période de fortes chaleurs, de briser les vents dominants, de clôturer un lieu ou de fournir du fourrage.

La fréquence des périodes caniculaires augmentant, la question du confort des animaux dans les bâtiments va se poser de manière encore plus forte dans les années à venir. On sait par exemple que sur un troupeau laitier, de forte chaleur entraîne une baisse de la production de lait estimée entre 10 et 20 % par l'Institut de l'élevage. Le confort des animaux et des hommes réside par le maintien d'une température en dessous de 30 °C à l'intérieur des bâtiments. Il existe de multiples façons de réduire la température dans les bâtiments (ventilation, arrosage, brumisation, etc.). On y pense peut-être moins, mais la haie d'arbres brise-soleil est aussi un très bon moyen d'abaisser la température dans les bâtiments. *« La haie bioclimatique concerne autant l'humain que le bâti »*, explique Bernard Farinelli, auteur du livre Planter des haies de biodiversité, édité en 2019 chez Terran. *« Les constructions paysannes traditionnelles et leur environnement immédiat tenaient compte des haies et de leurs propriétés. On redécouvre aujourd'hui les bienfaits des haies avec les changements climatiques en cours »*. La haie apporte ainsi de nombreux services tels que la réduction des odeurs et des poussières, des vents, le maintien des sols, la production de nectar pour les pollinisateurs, le gîte et le couvert pour les oiseaux et une faune nombreuse. De plus, elle peut être valorisée via du bois énergie ou du bois d'œuvre. Dans le cas d'une haie brise-soleil, elle sera souvent implantée au sud et/ou à l'ouest du bâtiment en fonction de l'orientation de celui-ci pour protéger du soleil aux heures les plus chaudes. À l'ombre d'une haie, la température dans un bâtiment peut être inférieure de plus de 10 °C par rapport à un bâtiment en plein soleil. *« Il convient de gérer l'ombre et la chaleur en jouant sur la densité de feuillage (petites et grandes feuilles), les hauteurs pour s'abriter du soleil et de la canicule, souligne Bernard Farinelli dans son ouvrage. Les essences à feuilles caduques remplissent un double office : protéger de trop d'ensoleillement l'été grâce à leur feuillage et ne pas empêcher le faible ensoleillement hivernal »*.



Ce bâtiment orienté est-ouest est entouré de différents types de haies. Au sud (à droite de la photo), une haie d'arbres de haute tige a été implantée pour fournir de l'ombre au bâtiment d'ici quelques années. Au nord, le parcours des volailles est parsemé de petites haies offrant de l'ombre aux différentes heures de la journée.

Bien implanter une haie

Une haie d'arbres est établie pour longtemps, son implantation doit donc être réfléchie avec soin, de préférence un an avant sa plantation. Déterminer le lieu précis de son emplacement constitue la première étape de l'implantation d'une haie. En fonction du rôle que l'on souhaite lui donner - créer de l'ombre sur le bâtiment et/ou atténuer certains vents dominants - il faut tenir compte de l'orientation du bâtiment, de la distance entre la haie, le bâtiment et le chemin d'accès, la proximité du terrain voisin, la présence de réseaux souterrains ou de fossés et drains, de l'espace disponible.

Pour qu'une haie brise-soleil joue son rôle d'ombrage aux heures les plus chaudes de la journée, il faut qu'elle soit assez proche des bâtiments (moins de 10 mètres) ou que les arbres adultes atteignent une hauteur importante. Le calcul de l'implantation peut être réalisé avec un paysagiste ou un conseiller de Chambre d'agriculture. Il convient également de prendre en compte les éventuels dépôts de feuilles sur les toitures ou dans les systèmes d'évacuation d'eau pluviale. Pour les haies brise-vent, les arbres doivent être orientés perpendiculairement aux vents dominants. Elle doit se situer à environ 30 mètres des bâtiments. À cette distance, la protection est idéale lorsque les arbres atteignent une hauteur de 15 m, car les bâtiments se trouvent dans la zone de réduction maximale de la vitesse du vent, soit entre 2 et 4 fois la hauteur de la haie. La haie doit également être plus large de 30 à 60 m que le bâtiment à protéger pour éviter que les vents qui contournent la haie sur les côtés ne l'atteignent.

Planifier des travaux

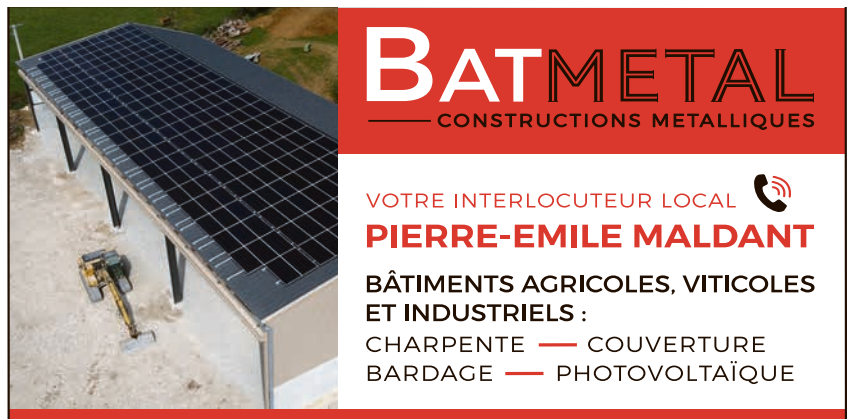
Plusieurs étapes sont à réaliser avant d'implanter une haie. D'abord, il convient de réaliser une préparation du sol pour l'ameublir sur 15 à 20 cm et éliminer les végétaux concurrents. En cas de terrain compacté, un sous-solage est vivement conseillé pour permettre aux arbres de s'enraciner profondément. Dans les terres cultivées, la fertilité des sols est généralement suffisante pour assurer une bonne croissance des végétaux ligneux. Si un amendement est nécessaire, il est conseillé l'application de compost. Il est également recommandé de mettre en place un paillis végétal sur la largeur du sol préparé pour lutter contre la compétition des herbacées et garder l'humidité. Ce paillis, composé de bois déchiqueté, de paille ou d'autres matériaux biodégradables, va, en se décomposant, nourrir le sol, laisser passer l'eau et servir ainsi au développement de la haie. Pour réduire les coûts de la haie, il est possible de préparer soi-même, un an auparavant ses semis d'arbres. On peut également passer commande auprès d'un pépiniériste quelques mois avant l'implantation.

C. P.

Quel entretien ?

Le travail d'entretien d'une haie n'est pas très chronophage. Le long du paillis, il convient de réaliser un fauchage des mauvaises herbes. Le remplacement des arbres morts est l'opération la plus contraignante car elle demande d'acheter de nouveaux plants et de procéder aux remplacements des sujets n'ayant pas réussi à s'implanter.

La taille n'est pas obligatoire, cela dépend de la largeur que l'on accorde à la haie. *« Dans le cas des haies brise-vent, elle doit conserver une densité à tous les étages, détaille Bernard Farinelli dans son livre. Il est ainsi nécessaire de couper presque à ras de nombreux arbustes ou arbres pour qu'ils repartent du pied et s'étoffent. Le recépage stimule la pousse de l'arbre. Pour obtenir une haie dense du bas, il convient de recéper dès la deuxième année, à la fin de l'hiver, avant le redémarrage de la sève ».*



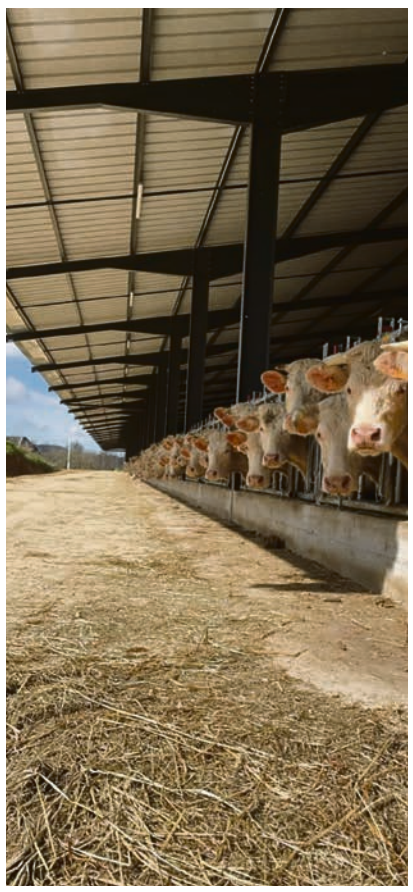




// NOUVEAU BÂTIMENT

Photovoltaïque et raclage pour 220 vaches !

L'année dernière, la famille Brunel a mis en service un tout nouveau bâtiment pour 220 vêlages. L'adjonction d'une toiture photovoltaïque et la présence d'un couloir raclé en font une grande stabulation confortable et, somme toute, économe.



Le couloir d'alimentation ouvert est abrité par un haut-vent.



Aidés de deux apprentis, Anthony, Valentin, Christelle et Serge Brunel font vêler à eux quatre 450 vaches charolaises sur quatre sites.

Originaire de Lozère, la famille Brunel s'est installée en Saône-et-Loire en 2001 en reprenant l'exploitation de Christiane et Jean Simon à Issy-l'Évêque. À l'époque, la ferme reprise comptait déjà 220 vaches charolaises inscrites au Herd-Book. C'était une structure importante avec un troupeau réputé, mais les bâtiments étaient anciens et toutes les vaches devaient être hivernées à l'attache. Christelle et Serge Brunel ont repris la structure telle quelle ce qui représentait déjà un important investissement. Et durant les années qui ont suivi, ils se sont contentés d'étables entravées et de plein air pour leurs animaux. Il faut dire que le couple, aujourd'hui rejoint par ses deux fils Anthony et Valentin, a été amené à acheter du terrain, à s'équiper en matériel tout en continuant à investir dans la génétique, une passion familiale. La construction de nouveaux bâtiments a aussi tardé, car Serge était locataire du site d'exploitation jusqu'en 2018.

Jusqu'à l'année dernière, le couple continuait de faire vêler ses nombreuses vaches dans de vieilles étables entravées alors que la famille Brunel totalise désormais 450 charolaises et leur suite sur quatre sites.

Un premier bâtiment moderne avait tout de même été construit en 2004 pour une centaine de laitonnes et 80 génisses de deux ans. Il a été rallongé en 2012-2013 pour 40 vaches à l'engraissement et 50 broutards et laitonnes. En 2017-2018, un bâtiment pour 100 vaches allaitantes et broutards était créé par Anthony, lequel avait repris l'exploitation de Jean et Michel Rameau dans la même commune en 2013. Cette stabulation pour mères à veaux a servi de prototype pour le futur bâtiment de ses parents : toiture photovoltaïque, couloir raclé…

18 mètres carrés par vache

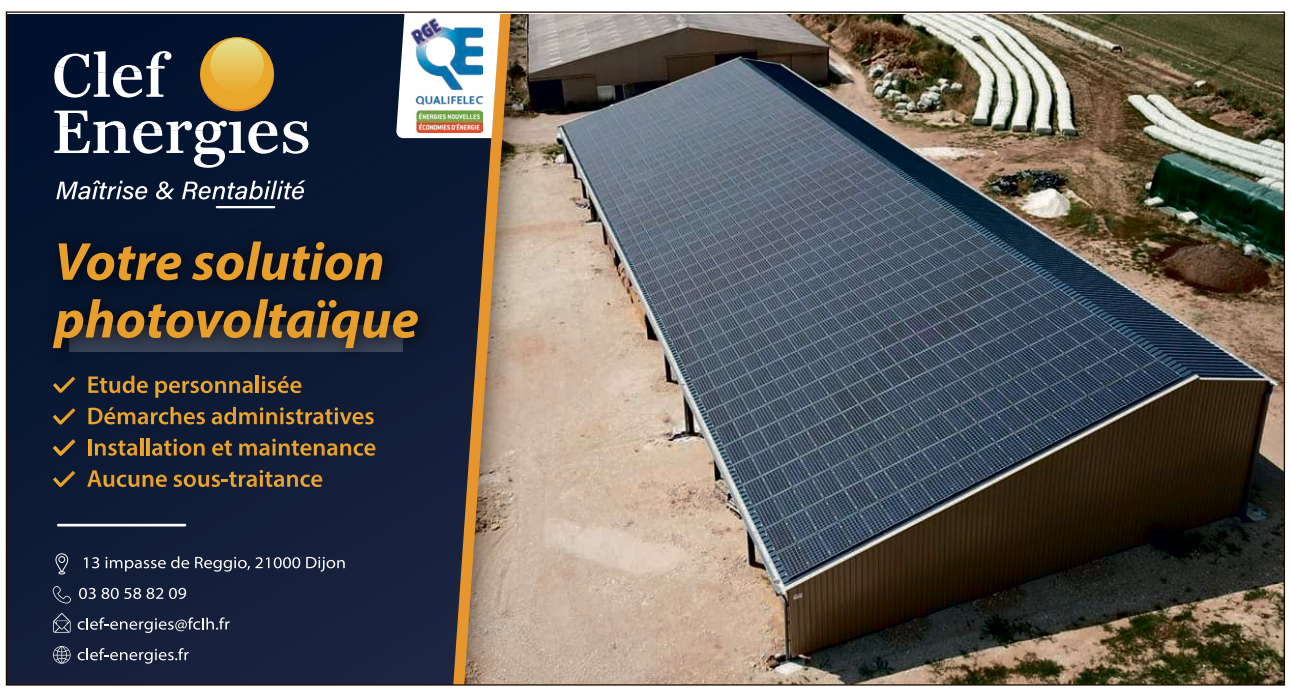
La famille Brunel a repris le même concept pour la création de sa nouvelle stabulation. Elle avait besoin d'un grand bâtiment, mais qui soit économe en paille tant le coût de cette dernière l'inquiétait. L'autre impératif était le bien-être animal. *« Les mères et leurs veaux disposent en moyenne de 18 mètres carrés par couple mère-veau, en incluant les boxes à veaux »*, fait valoir Anthony. Ces mètres carrés concourent à abaisser la consommation de paille, font valoir les intéressés. L'autre source d'économie de paille est l'aire raclée de 4 m de largeur qui dessert les cornadis et l'aire paillée de 16 m de profondeur. Le raclage est effectué 2 à 3 fois par semaine à l'aide d'un tracteur muni d'un racleur de 3 m de largeur. Le fumier est poussé vers l'extrémité du bâtiment où se trouve une fumière couverte de 21 m X 20 m. Chaque jour, les vaches sont bloquées au cornadis de 7 h 30 à midi ce qui préserve la litière paillée. Pendant ce temps, tous les veaux sont parqués dans les cases à veaux.

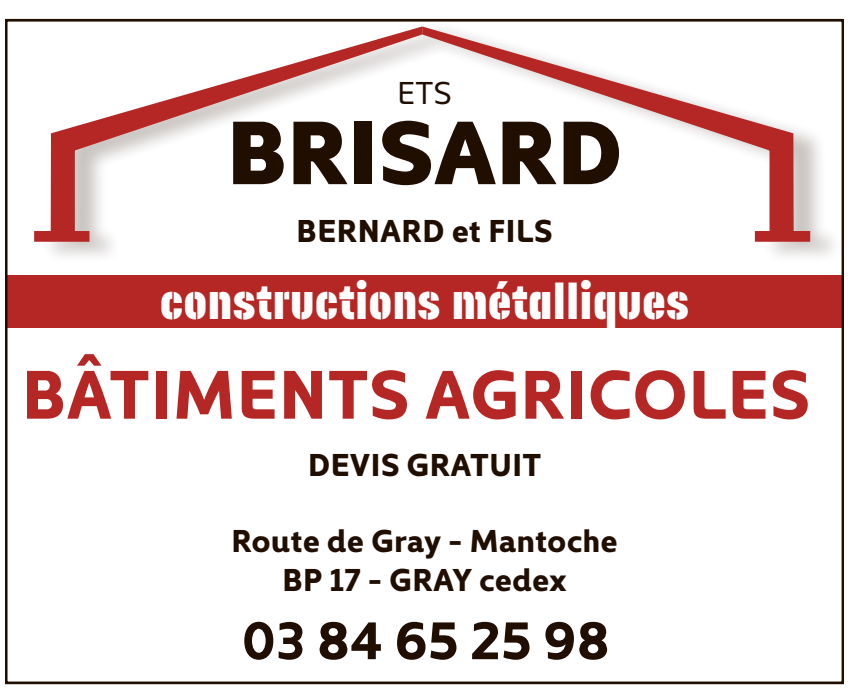
Des grandes cases pour 40 vaches

La famille Brunel a opté pour de grandes cases contenant 40 vaches à veaux. *« Dans de grandes cases, les vaches se battent moins et les dominées peuvent se réfugier plus facilement »*, justifient les éleveurs, précisant que leurs animaux ne sont pas écornés. Le bâtiment contient 4 cases des 40 vaches, mais il abrite aussi *« 3 cases de 20 vaches pour les femelles prêtes à vêler et les mères accompagnées de leurs jeunes veaux naissants »*, explique Serge. À l'arrière des cases de vaches, 42 cases de vêlages sont desservies par un couloir de 4 m longeant le fond du bâtiment. Un grand local technique est positionné à équidistance des deux extrémités de la stabulation. Ce local isolé et chauffé est équipé d'eau chaude. Il accueillera bientôt quatre petits boxes pour des petits veaux en soins. À proximité de ce local technique, une porte donnant sur l'extérieur est destinée au vétérinaire.

Au total, la stabulation mesure 154 m de long correspondant à 22 travées de 7 m, indique Serge. Avec la fumière, l'édi-







BÂTIMENTS



La nouvelle stabulation mesure 175 m de long par 33 m de large. Elle supporte une centrale solaire de 500 kWc sur le pan de toiture sud.



Le couloir raclé de 4 m de largeur. Les vaches viennent s'y nourrir au cornadis ainsi qu'au niveau des râteliers en libre-service. C'est aussi là qu'elles s'abreuvent.



Les boxes de vêlages sont équipés de cornadis réglables. Les éleveurs peuvent y bloquer les vaches pour le vêlage ainsi que les taureaux si besoin. En position ouverte, la barrière du boxe permet de contenir la vache prise au cornadis.

fice atteint 175 m pour une largeur de 33 m. Bardée en tôles perforées, elle est ouverte côté sud avec un couloir d'alimentation de 5 m abrité par un auvent. Prévue pour recevoir des panneaux photovoltaïques, la couverture ne comporte pas de plaques translucides. En revanche, la clarté est permise par un faîtage ajouré qui assure aussi la ventilation naturelle.

Plus aucun vêlage en étable entravée

C'est peu dire que la mise en service de cette grande et belle stabulation a changé la vie de la famille Brunel. Les conditions de travail n'ont rien à voir avec ce qu'elles étaient dans les écuries entravées où tout devait être effectué à la main, matin et soir, dans un environnement exigu et sombre… Les caméras qui équipent le nouveau bâtiment évitent d'avoir à se lever toutes les nuits. *« À l'approche des vêlages, on prend les températures le soir et on met les vaches prêtes à vêler dans les boxes de vêlage »*, explique Serge. *« Nous n'avons plus du tout de vêlage en étable entravée »*, annoncent, soulagés, Christelle et Serge. Toutes les vaches de l'élevage ne tiennent pas dans la nouvelle stabulation, mais elles y séjournent pour le vêlage et l'élevage des jeunes veaux. Une fois que les veaux sont habitués à téter, les quarante premières mères suitées libèrent la place pour regagner le plein air.

Confort de travail et surveillance

La distribution de l'alimentation est désormais mécanisée. L'enrubannage est distribué à l'aide d'une dérouleuse fixée à l'avant du tracteur. Du foin est mis à disposition en libre-service. Dans les vieilles écuries entravées, le pansage, le curage et le paillage devaient être effectués à la main tous les jours et deux fois par jour. *« Dans la nouvelle stabulation, on peut exceptionnellement passer un tour. Il suffit de donner une plus grosse ration le coup d'avant »*, fait valoir Christelle.

« Un bâtiment ne rapporte pas d'argent. On y gagne en qualité de travail et en surveillance tout en étant moins épuisé physiquement », concluent Christelle et Serge Brunel. L'été prochain, ce sera au tour de Valentin de construire une autre stabulation moderne sur le même principe.

Marc Labille



Nourrice d'alimentation en eau des abreuvoirs.

Entreprises locales et auto-construction

Malgré la dimension du projet, le nombre d'entreprises qui sont intervenues sur le site se compte sur les doigts de la main. Outre Clef Énergies pour le photovoltaïque, la famille Brunel a fait intervenir Cyrille Comparet de Mécagalva71 à Grury. Cette entreprise locale s'est chargée de tout l'aménagement intérieur en tubulaire ainsi que de l'alimentation en eau. C'est elle aussi qui a conçu le racleur que les éleveurs attellent à leur tracteur pour curer le fumier. L'électricité a été installée par une entreprise gueugnonnaise NCDD. La famille Brunel a réalisé le terrassement et une grande partie des bétons.

Le photovoltaïque pour financer

« La centrale solaire de 500 kWc devrait financer environ 60 % du bâtiment », confie Serge Brunel. Comme l'avait fait Anthony pour sa propre stabulation en 2017-2018, Christelle et Serge ont investi dans une toiture photovoltaïque pour leur nouveau bâtiment. En optant pour un emprunt d'une durée de 15 ans, ils se sont assurés que la centrale solaire dégagerait un revenu dès la première année. Les premières années de fonctionnement confirment les prévisions du fournisseur Clef Énergies. Fixée sur le pan de toiture orienté sud, cette première centrale devrait être doublée par une seconde de 499 kWc supplémentaires sur le pan orienté nord. Sur ses différents sites d'exploitation, la famille Brunel dispose par ailleurs de cinq autres couvertures solaires de 100 kWc chacune.

METALBAC
ACIER ET PROFILAGE
Au service des particuliers et des professionnels



FABRICATION DE VOS TÔLES DE COUVERTURE ET DE BARDAGE



TÔLES BAC ACIER/PANNEAUX SANDWICHS à vos couleurs et à vos dimensions

ZA des Champs Gilbards • 89240 POURRAIN
(10 mn d'Auxerre en direction de Toucy)
www.metalbac.fr
03 86 418 814 - contact@metalbac.fr
Ouvert lundi matin et du mardi au vendredi toute la journée

wolf SYSTEM
POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
Construire avec Wolf !



BÂTIMENTS **D'ÉLEVAGE** | RÉSERVOIRS **EN BÉTON ARMÉ** | BÂTIMENTS **DE STOCKAGE** | UNITÉS **DE MÉTHANISATION**

VOTRE AGENT RÉGIONAL :
SARL Guinchard | Tél. 06 71 60 14 32

wolfsystem.com

SYSTEME WOLF | ZI, Rue des Trois Bans | 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 | siege@systeme-wolf.fr

// ENTREPRISES

CRAI passe un cap

L'entreprise de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, spécialisée dans les charpentes métalliques pour bâtiments industriels et agricoles, investit 6 millions d'euros. La croissance de l'activité justifie cette évolution.



Mi-mai, le terrassement et la pose de la charpente traduisaient déjà les travaux à l'oeuvre.



L'entreprise fait plus que doubler sa superficie.

CRAI



Une seconde phase des travaux va concerner les services administratifs avec ce projet de nouveaux bureaux.

Depuis plusieurs semaines, c'est un jeu de « chaises musicales » qui s'est mis en place sur le site de l'entreprise CRAI, spécialisée dans les charpentes métalliques pour bâtiments industriels et agricoles, basée en Côte-d'Or, à Semur-en-Auxois. Il faut jongler entre le travail de fabrication quotidien et les impératifs nécessaires à la bonne conduite des opérations de travaux en cours. L'entreprise connaît en effet actuellement les plus importantes évolutions depuis sa création. Elle investit 6 millions d'euros dans l'agrandissement de ses ateliers, la construction d'un bâtiment pour abriter des remorques chargées avant leur départ pour des chantiers et, dans une seconde phase, la construction de nouveaux bureaux pour CRAI et CRAI Énergies, sa filiale qui se consacre uniquement à l'installation de centrales photovoltaïques. *« Ce projet, nous en avions tous besoin ! »* souligne Benoît Chaudron, le fondateur et dirigeant.

« Répondre à une charge de travail importante »

L'entreprise, qui emploie aujourd'hui 60 personnes et fait également travailler des sous-traitants est lancée dans une extension de ses ateliers de 2 900 m2, ce qui revient à plus que doubler sa superficie actuelle. *« Le but,* poursuit Benoît Chaudron, *est de répondre à une charge de travail de plus en plus importante. »* Au total, le site de Semur-en-Auxois disposera de 5 000 m2 d'ateliers. Dans le même temps, cette extension du site s'accompagne d'un important renouvellement de l'outil productif avec l'arrivée de nouvelles machines : une grenailleuse (pour préparer, entretenir, ou nettoyer des surfaces des poutres en acier), une ligne automatique de perçage, une table de découpe au plasma plus large (2 m x 8 m), cinq nouveaux ponts roulants. *« C'est aussi le moyen d'améliorer les conditions de travail,* insiste le dirigeant. *Nos nouveaux halls seront équipés d'une isolation acoustique, nous allons aussi installer un système d'aspiration de fumées de soudure centralisé. »* Ces développements vont aussi permettre à l'entreprise de faire progresser la qualité de ses fabrications et de doubler les capacités de production. Dans ce cadre, un autre aspect du développement, moins spectaculaire, mais tout aussi nécessaire, est actuellement à l'œuvre : pour 2025, CRAI met en place un ERP, (ou progiciel de gestion intégré pour gérer les achats, la traçabilité…) en lien avec une démarche de certification pour la norme EN 1090 d'exigences techniques pour les structures en acier. *« Nous aurons toute la traçabilité, du fil de soudure, du gaz, des poutrelles, etc. »*

L'atelier, puis les bureaux

Les travaux qui se déroulent actuellement mobilisent une douzaine d'entreprises. La nouvelle dalle nécessaire à l'extension sera coulée au début du mois d'août et les nouvelles machines seront installées à partir de fin août début septembre. Fin septembre, l'extension sera opérationnelle. *« La production va s'arrêter uniquement lors de la dernière semaine de juillet,* précise Benoît Chaudron, *pour que les postes de travail actuels de l'atelier soient démontés et pour faire de la place aux nouvelles machines. Nous ferons aussi transiter tout l'atelier soudure dans l'un des deux nouveaux halls. »* Dans une seconde phase, c'est le chantier de construction des nouveaux bureaux de l'entreprise qui démarrera. Les services administratifs, qui emploient 30 personnes pour CRAI et CRAI Énergies, sont aujourd'hui à l'étroit. Ce développement du site de Semur-en-Auxois s'accompagnera de besoins en recrutements, aussi bien pour l'atelier que dans les services support. L'entreprise se développe sur le marché agricole, en lien avec le photovoltaïque, mais aussi beaucoup en bâtiments industriels.

Berty Robert

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation


Murs de silo



ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET ASSURANCE DE PERSONNES
EN CAS DE PROBLÈME, C'EST RASSURANT DE POUVOIR COMPTER SUR UNE VOISINE.
gan ASSURANCES
Adeline BERILLE
AGENT GÉNÉRAL À VENAREY LES LAUMES
13, avenue Jean Jaurès
Tél. : 03 80 96 08 87
VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.
Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Adeline BERILLE - Agent général n° Orias 24006208 - www.orias.fr - 13, avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY LES LAUMES
Tél. : 03 80 96 08 87 - semur-les-laumes@gan.fr - Photo : Margot Fayol.

// CONFORT

La ventilation naturelle, pilier du bien-être animal

L'ouverture des bâtiments d'élevage pour faire circuler un air de qualité reste incontournable afin de garantir le bien-être animal et de bonnes conditions de travail pour l'éleveur, à condition d'être bien pensée. Rencontre avec Bertrand Fagoo, chef de projet en bâtiment d'élevage à l'Institut de l'élevage (Idele).

« La ventilation naturelle est fondée sur la circulation du vent, une ressource gratuite, pour renouveler l'air et garantir sa qualité à l'intérieur des bâtiments », explique Bertrand Fagoo, chef de projet en bâtiment d'élevage à l'Institut de l'élevage (Idele). *« Contrairement à la ventilation mécanique, qui peut venir en appui ou en rattrapage, le recours au naturel reste la base de la conception de bâtiments d'élevage, notamment pour les ruminants »*, précise-t-il.

Solution adaptée aux ruminants

« Moins sensibles au froid que les espèces monogastriques, les ruminants supportent bien les variations de température, nous avons donc moins besoin d'isoler les bâtiments, contrairement à des bâtiments conçus pour les élevages de monogastriques qui ont parfois besoin d'être chauffés. Les ruminants doivent être à l'abri de l'humidité et des vents forts, des conditions qui leur sont davantage inconfortables que le froid ou les variations de températures », explique Bertrand Fagoo. L'objectif étant de préserver une qualité d'air au maximum similaire à l'air extérieur. Contrairement aux espèces monogastriques le ruminant apprécie dès ses premiers jours de se trouver dans un environnement entre 5 et 15 °C. Un stress thermique peut rapidement être atteint si la circulation de l'air n'est pas bien assurée. *« Le ruminant craint davantage la chaleur que le froid. L'idéal pour sa santé et son bien-être, c'est de conserver une température fraîche tout en permettant à l'animal d'être en mouvement, dans un environnement sain, bien aéré. »*

Prévenir des problèmes de santé

Les jeunes animaux, eux, sont davantage sensibles à ces variations de température : Bertrand Fagoo préconise l'ouverture des bâtiments, mais une isolation de la toiture, pour éviter le rayonnement du froid l'hiver et du chaud l'été. *« Notamment au printemps, ces variations de températures sont très marquées, avec du gel pendant la nuit et des journées à 25 degrés »*, précise-t-il. *« Il est nécessaire de gérer les ouvertures en les alternant selon les conditions météorologiques. »* Des recommandations qui permettent de se prémunir de problèmes sanitaires et de s'assurer du bien-être animal. *« Les ruminants produisent une quantité importante de gaz et beaucoup d'humidité, qu'il faut évacuer. Si l'air n'est pas correctement assaini ou ne circule pas assez, ils risquent de développer des maladies respiratoires, notamment chez les plus jeunes »*, prévient le spécialiste. Au sein des élevages laitiers, les vaches risquent de développer des mammites d'environnement, un problème sanitaire qui impacterait directement la qualité du lait. *« Il faut également penser au fait qu'une mauvaise circulation de l'air en bâtiment aura des conséquences sur son vieillissement, sur la préservation des équipements et un impact direct sur le bien-être de l'éleveur, notamment en ce qui concerne la présence d'ammoniac ou de poussière en trop grandes quantités »*, assure-t-il.



Bertrand Fagoo, chef de projet en bâtiment d'élevage à l'Idele.

Pour la conception ou la révision des bâtiments d'élevage, l'Idele a créé l'outil Shelt'air, afin d'aider conseillers et éleveurs à connaître les recommandations en matière d'ouverture des bâtiments et de les accompagner dans la prise de décision. *« Nous recommandons un bâtiment bien orienté par rapport aux vents, pas trop large, les conditions structurelles doivent être bonnes dès le départ. Autrement, difficile de compenser avec la seule ventilation mécanique, »* assure-t-il. *« Le plus important reste de cibler correctement les besoins de ses animaux. Il faut un projet global, s'appuyer sur des spécialistes du bâtiment et de la zootechnie. Une approche technique mais incontournable pour le bien-être des animaux et des éleveurs »*, conclut-il.

Charlotte Bayon

le groupe
ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI

Centrales photovoltaïques pour bâtiments agricoles
- À partir de 480 m2 -



04 71 50 52 84
Siège Social
ZA DU COLOMBIER
15500 MASSIAC
www.arvernenergies.fr



// ATTRACTIVITÉ

Vers une marque de territoire

Après la création de l'Agence d'attractivité, le département décide, à travers des actions, de valoriser les producteurs locaux.

Après avoir fusionné Yonne Tourisme avec des salariés de la direction de la communication du département, l'Agence d'attractivité du département est née. *« 22 salariés sont en charge de l'Agence et se concentrent sur le tourisme et sur l'attractivité résidentielle, au fait de faire venir de nouveaux habitants sur le territoire. Ce qui peut être intéressant pour l'agriculture. Nous nous concentrons également sur l'accompagnement de personnes qui souhaitent reprendre l'exploitation, même si ce n'est pas notre cœur de métier »*, affirme Guillaume Gigant, directeur de la promotion et de la communication du département de l'Yonne. Mettre en avant l'identité icaunaise, c'est l'objectif principal de l'Agence d'attractivité. *« On vient de lancer un appel à projet pour créer une marque de territoire. Des déclinaisons seront possibles sur des produits de qualité locale. On pourra travailler main dans la main avec des producteurs qui le souhaitent pour qu'ils puissent s'appuyer sur cette marque territoriale de fierté icaunaise »*, ajoute-t-il. Conscient de l'importance des produits locaux, Guillaume Gigant a pour ambition de développer ce tourisme-là. *« On est un territoire où les productions locales sont fondamentales, c'est particulièrement vrai dans l'Yonne, avec des produits phares, qui font partie des Tour Eiffel de la production touristique »*, manifeste-t-il. Quant à l'identité du territoire et à la valorisation de la production locale, l'Yonne détient déjà le label « Artisans du monde ». *« C'est un label développé à l'origine par le département des Hauts-de-Seine, il est intéressant dans le sens où il vise très clairement à afficher les personnes qui souhaitent faire visiter leurs exploitations, leurs produits, leur façon de travailler… de ce fait, nous avons développé ce label avec la Chambre de commerce et d'industrie. C'est une façon d'enrichir l'offre touristique et c'est très important »*, déclare de son côté Isabelle Froment-Meurice, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne. Pour elle, même si l'Yonne ne fait pas partie des destinations de long séjour, le département détient quand même plusieurs sites reconnus en BFC, à l'image de Vézelay qui deviendra bientôt un Grand site de France. Cet atout-là peut jouer dans la balance. *« Ce qu'on constate, c'est que nous avons beaucoup d'agriculteurs qui profitent de la beauté de nos paysages pour améliorer leur quotidien, pour faire un gîte, cumuler ça avec un autre job. C'est très fréquent et c'est normal d'ailleurs, puisque ça permet d'arrondir les fins de mois qui ne sont pas toujours faciles »*, ajoute-t-elle. Guillaume Gigant est du même avis, pour lui, valoriser les sites touristiques peut également attirer des personnes pour découvrir des produits locaux. *« Nous recensons les coordonnées des producteurs, les horaires d'ouverture et cette base de données, nous la mettons à disposition de tous les prestataires touristiques, qui peuvent par exemple sur leur site web, signaler tous les producteurs à proximité. Aujourd'hui, nous comptons près de 109 producteurs locaux dans la rubrique « Produits du Terroir » »*, conclut Guillaume Gigant.



Pexels

Une exploitation viticole.

Charlotte Sauvignac

// RÉCID'EAU

"Le cycle de l'eau est complexe et vulnérable"

Jeudi 5 juin signait le début de l'évènement Récid'Eau, une manifestation qui met en avant l'importance de la gestion de l'eau sur le territoire à travers des acteurs incontournables du département. Retour sur l'inauguration de l'événement.

« En cette fin de journée, je peux vous exprimer toute ma satisfaction et tout l'intérêt qu'ont eu les enfants pour toutes les animations. Comme disait un homme que j'apprécie beaucoup, Éric Orsenna, au commencement de toute humanité est l'eau. Au commencement de toute dignité de toute santé, de toute éducation, de tout développement. Dans l'ordre des priorités, rien ne précède l'accès à l'eau », exprime Yves Vecten, président du Syndicat Mixte Yonne Médian, avec fierté, ce jeudi 5 juin lors de la soirée d'inauguration de Récid'Eau. C'est après deux journées aux côtés de plusieurs classes icaunaises et grâce à la mobilisation de plus de 21 exposants (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les Voies navigables de France Centre-Bourgogne, l'ONF, l'OFB, l'Épage de l'Armançon, l'Épage du Bassin du Loing, l'EPTB Seine Grands Lacs, la préfecture, le Syndicat mixte du Bassin du Serein, le département de l'Yonne, le Syndicat des déchets du Centre Yonne, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, l'AuxR_Eau, Les Petits débrouillards, Océan de légendes, l'aventure scientifique, le CPIE Yonne et Nièvre, la Fédération de pêche de l'Yonne, l'Art de rien ou presque, la ligue pour la protection des oiseaux, Flotescale), que les enfants ont pu assister à des animations pour sensibiliser à la gestion de la ressource en eau dans le territoire.

« C'est un projet qui me tient particulièrement à cœur, il incarne un travail en commun pour une gestion plus durable de l'eau, directement au bénéfice de nos agriculteurs et de notre environnement. Ce recours au patrimoine, à l'Abbaye Saint Germain d'Auxerre, offre un parallèle qui doit nourrir notre réflexion. Un patrimoine bâti préservé d'un côté et un patrimoine naturel à préserver de l'autre. Si nous avons su préserver cet édifice millénaire, nous saurons veiller sur l'eau qui vient de la nuit des temps, et toujours au pied de la vie », déclare à son tour, Carole Cresson Giraud, première adjointe à la ville d'Auxerre.

Présent, passé et avenir

« Cette rencontre montre une conscience politique grandissante face aux enjeux majeurs de la gestion de l'eau dans nos territoires. Dans un contexte de plus en plus contraint, marqué par le changement climatique, la pression sur la ressource et l'évolution permanente des usages, nous devons assurer un accès pérenne à une eau douce de qualité », affirme à son tour, Mickael Taton, vice-président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Face à cet enjeu essentiel dans le département, Pauline Girardot, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, en profite pour faire le lien entre gestion de l'eau et agriculture. *« Concernant la ressource en eau, en tant que quantité, nous sommes en vigilance sécheresse, et nous sommes effectivement très attentifs à ce sujet, il y a beaucoup de politiques publiques qui sont menées pour avoir des usages plus sobres. Il y a des possibilités de réutilisation de l'eau pour les usages industriels qui se développent, nous mettons également l'accent sur la vulgarisation en agriculture, avec pour objectif d'avoir moins d'irrigations »*, conclut-elle avant que la pièce de théâtre débute et que les lumières ne s'éteignent.

Charlotte Sauvignac



La soirée d'inauguration de la 1re édition de Récid'Eau, jeudi 5 juin, à l'Abbaye St Germain d'Auxerre.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Glanage, cueillette ou tri solidaire

• En période de récoltes

Confrontée à une baisse de ses approvisionnement, la Banque Alimentaire, en collaboration avec l'association Cueillette Solidaire 21, recherche des sites pour organiser des actions de glanage, cueillette ou tri de produits (fruits à cueillir, légumes à ramasser ou à trier) afin d'éviter leur gaspillage et pour en faire profiter les associations d'aide alimentaire.

Contac Dorothée Tricot 06 52 39 30 40, ba210.dorothee.agri@banquealimentaire.org

NIÈVRE

// S'installer en...

• Vendredi 13 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières. Le 13 juin, ce sont les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorées (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Journées gratuites, sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// foire aux culards

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

YONNE

// Réunion d'information zones vulnérables

• 19, 23 et 24 juin

Ces réunions d'informations, conduites par la préfecture, la DDT et la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont pour objectif de présenter le contenu d'un contrôle conditionnalité-environnement, les dispositions du nouveau Programme d'actions régional (PAR 7), et de présenter l'évolution de la réglementation applicable dans les zones vulnérables aux nitrates ainsi que l'utilisation de fertilisants azotés. Rendez-vous les jeudi 19 juin à 14 heures (Legta de la Brosse), lundi 23 juin à 9h30 (salle Roger Treillé) et mardi 24 juin à 9h30 (salle François Chanut).

Contacter Véronique Thureau pour plus de renseignements au 03.86.48.41.17 ou par mail au ddt-sea@yonne.gouv.fr

La Chanvrière

Le champ de tous les possibles

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à Saint-Lyé (10).

La coopérative La Chanvrière compte 750 producteurs pour 13 000 ha emblavés en 2024. Elle est dotée d'**un outil industriel performant** qui lui permet d'augmenter ses capacités de production et de consolider sa position de Leader en Europe.

Après seulement 5 ans d'activités à Saint-Lyé (10), ce site a quasiment atteint sa capacité maximale de défibrage ; il faut donc dès maintenant préparer l'avenir.

Pour répondre aux demandes croissantes de **tous ses marchés, La Chanvrière va implanter une nouvelle usine à Juniville (08) qui sera opérationnelle fin 2027.**

Dès maintenant, nous avons besoin d'augmenter nos surfaces de chanvre et cherchons 3000 ha de plus d'ici 2027.

Le chanvre ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation. C'est une excellente tête de rotation et un piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote et permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations : une occasion unique pour diversifier vos cultures et bénéficier des nombreux avantages économiques et écologiques du chanvre.

N'hésitez plus, **rejoignez dès 2026 une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !**

Pour nous contacter : 03.25.92.38.70. ou adherents@lachanvriere.com



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 95 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,31	6,34	6,33	
		300-350	5,99	6,17	6,08	=
		350-400	6,02	6,02	6,02	+ 0,27
		400-450	6,04	6,04	6,04	+ 0,25
F	U	250-300	5,20	5,80	5,33	+ 0,23
		300-350	4,92	5,13	5,01	+ 0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,69	5,90	5,73	+ 0,08
		400-450	5,73	5,94	5,90	+ 0,20
		450-500	5,49	5,81	5,59	- 0,15
		500 et +	5,09	5,47	5,18	
F	U	350-400	4,82	4,84	4,83	- 0,05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 181 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,51	3,69	3,61	+ 0,01
	R	+ 500 kg	3,37	3,49	3,43	- 0,03
F	E	24 à 36 mois	4,65	5,16	4,75	- 0,06
	U	24 à 36 mois	3,93	4,56	4,08	+ 0,06
		- 5 ans	3,66	4,44	3,99	=
		5 à 10 ans	3,71	4,20	3,91	- 0,02
		+ 10 ans	3,50	4,00	3,67	- 0,03
	R	24 à 36 mois	3,30	3,89	3,79	+ 0,12
		- 5 ans	3,69	3,81	3,77	+ 0,11
		5 à 10 ans	3,50	3,82	3,71	=
		+ 10 ans	3,19	3,56	3,41	+ 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 405 - Taux de vente : 99 %.

Nette baisse des apports cette semaine dûe à la météo qui accapare les éleveurs d'une part, et d'autre part à la conjoncture défavorable de l'offre générale.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : L'offre est plus hétérogène à cette saison, mais on retiendra que les tarifs continuent de progresser dans les lots de bonne qualité et que le déficit de l'offre continue de se faire sentir cruellement.

Vaches / génisses 30 mois : Apports réduits cette semaine mais de qualité correcte. Les cours sont reconduits et toujours aussi fermes. Seulement 1 invendu.

Taureaux : Demande toujours aussi suivie, cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/06/2025

Effectif : 96

Génisses 16 - 24 mois :	(310 - 325 kg)	1320 - 1650	4,29 - 5,06
Génisses 24 - 36 mois :	(370 - 735 kg)	1610 - 2730	3,70 - 4,33
Vaches :		1950 - 3010	

Marché décalé. Tarifs stables dans l'ensemble des catégories.

Bovins gras : 13

Génisses de viande :	6,62 € à 6,68 € kg de viande.	
Vaches de viande :	6,46 € à 6,68 € kg de viande.	

Cours fermes. 1 seul invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/06/2025

Effectif : 158

Agneaux :	200 - 274	3,93 - 6,23
Brebis :	151 - 180	1,76 - 2,01
Béliers :	200 - 258	

Activité commerciale soutenue en agneaux et béliers à des tarifs très fermes.
Cours stables en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 443 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,75	5,04	4,89	- 0,50
		de 38 à 44 kg	4,76	5,43	5,00	- 0,45
		de 44 à 50 kg	4,53	4,86	4,,73	- 0,58
	R	de 32 à 38 kg	4,25	4,68	4,54	- 0,57
		de 38 à 44 kg	4,49	4,70	4,59	- 0,31
		de 44 à 50 kg	4,30	4,45	4,43	- 0,29

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 140 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,98	2,31	2,14	=
	R	- de 60 kg	1,66	1,66	1,66	
		+ de 60 kg	1,73	1,96	1,80	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 585 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Les cours se remettent à niveau des prix traditionnels de la boucherie. En effet, après avoir atteint des sommets avant la fête de l'Aïd El Kébir, les cours cèdent quelques dizaines de centimes. De plus, les acheteurs sont plus sélectifs sur la qualité des animaux. Les bons lots se vendent encore rapidement à des tarifs très raisonnables. Le commerce de la marchandise moins bien préparée est plus difficile. On peut souligner également la demande forte d'agneaux d'herbe qui se valorisent mieux par rapport à ceux de bergerie.

Brebis : Qualité correcte, les cours sont reconduits dans les brebis lourdes (+ 60 kg).

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 314 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,81	5,11	4,92	- 0,11
		de 38 à 44 kg	4,74	5,23	5,08	- 0,20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 211 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,32	2,03	1,78	- 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 577 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Beaucoup trop de sorties ces dernières semaine inondant le marché et faisant inévitablement chutés les cours des agneaux de boucherie. À vérifier dans une quinzaine de jours.

Brebis : Cours péniblement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/06/2025

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,58	3,97	3,80	- 0,05
		5 à 10 ans	3,49	3,95	3,71	- 0,04
		+ 10 ans	3,35	3,81	3,47	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 118 - Taux de vente : 100 %

Broutard /Laitonnes : Pas assez de volumes pour établir une cotation.

Vaches : Cours reconduits dans toutes les catégories.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

09 Juin 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : offre réduite, fermeté des cours.

Bovins maigres : les cours restent orientés à la hausse, avec une demande qui reste ferme.

POLITIQUES

Dans la lignée de sa stratégie commerciale, la Commission européenne relance les discussions avec ses interlocuteurs australiens concernant les négociations en vue de la signature d'un accord de libre-échange.
Les précédentes négociations avaient été suspendues fin 2023, à la suite de désaccords qui concernaient notamment les produits agricoles… Le différent portait en particulier sur les viandes bovines et ovines, pour lesquelles l'Australie entend obtenir l'ouverture de contingents importants !

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a publié une stratégie sur la résilience en eau qui fixe aux Etats membres un objectif non contraignant d'amélioration de l'utilisation de l'eau de 10 % à l'horizon 2030. Un chiffre flou puisque pour l'instant la méthodologie commune pour la définition de l'efficacité hydrique n'existe pas. Il en est de même sur la question du stockage de l'eau. Toutefois, des simplifications du cadre législatif sur les nitrates afin d'alléger la charge administrative des agriculteurs devraient être proposées d'ici la fin de l'année.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 3 juin dernier, la commission Agriculture du Parlement européen s'est penchée sur l'examen du rapport de Céline IMART relatif à la révision de l'OCM. Dans ce cadre, 685 amendements ont été déposés, révélant ainsi des positions divergentes concernant, notamment, la contractualisation. Pour mémoire, la députée européenne propose d'assouplir la proposition de la Commission européenne en laissant aux Etats membres la possibilité de déroger à l'obligation de contractualisation. Si les groupes PPE, Patriotes pour l'Europe et Renew soutiennent cette approche, les Verts et la Gauche s'y opposent, considérant que cela risquerait faire peser le risque économique sur les agriculteurs. Par ailleurs, Céline IMART a porté un nouvel amendement sur la protection des dénominations de produits à base de viande, en interdisant leur utilisation pour d'autres produits y compris ceux issus de culture cellulaire. Si la Commission européenne alertait sur la nécessité de ne pas ajouter des dispositions complémentaires pour une adoption rapide du texte, l'ajout de cet amendement montre l'importance de l'enjeu de la dénomination pour la filière bovin viande.

FAIT DE LA SEMAINE

Cette semaine, les Parlementaires français ont tenu une conférence, avec le soutien des interprofessions concernées, pour rappeler leur ferme opposition à la conclusion de l'accord entre l'Europe et les pays du Mercosur… C'est aussi cette semaine que le Président brésilien, en visite à Paris, a exhorté E. Macron à conclure rapidement cet accord… Rappelons que celui-ci prévoit de faciliter l'entrée en Europe de 99 000 tonnes supplémentaires de viandes bovines… sans inclure aucun critère sur les conditions de production !

FOCUS

Le Parlement européen s'est accordé sur une procédure dite 'simplifiée' pour ce qui concerne les travaux sur la proposition de simplification de la PAC en cours.
Si nous ne pouvons que saluer la volonté de simplicité proposée, rappelons qu'il est également important que des mesures réelles de simplification, pour les producteurs s'appliquent, et ce dès la prochaine campagne PAC ! En ce sens, la proposition de la Commission européenne marque un premier pas, qui n'est pas encore suffisant.

CHIFFRE A RETENIR

31 %
C'est la part des sols français, essentiellement dans le nord, affectés par une sécheresse à la mi-mai, selon une analyse européenne (*Copernicus, UE*). A l'échelle européenne ce sont 53 % des sols qui sont concernés.
Si, à date, il n'y a pas de conséquences sur les productions agricoles… souhaitons que la situation s'améliore rapidement !
Il est urgent que l'évaluation des pertes de production sur prairies connaisse des améliorations significatives !

EN REGION

La 34ème édition du Sommet de l'élevage se tiendra à Cournon du 7 au 10 octobre 2025. En quelques chiffres : 1 770 exposants sont attendus, 120 000 visiteurs dont 6 000 internationaux et 2 000 animaux représentant 70 races de bovins, ovins et caprins. Il se tiendra d'ailleurs le concours national de la race Charolaise. Cette année le pays à l'honneur sera identique à celui du SIA à savoir le Maroc. Les enjeux de durabilité seront au cœur des sujets, ainsi que l'innovation et l'agriculture du future.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

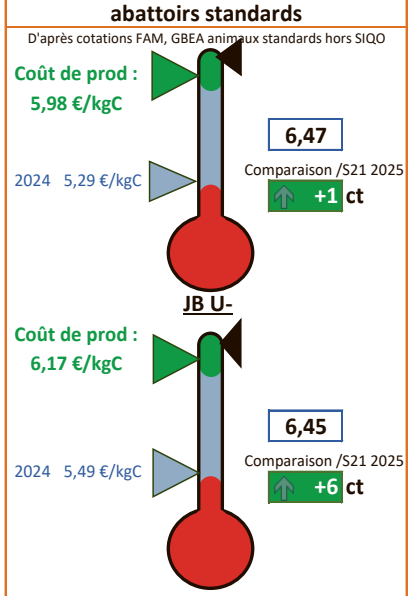
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 22 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

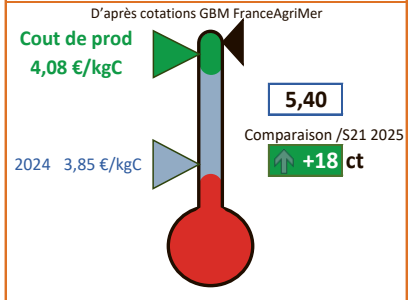
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

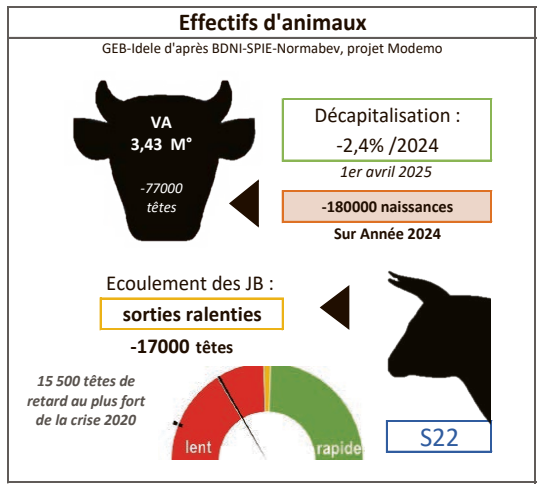
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

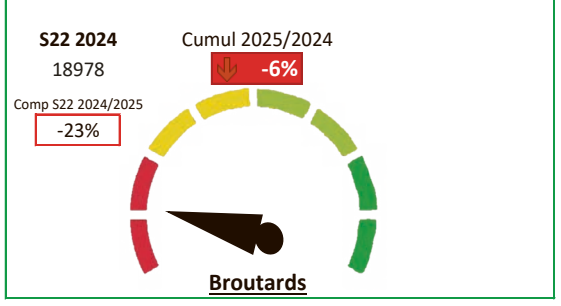
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

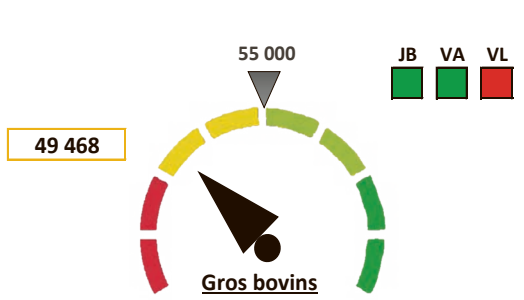
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 23 du 31 mai au 6 juin

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** cette semaine, le marché affiche de nouveau une tendance haussière généralisée sur l'ensemble des bassins de production, portée par une demande très soutenue, des offres insuffisantes ou modérées, et une conjoncture commerciale particulièrement dynamique. En femelles, le commerce reste ferme et soutenu, malgré un recul des apports. La demande, toujours présente, entretient une tension favorable aux prix, qui sont majoritairement reconduits voire orientés à la hausse, selon les zones.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale présente cette semaine une dynamique contrastée selon les races, mais globalement une demande toujours active et soutenue qui soutient les prix, malgré quelques variations liées à la qualité des lots et à la saisonnalité.

• **Boucherie :** le marché demeure très dynamique et caractérisé par une demande soutenue dans l'ensemble des régions, avec une tendance générale à la hausse des prix, notamment portée par des offres souvent limitées.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale reste marquée par une forte demande, conjuguée à une offre souvent limitée, ce qui engendre une tendance majoritairement haussière ou stable des cours selon les régions.

• **Ovins :** en agneaux, la tendance commerciale présente une dynamique globalement modérée à en légère baisse, affectée par des volumes parfois insuffisants ou au contraire excédentaires, et une demande variable selon les zones. La saisonnalité et certains événements festifs n'ont pas eu d'impact fort sur la demande globale. En brebis, c'est une ambiance qui se caractérise par une dynamique globalement calme à tendue, avec des ventes souvent difficiles et des cours majoritairement orientés à la baisse ou péniblement reconduits. Toutefois, les brebis bien finies conservent une bonne valorisation malgré ce contexte.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - je suis a la recherche d'un tracteur same explorer 70 dt des années 90 avec problèmes moteur ou pont avant hs étudie toute proposition et règlement rapide
✆ 06 74 75 59 39

38 - Vends ou échange tracteur dutra le robuste type D 4K contre Ford County ou IH 844, 4x4.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends JD 2030 2RM avec chargeur. Pneus, batteries, alternateur démarreur, pompe hydraulique neufs.
✆ 06 21 48 47 71

42 - Vends cause retraite tracteur New Holland T7-185, 5800 h, TBE, 150 ch, relevage avant ,4 distributeurs.
✆ 06 47 72 08 61

58 - Vends tracteur Someca 450 avec bennette + charrue 2 socs, année 1970, 10200 h, embrayage refait, culasse rectifiée + rodage soupape, 4500 €. (2302)
✆ 06 70 82 50 78

89 - Vds tracteur IH Utility FU-235 D, très bon état. (2306)
✆ 06 75 23 87 61

Travail du sol

21 - Vends herse rotative 3 m, herses hydrauliques 4,50 m, équipement tournesol 4 m, scie à colza Matrot à monter sur moissonneuse Class. Le tout en bon état. (2401)
✆ 06 24 16 75 48

89 - Vends canadien Kverneland non stop, 3,20 m + herse Maurin terrage forcé, 5,30 m, le tout bon état. (2306)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

58 - Vends faucheuse Pöttinger Novacat, 305 h, bon état, peu servi, cause retraite. 5000 € à débattre. (2301)
✆ 03 86 90 77 00
06 52 21 99 29

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox en très bon état, avec variateur électrique pour la vitesse de la pompe, avec télécommande. Plus 5 mètres de tuyau. Prix 2700 HT
✆ 06 13 52 27 12

Irrigation

26 - Vends tuyaux 9 mètres polyethylène, diamètre 50.
✆ 06 34 17 12 97

38 - Vends tuyaux alu D50, Perrot, 6m pos détail TBE.
✆ 06 50 93 61 14

Divers

01 - Vends 2 pneus 480-70-24 usure 40% + 2 roues complètes 6 trous 14-65-16, racleur lisier Houle complet 2 couloirs, 1 pirouette Kuhn 8702 8 toupies, rigoleuse, salle de traite 2x5 décro. et compteurs lait.
✆ 04 74 22 03 78 HR

10 - Vends cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 4000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2304)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2205)
✆ 06 74 23 69 42

SOURCIER - FOREUR
SAS DE L'OURS - Christophe Decourbe
Les Burchettes - 03210 Autry-Issards
Recherche de sources
Prestation de forage sur devis
Garantie d'eau - Détection champs magnétique
06 76 74 35 14
chr.decourbe@gmail.com

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Cause retraite vend broyeur accotement Rousseau pirouette Kuhn 2 toupies, semoir engrais.
✆ 06 24 56 63 30

38 - Vends remorque 3T5 tribenne BE cuves résine, inox 500 L, 300L + vigneronne.
✆ 06 74 79 57 68 HR

38 - Vends 160 m2 tuile occasion environ 1800 tuiles sur palettes bon état exposé plein sud possible charger Crémieu 590 euros.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Recherche tonneau d'eau à partir de 2000 l et +, andaineur double Kuhn, faucheuse 4 assiettes.
✆ 06 41 05 24 12

42 - Vends tondeuse Rider Husqvarna, coupe frontale, cause double emploi, peu servie, très bon état.
✆ 06 71 63 79 24

58 - Vends Case Puma 225 cvx à 4750 h, 2009, 70 000 € à débattre. Faneuse 4 toupies Pöttinger, 2 500 €. (2303)
✆ 06 83 25 49 06

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

71 - Vends conditionneuse Krone, 3.200 CV, herse rotative Kuhn avec portacourt + Packer distributrice, pailleuse Lucas Castor.
✆ 06 88 96 43 20

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Fourrage

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

01 - Vends cause surplus 15 ha de foin sur pied.
✆ 06 40 18 07 28

88 - Vends paille déclassée bottes de 90, 120 ou 240 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

89 - Vends foin bottes rondes 120x120. Récolte 2024 (2202)
✆ 06 87 50 82 50

Propriété

42 - Vends exploitation maraîchère, 5 ha dont 3000 m2 tunnel Richel + 1500 m2 de serres chapelle chauffées, début des Monts du Lyonnais, avec bât. d'exploitation et habitation située à 800 m des commerces + Vente de matériels. Peut intéresser les pépiniéristes. Libre fin 2026. Ecrire au journal Paysans de la Loire, n°401, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.

Terrain

70 - Jeune Agriculteurs recherche terrain agricole à louer ou à acheter, exploitation agricole.
✆ 06 65 41 39 38

Location

Agricole

71 - Sologny loue vignes Mâcon village Blanc 3 ha, plantation charges preneur 7 hl/ha à la 2e feuille pendant 18 ans.
✆ 06 88 69 78 26

Regardez-nous sur YouTube

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation à Nohant En Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535 ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol

✆ 06 88 12 72 11
et envoyer votre CV à
agalespagnol@wanadoo.fr

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

26 - Exploitation céréalière et élevage poulets recherche ouvrier polyvalent canton Bourg de Péage début septembre.

✆ 06 67 17 91 05

38 - Recherche berger pour bovins en alpage.

✆ 06 67 11 59 67
06 41 05 24 12

74 - OSRAR recrute technicien(ne) racial(e) Abondance. Contact : par téléphone ou osrar@osrar.fr

✆ 04 50 88 18 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Mariage

70 - Jeune Homme de 40 ans, agriculteur, recherche femme Française, âge indifférent, de milieu rural, en vue de fonder une famille.

✆ 06 65 41 39 38

Suivez-nous sur notre page Facebook

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vds 1 taureau adulte ch. HBC et 1 taureau de 2 ans HBC. Gaec Marion, Luzy. (2204)

✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

69 - Élevage inscrit HBL vend taureau limousin adulte et jeunes taureaux T bonnes origines.

✆ 06 71 61 73 16

73 - Recherche 15 à 20 génisses en pension alpage Bauges. Petite pension demandée.

✆ 06 24 44 10 17

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

70 - Recherche bébé chienne croisée ayant pour père un Berger australien et pour mère une Dratar photos souhaitées pour envoi. N'hésitez pas à laisser message vocal et écrit.

✆ Tél. 06 85 32 07 45
ou 06 48 17 31 39

01 - Vends 1 chiot mâle Fox Terrier poil dur né le 2 avril 2025 non LOF mère 250269606893381.

✆ 06 33 87 00 48

Equin

71 - Vends bel étalon comtois, 4 ans (Lasko Du Vernois).

✆ 06 88 59 16 46

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

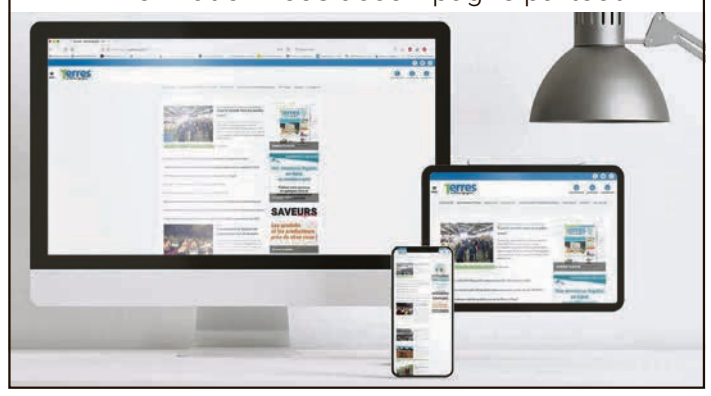

J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nos publications sur Instagram

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE

1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout


Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LIBERT ET LHOMME
au capital de 2 000 euros
Siège social
37 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
512 911 512 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 02/05/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON à compter du 02/05/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019002

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL 2L21
au capital de 10 000 euros
Siège social :
37 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
822 041 141 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 02/05/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON à compter du 02/05/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019003

TRANSFORMATION

SARL ESTIMMO
En cours de transformation
En société civile
au capital de 75 000 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
492 701 966 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 29/04/2025, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile à compter du 29/04/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 €, divisé en 7 500 parts de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet :
Ancienne mention : la construction et la vente de maisons individuelles ou groupées, sur plans proposés ou non, sur terrains procurés ou non ; la construction et la vente ou la location de tous immeubles divisés ou non, non bâtis, bâtis ou à bâtir, l'achat et la revente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, avec ou sans transformation, avec ou sans division ; l'achat, l'aménagement et la revente de tous terrains constructibles ou non viabilisés ou non, divisés ou non.
Nouvelle mention : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Remise en jouissance gratuite ou onéreuse des biens immobiliers dont elle pourra être propriétaire au profit de ses associés. Constitution et gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. Constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et toutes formes d'endettement se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, D'une manière générale toutes opérations et tous investissements à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Louis ESTIVALET demeurant 21 Rue Amiral Courbet – 21000 DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019004

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASU LINGUAPHONE BOURGOGNE
au capital de 10 000 €
Siège social : 43 Rue Elsa Triolet
Parc Valmy - 21000 DIJON
434 808 481 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 29/06/2024, la Société AUCAP AUDIT - ZAC des Terres Rousses - 13 Rue Nicolas de Condorcet - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société EQUINOXE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019037

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL ESTIVALET LAVAGE
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 8 Rue des Murgers
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
489 775 080 RCS DIJON

Selon décisions unanimes du 26/06/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET survenu le 31/05/2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet – 21000 DIJON, pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance

AL25019049

MODIFICATION DU CAPITAL

ATEXPRESS
SARL au capital de 20 000 €
Porté à 50 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962
21600 LONGVIC
529 062 226 RCS DIJON

Selon décisions du 19/12/2023, les associées ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 30 000 € par incorporation des comptes courants des associées, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50 000 €
Pour avis
La Gérance

AL25019057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL «DETERRE BCM»
Capital social : 1 000 €
Siège social : 70 A Grande Rue
10110 POLISY
RCS TROYES 909 820 730

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01/06/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 ruelle aux Chevaux – 21330 LAIGNES.
En conséquence, la société sera radiée du greffe du tribunal de commerce de TROYES et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Les caractéristiques de la société sont désormais les suivantes :
DENOMINATION : «DETERRE BCM»
SIEGE SOCIAL : 1 ruelle aux Chevaux – 21330 LAIGNES
OBJET SOCIAL : Acquisition, apport propriété de tous biens immobiliers et leur vente, location meublée desdits immeubles et hébergement touristiques, tables d'hôtes et hébergement touristique se faisant par le biais de gîtes et chambres d'hôtes. (AGE du 01/06/2025).
DURÉE : jusqu'au 31 janvier 2121
CAPITAL SOCIAL : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.
GERANCE :Monsieur Benoît MARTIN, demeurant 10 Grande Rue de l'Ecole – 10340 LES RICEYS et Nomination, à compter du 01/06/2025, de Madame Alexandra BIERRY, demeurant 10 Grande Rue de l'Ecole – 10340 LES RICEYS (AGE du 01/06/2025),Nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
IMMATRICULATION : radiation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES et immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis,La Gérance.

AL25019059

// GÉRANCE

CITYA DUCS DE BOURGOGNE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 249 860 €
Siège social :
32 boulevard du Maréchal Joffre
21000 DIJON
345 379 655 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Un traité de fusion en date du 18/02/2025, établi entre la Société CITYA DUCS DE BOURGOGNE et la Société CABINE PARISEL, SAS à Associé unique au capital de 278 040 euros ayant son siège social 4 rue de Bruges – 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 350 704 904, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société Absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 28/02/2025 pour la Société Absorbante et le 28/02/2025 pour la Société Absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.
Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 28/02/2025 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 31/03/2025.
Aux termes d'un procès-verbal en date du 31/03/2025, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société CABINET PARISEL.
La Société CITYA IMMOBILIER (380.435.248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société Absorbante et des actions de la Société Absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la Société Absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 31/03/2025.
Pour avis.

AL25019020

CABINET PARISEL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 278 040 €
Siège social : 4 rue de Bruges
21000 DIJON
350 704 904 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Un traité de fusion en date du 18/02/2025, établi entre la Société CITYA DUCS DE BOURGOGNE, SARL à Associé unique au capital de 1 249 860 euros ayant son siège social sis 32 boulevard du Maréchal Joffre – 21000 DIJON , immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 345 379 655 et la Société CABINET PARISEL, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société Absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 28/02/2025 pour la Société Absorbante et le 28/02/2025 pour la Société Absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.
Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 28/02/2025 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 31/03/2025.
Aux termes d'un procès-verbal en date du 31/03/2025, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société CABINET PARISEL.
La Société CITYA IMMOBILIER (380.435.248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société Absorbante et des actions de la Société Absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la Société Absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 31/03/2025.
Radiation au RCS de DIJON.

AL25019021

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Communes d'AISEY-SUR-SEINE et de BRÉMUR-ET-VAUROIS
Avec extension partielle sur les communes de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny-sur-Seine et Semond

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois se déroulera du **10 juin 2025 à 14h30 au 12 juillet 2025 à 12h00** (soit 33 jours) en mairie d'Aisey sur Seine.
Ce projet d'aménagement foncier concerne les communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois, et par extension le territoire d'une partie de celles de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny sur Seine et Semond.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie d'Aisey sur Seine aux dates suivantes : **le mardi 10 juin 2025 (de 14h30 à 16h30), le mercredi 18 juin 2025 (de 9h00 à 11h00), le vendredi 4 juillet 2025 (de 16h00 à 18h00) et le samedi 12 juillet 2025 (de 10h00 à 12h00).**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aisey sur Seine (4 Grande Rue) **les mardis de 14h00 à 16h30 et vendredis de 14h00 à 18h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Aisey sur Seine aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6284.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6284@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie d'Aisey sur Seine - Enquête aménagement foncier - 4 Grande Rue – 21400 Aisey sur Seine.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CIAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aisey sur Seine, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CIAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CIAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon, le 13 Mai 2025
Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25018846

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 10/06/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Noidan : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien des fermiers – petite grange , prés, terres et taillis simple - Urbanisme : RNU 6 ha 81 a 34 ca 'LE FAUBOURG' : D-0738 - 'LE GRAND LARREY' : E-0126—0162 - 'LE BON NARGEOT' : ZE-0023 - 'LES HAUTOTS' : ZN-0016
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019071

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL AMBRE-ELEC
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et de liquidation
10 Allée des Plantes
21121 FONTAINE LES DIJON
521 982 124 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/03/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dominique PICCIOLI, demeurant 10 Allée des Plantes – 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018986

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRIUM HORECA
SASU en liquidation
Au capital de 375 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
823 297 189 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31/12/2024, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société BPAM S.A ayant son siège social 89 E Rue Pafebruch L – 8308 CAPELLEN - LUXEMBOURG, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au siège social 89 E Rue Pafebruch L – 8308 CAPELLEN LUXEMBOURG et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019025

THALEX AVOCATS

46 Avenue du Parmelan

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MGF
Société civile
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 2 route de Vieux Château
Le Terreau - 21460 TOUTRY
434 929 923 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé en qualité de co-liquidateurs :
- Monsieur Michel MONTMASSON,demeurant 135 A route des Choseaux - 74330 MESIGNY,
- Monsieur François DAVIET demeurant 17 chemin de la Caille – 74330 LA BALME DE SILLINGY
- Monsieur Gilbert GRUFFAT demeurant 75 route du Cruet Nord – 74150 SALES
pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé c/o M. Gilbert GRUFFAT – 75 route du Cruet Nord – 74150 SALES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL25019069

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 Mai 2025 à QUETIGNY (21800), il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME :Société à responsabilité limitée SARL
DÉNOMINATION :MOKA SUSHI
SIÈGE SOCIAL : 2 Rue des Potiers, ZAC des Charrières, 21 800 QUETIGNY
OBJET :-Restauration, sur place, à emporter, et livraison à domicile -Achat Revente de Produits Alimentaires et Matériels liés à ces activités
DURÉE :99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL :20 000 Euros
GÉRANCE :Mme Ren BEILEI domiciliée 9, Rue Goupil, 21 160 PERRIGNY LES DIJON
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis,
La Gérance.

AL25019030

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/06/25, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : DEMAZA HOLDING
Capital social : 1000 euros
Siège social : LBA centres affaires 11 avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE
Objet : La prise de participation sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, libérales, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières.L'animation de groupe et la fourniture de services aux filiales, incluant :La prestation de services administratifs, financiers, comptables, juridiques, informatiques, commerciaux et techniques.L'assistance en matière de stratégie, de gestion et de développement.La mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires à l'activité des filiales.La gestion et l'administration des participations détenues, incluant :La gestion de portefeuilles d'investissements.La supervision des opérations financières et commerciales des filiales.La coordination des activités des filiales pour optimiser leur performance.
La réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement
Président : Monsieur DERANGERE Thomas Demeurant 2, La Montagne, 71990 SAINT PRIX
Directeur général : Monsieur MARTINEZ-CANADAS Thomas Demeurant 7, rue des Chioz, 70190 VORAY SUR L'OGNON
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.
Pour avis.

AL25019041

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ZM 21.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 77 Rue de Mirande, 21000 Dijon.
Objet : Activité de brasserie et de restauration.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 200 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions à un tiers ou au profit d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Mouhssine ZAYYI 61 Avenue Stalingrad 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
Le Président

AL25019046

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascale CARILLON, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, le 19 mai 2025, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
DENOMINATION : M2M
SIEGE SOCIAL : IS-SUR-TILLE (21120), 7 Rue du Triage
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
OBJET : L'acquisition, la construction, la restauration, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, la gestion et l'exploitation, notamment par location, bail ou autrement, d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction, la mise à disposition desdits biens et droits immobiliers, y compris à titre gratuit, au profit des associés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €, apports en numéraire.
GERANCE : Madame Myriam HOSCHAR, demeurant à IS-SUR-TILLE (21120), 7 Rue du Triage
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Me CARILLON

AL25019058

MONET AVOCATS MA

AVIS DE CONSTITUTION

Le 30/05/2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : FORM@FER
Forme : SAS
Objet social : l'organisation de formations sur site ou à distance, notamment dans les domaines ferroviaires (telles que formations à la conduite, formations aux tâches critiques autres que la conduite, autres formations RFN, formations sécurité du personnel, formations conduite engins de chantier, formations gestion documentaire etc.), l'évaluation individuelle de compétences dans le domaine ferroviaire pour l'exercice de missions de conduite, de tâches critiques, de sécurité du personnel, etc.
Siège : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 15 Boulevard Jean Moulin.
Capital : 100 000 €
Durée : 99 ans
Président : DVG CONSULTANT,société par actions simplifiée au capital de1 000 €, dont le siège social est à VERNOUILLET (78540), 11 Allée de l'Etang,immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 799 449 384
Directeur Général : Benjamin DURAND, né le 18/12/1993 à MARSEILLE (13),demeurant à ODENAS (69460), 293 Chemin de la Roche
Commissaire aux comptes: EXCO SOCODEC, SAS, sise à DIJON (21000),51 Avenue Françoise Giroud, 400 726 048 RCS DIJON
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions aunom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.
Agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée parles statuts.
La société sera immatriculée au RCS DIJON
Pour avis.

AL25019061

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATIONS MULTIPLES

LE CHENE ET LE ROSEAU
SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : Zone industrielle DES PRES MAILLARDS
108 AVENUE DU 85EME DE LIGNE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
808 472 484 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire le 05 Juin 2025, a décidé de transformer la société en SAS
En conséquence :
- Il a été mis fins aux fonctions de Gérant de Julie LESCURE demeurant 53 Avenue de Fontenay 18300 SAINT SATUR
- a été nommé Président : Julie Lescure demeurant 53 Avenue de Fontenay 18300 SAINT SATUR
Pour avis.

AL25019040

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 21/5/2025, les associés de la Sci Wendelin, au capital de 1.000 euros dont le siège social est à Donzy (Nièvre) 15 rue de la Justice, identifiée au Siren sous le n° 492 670 914 et immatriculée au RCS de Nevers,
Ont nommé comme nouveau cogérant de cette société Madame Isabelle Marie-Claire GAUCHOT, veuve de Mr WENDELIN Jean-Pierre, dt à LEUGNY (89130) 2 chemin du breuillard,sans limitation de durée, en remplacement de Mr WENDELIN Jean-Pierre, décédé le 22/4/2024.
En conséquence, ladite société sera à compter du 22/4/2024gérée par Mr Bernard WENDELIN déjà co-gérant et Mme WENDELIN Isabelle, nouvelle co-gérante.
L'article des statuts correspondant, est modifié en conséquence.
Pour Avis
Le gérant.

AL25019056

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATION DU CAPITAL

GFA DES BELLUAIRES

Siège social Ferme des Lasniers
58310 ARQUIAN
SIREN 531491009 RCS de NEVERS

Dirigeants :
Madame Marie Bernadette demeurant à 1 Les Lasniers, 58310 ARQUIAN
Suite à l'assemblée générale extraordinaire, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 356 000 euros à 354 932 euros à compter du 15 mai 2025.
Modification au RCS de NEVERS

AL25019062

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mars 2025, enregistré au SPFE de BOURGES 1 le 30/05/2025,
La société CONTITRADE France, sis ZI Le Meux , 28 rue du Général de Gaulle à LE MEUX (60880), immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 394 479 034
A vendu à :
La société DEL'S AUTO, sis 119 B avenue de Verdun à DECIZE (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 941280703,
Le Fonds de Commerce de commerce de détail d'équipements automobiles sis et exploité à «119 B avenue de Verdun» - DECIZE (Nièvre), pour lequel le Vendeur est immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro 394479034 et comprenant :
- L'enseigne, nom commercial, clientèle de cette activité et achalandage y attachés ;- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation ;- Et les marchandises qui existent en stock au jour de l'entrée en jouissance.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2025.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 122 526 €uros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 100 000 €uros,
- aux éléments corporels pour 22 526 €uros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à à l'adresse de l'entreprise DEL'S AUTO, sis 119 B avenue de Verdun à DECIZE (58300).
Pour insertion

AL25019006

// DIVERS

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Anne JUILLET notaire à POUILLY SUR LOIRE le 28/02/2025,
M. Didier MICHAUD né à BOURGES (18000) le 08/06/63 et Mme Corinne Christiane Danielle SCIOT née Paris 17 le 08/08/67, demeurant ensemble GARCHY (58150) 14 rue Blanche, mariés à ST ANDELAIN (58150)le 15/07/89 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du code civil avec clause intégrale au conjoint survivant.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet,conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
Pour insertion

AL25019072

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL SOUVERAIN

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 370 700 €
Siège social : La Bergerie
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 444 562 615

Lors de l'AGE du 28/02/2025, à effet du même jour, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Laurent SOUVERAIN demeurant La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL25019005

// CONSTITUTION

3 MA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : L'huis Morot
58120 MONTIGNY EN MORVAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montigny en Morvan du30/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 3 MA
Siège : L'huis Morot, 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La production et la revente de toutes énergies renouvelables, et notamment de l'énergie solaire au moyen de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Fabrice PREVOVAT, demeurant L'Huis Morot 58120 MONTIGNY EN MORVAN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS

AL25019034

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI LC2B

Société civile immobilière
Au capital de 1 400 euros
Siège social : 4 rue de reugny
89800 CHABLIS
852 085 265 RCS AUXERRE

Par une AGE en date du 15 février 2025, la collectivité extraordinaire des associés a :
- modifié l'objet social en :
La prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens
L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
- modifié la forme en société civile.
- modifié la dénomination sociale en SC LC2B
- augmenté le capital sociale de 155 390 euros pour le porter à 156 790 euros
Pour avis et mention,
La Gérance

AL25019068

// GÉRANCE

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 17/05/2025, enregistré au SPFE DE L'YONNE, le 30/05/2025 dossier 2025 00017772 référence 8904P012025N00607,
La Société dénommée «LE GRAND CAFE DE L'EUROPE», SARL au capital de 7 500€, dont le siège est à AVALLON, 7 place Vauban, identifiée au SIREN sous le numéro 442790945 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A cédé à
La Société dénommée «SAS L'EUROPE», SAS au capital de 500€, dont le siège est à AVALLON, 16 rue du Pâtis, Champien, identifiée au SIREN sous le numéro 944053982 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Le fonds de commerce de CAFE, BAR, BRASSERIE, exploité à AVALLON, 7 place Vauban, avec entrée en jouissance le 17/05/2025
Moyennant le prix de TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (330 000€) s'appliquant aux éléments incorporels pour 290 024€ et aux éléments corporels pour 39 976€.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial de Me Violaine GAUDIEZ à AVALLON, 24 rue du Général Leclerc, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis,
La Notaire.

AL25019039

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Maryse BELLIAU, le 14 mai 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'YONNE le 16 mai 2025
La société dénommée LES GARS DU COIN, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS et identifiée sous le numéro unique d'identification 848 203 386
A cédé à
La société dénommée LES AMIS DU COIN, Société à responsabilité limitée à associé unique, dont le siège social est à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS et identifiée sous le numéro unique d'identification 942 979 618
Le fonds de commerce de bar, brasserie, PMU, Française Des Jeux, exploité à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, connu sous le nom de «LES GARS DU COIN», immatriculé au RCS sous le n°Moyennant le prix de 170.000,00 €, savoir :
- éléments incorporels : 150.617,00 €
- matériel et mobilier commercial : 19.383,00 €.
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DEPUISAYE (89120), 5 rue André Martin, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Maryse BELLIAU

AL25019042

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-0161 du 19 mai 2025
Une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 113 ha et d'une puissance totale de91,6 MWc sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY, déposée par la SAS CONTIS 8 (entreprise GLHD), **sera ouverte aux mairies de NOYERS et de CENSY pendant 32 jours consécutifs, du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11juillet 2025 (17h).**
Le dossier de demande de neuf permis de construire (comprenant une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11 juillet 2025 (17h), en mairies de NOYERS et de CENSY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Une commission d'enquête a été désignée. Elle se compose d'un président, Monsieur Pascal FOUGÈRE, deux membres titulaires, Madame Catherine SEMBLAT et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant,Monsieur Jean-Marc DAURELLE.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
- à la mairie de NOYERS (89310) :
mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
jeudi 19 juin 2025 de 15 h 00 à 18 h 00,
samedi 5 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
vendredi 11 juillet 2025 de 14 h 00 à 17h 00.
- à la mairie de CENSY (89310) :
mercredi 25 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente François CHANUT de NOYERS, le samedi 21 juin2025 de 9 h 30 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-noyers-censy@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de NOYERS, 9place de l'Hôtel de Ville
ou
- par courrier adressé à la mairie de NOYERS, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse
https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiques
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairies de NOYERS et de CENSY,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Charles de POUMAYRAC, responsable du projet pour l'entreprise GLHD - 8 allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
email : c.depoumayrac@glhd.fr - Tel:07.87.61.44.11

AL25018878

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 11 février 2000,
Madame Yvette BÉCHU, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Renaud Robert LEGER, demeurant à CHEROY (89690) EHPAD Abbé Charron 1 rue de la Grande Maison.
Née à MITRY-MORY (77290), le 3 septembre 1929.
Décédée à CHEROY (89690) (FRANCE), le 6 mai 2025.
A désigné des légataires universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, le 30 mai 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurence PAGET, notaire à CHEROY (89690) 16 rue de la République référence CRPCEN : 89074, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019029

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le 27 mai 2025, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser la demande d'extension du magasin « GAMM VERT » sur la commune de TOUCY au profit de la SCA 110 BOURGOGNE dont le siège est situé 49 route d'Auxerre 89470 MONETEAU.

AL25019038

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE BOBIGNY

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS MIGI NAF NAF 65, Rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS BOBIGNY 930.144.837. Date de cessation des paiements : 19/05/2025. Administrateur judiciaire : la SELAS BI & ASSOCIÉS en la personne de Me Maxime LANGET 3 Bis rue des Archives 94000 Créteil et la SELARL BLÉRIOT & ASSOCIÉS en la personne de Me Philippe BLÉRIOT 46, Esplanade Jean Rostand 93000 Bobigny avec les pouvoirs d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELAS MJS PARTNERS en la personne de Me Nicolas SOINNE 2Ter, Chemin de Lorraine 93000 Bobigny et la SELARL BALLY MJ 69, Rue d'Anjou 93000 Bobigny, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019019

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 18/10/2023 et codicille en date à AUXERRE (89000) du 17/09/2024, déposés au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 04/06/2025,
Monsieur Alain Pierre COURTILLOT, demeurant à AUXERRE (89000), 46 rue desBoussicats, célibataire, né à AUXERRE (89000), le 26 juillet 1944 et décédé à DIJON(21000), le 20 décembre 2024, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de ce codicille.
Pour avis, le notaire.

AL25019048

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à MONTIGNY LA RESLE (89) du 8 décembre 1986, suivi d'un codicille inscrit en bas dudit testament en date à TOUCY (89) du 4 avril 2005 et d'un 2nd testament en date à AUXERRE (89) du 19 octobre 2016, le tout déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testaments en date du 9 mai 2025, Monsieur Pierre-Marie LHOSTE, en son vivant demeurant à AUXERRE (89) 3 place Saint Etienne, célibataire, né à MARQ EN BAROEUL (59) le 16 janvier 1931, décédé à AUXERRE (89) le 21 octobre 2024,
a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de son codicille.
Pour avis, le notaire.

AL25019067

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lemom

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue Notre Dame la d'Hors
89000 AUXERRE
897 436 671 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 Mai 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 Mai 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mme Constance BROSSE, demeurant 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25019024

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COIGNET ET ASSOCIES

Société civile immobilière
Au capital social de 1 000 Euros
Siège social 7 lieu dit CHAUMONT
89480 CRAIN
485 186 878 RCS AUXERRE

Le 31 décembre 2024 l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation et a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2024
La société sera radiée au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL25019036

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE NEUVY

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 18 Grande Rue
89570 NEUVY-SAUTOUR
883610222 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Grégory SAFFRÉ demeurant 22 Route de Dixmont, 89500 ARMEAU, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du AUXERRE.
Le liquidateur

AL25019063

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PIROELLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 289 000,00 euros
Siège social : 13 rue de la Sogne
La Sogne 89360 PERCEY
432 257 327 RCS AUXERRE
Liquidatrice :
Mme Marie-Christine JOSSIER
épouse PIROELLE
13 rue de la Sogne
La Sogne - 89360 PERCEY

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS ARDT 20 bis rue des Maraîchers 89113 Charbuy (carrelage maçonnerie). RCS Auxerre 922769930. CIP 4912. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019007

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU TAB89 10 ter route de Vallan 89000 Auxerre (transports publics routiers). RCS Auxerre 849771431. CIP 4913. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019008

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl FAVERGEAT SARL 4bis rue Léon Serpollet 89000 Auxerre (chauffage, plomberie). RCS Auxerre 419264817. CIP 4914. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019009

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS FEG bat service 3 Rue des Promenades 89740 Cruzy-le-Châtel (menuiseries). RCS Auxerre 911099075. CIP 4898. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25019010

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS H.C.R II 93 rue de Paris 89000 Auxerre (peinture). RCS Auxerre 894519834. CIP 4883. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25019011

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant l'extension, à Madame Claire SADIER, en sa qualité de Présidente, de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS à associé unique BATIROX 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (RCS Auxerre 809272065). CIP 4890.

AL25019012

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Thierry Roger Angel CAMPO 12 rue du Château 89160 Ancy le Franc. RCS Auxerre 490697067. CIP 3882.

AL25019013

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL CACHON SANDRA 10 rue du Pont 89380 Appoigny. RCS Auxerre 532 016 474. CIP 4846.

AL25019014

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique QUINCY IMMOBILIER 44 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 888906740. CIP 4848.

AL25019015

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS DIXVINS 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 835361346. CIP 4689.

AL25019016

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS MYSPORTSAPP 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840421580. CIP 4858.

AL25019017

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl YAK 22 place Corot Bât. 22 Log. 29 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840507438. CIP 4816.

AL25019018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 02/06/2025 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 02/09/2025, au profit de la Sàrl TECHNIFROID Rue de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (équipements frigorifiques), RCS EVRY 393847405. Date de cessation des paiements : 30/11/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 Evry Cedex ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019051

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 02/06/2025 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl MGDH Chemin de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (prise de participations), RCS EVRY 530798420. Date de cessation des paiements : 30/11/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 Evry Cedex ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019052

ANNONCES LÉGALES

société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la liquidatrice.

AL25019064

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC DU CHATELET

SNC en liquidation
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 12 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
807 645 460 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Robert CADOUX
12 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25019065

// CONSTITUTION

LDS GROUPE

LE COLIBRI ET LA TORTUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 place Robillard
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE le 3 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LE COLIBRI ET LA TORTUE
Siège : 1 place Robillard, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : La vente en boutique et/ou par internet, d'articles textiles, notamment d'habillement ou accessoires et autres articles de confection, de chaussures, d'articles de maroquinerie, de jouets et d'articles de loisirs, d'articles de puériculture, de produits cosmétiques,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Céline VILLEMIN, demeurant 7 rue des consuls, 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2025 à VAULT-DE-LUGNY, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : MAIRRY ENERGIES
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : La société a pour objet la production d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque.Et accessoirement :- L'activité d'agent commercial dans le domaine des énergies renouvelables,- La location de matériel agricole,- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère de la société.Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 15 rue Claude – Valloux 89200 VAULT-DE-LUGNY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Fabrice MAIRRY demeurant 15 rue Claude – Valloux 89200 VAULT-DE-LUGNY
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL25019066

Suivez-nos publications sur Instagram

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

CHRONIQUE JURIDIQUE

L'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise

L'employeur a pour obligation, compte tenu de la nature des activités de l'entreprise, d'évaluer, dans chaque unité de travail, les risques pour la santé et la sécurité des salariés, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail.

La transposition dans le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans ce que l'on appelle le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER ou DUERP) qui répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions. En annexe doivent être consignées les données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux risques professionnels, de nature à faciliter la déclaration au titre du compte professionnel de prévention et la proportion de salariés exposés à ces risques au-delà des seuils réglementaires.

Une mise à jour de l'évaluation des risques

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, le DUER est mis à jour au moins chaque année.
La mise à jour est également nécessaire, peu importe l'effectif de l'entreprise, lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de travail, ou quand une information supplémentaire est portée à la connaissance de l'employeur (nouvelles connaissances scientifiques et techniques, survenance d'un accident du travail, nouvelles règles de sécurité).

Une conservation dans versions successives

Le DUER, dans ses versions successives, est conservé par l'employeur pendant 40 ans et tenu à la disposition notamment :
- des travailleurs (un avis indiquant les modalités d'accès doit être affiché dans l'entreprise),
- des anciens travailleurs (pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise),
- du CSE s'il existe,
- du service de prévention et de santé au travail,
- de l'inspection du travail,
- ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

La loi prévoit un dépôt dématérialisé du document sur un portail numérique, qui devait s'appliquer à compter du 1-7-2023 pour les entreprises d'au moins 150 salariés et du 1-7-2024 pour les autres entreprises. Toutefois, la mise en place de ce portail est retardée, voire incertaine. En attendant, l'employeur doit conserver les versions successives du DUER au sein de l'entreprise sous la forme d'un document papier ou dématérialisé.

Anaïs Rouillard Martins

Le code du travail prévoit la possibilité pour un salarié, en accord avec son employeur, de donner des jours de repos et de congés payés, sous forme monétisée, à des organismes d'intérêt général.

Les salariés peuvent donner jusqu'à 3 jours de repos par an à des organismes d'intérêt général

Tout salarié peut, en accord avec son employeur, par dérogations aux règles conventionnelles applicables dans l'entreprise ou la branche, renoncer sans contrepartie, dans une limite fixée par décret, à des jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un organisme d'intérêt général.
Un décret du 20 février 2025 a limité à 3 jours ouvrables par an le nombre de jours de repos auxquels le salarié peut renoncer.
La valeur monétaire de ces jours de repos est égale à la rémunération que le salarié aurait perçue à ce titre à la date à laquelle l'employeur accepte sa renonciation.
Rappelons que cette possibilité de dons de jours concerne les jours de repos octroyés aux salariés en convention de forfait en jours ; les jours de repos octroyés aux salariés en application d'un accord d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine ; les jours de réduction du temps de travail accordés par un accord ou une convention collective maintenus en vigueur en application de la loi du 20 août 2008 et le congé payé annuel pour la durée excédant 24 jours ouvrables, soit la cinquième semaine de congés payés. Le don devrait également concerner les jours de congés supplémentaires conventionnels ou légaux (congés d'ancienneté, de fractionnement, etc.).
L'organisme bénéficiaire des jours de repos est choisi d'un commun accord entre le salarié et l'employeur parmi ceux mentionnés au Code Général des Impôts. Il s'agit notamment des fondations ou associations reconnues d'utilité publique, des fondations universitaires, des fondations partenariales ou d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, ou à la mise en valeur du patrimoine artistique

Christine Dogbo

Sous peine d'être nul, le licenciement d'une femme enceinte doit obligatoirement être notifié par l'employeur ou par une personne ayant reçu délégation. C'est ce que la Cour de cassation indique dans un arrêt rendu le 12 février 2025.

Le licenciement d'une femme enceinte notifié irrégulièrement est-il mieux indemnisé ?

Une salariée enceinte est licenciée pour faute grave par son employeur. Elle saisit la justice en demande de nullité de son licenciement.
La cour d'appel accueille sa requête et condamne l'employeur au motif que le directeur de l'association, qui a signé la lettre de licenciement, ne disposait ni de l'autorité pour procéder à un licenciement, ni d'une délégation lui donnant ce pouvoir. L'employeur se pourvoit en cassation.
La Cour de cassation rejette le pourvoi et confirme la nullité du licenciement considérant que le licenciement est nul car le directeur de l'association n'avait pas le pouvoir de signer la lettre de licenciement. Il n'avait pas reçu de délégation par l'employeur, à savoir le conseil d'administration de l'association.
La Cour précise donc que la salariée enceinte dont le licenciement est nul et qui n'est pas tenue de demander sa réintégration a droit :
- aux indemnités de rupture ;
- à une indemnité au moins égale à 6 mois de salaire réparant intégralement le préjudice subi en raison du caractère illicite du licenciement ;
- aux salaires qu'elle aurait perçus pendant la période couverte par la nullité.

Emilie BOA

LOISIRS

// CHANSONS

Faites découvrir votre joli brin de voix !

Chanter sur scène vous tente ? Inscrivez-vous sans tarder à la troisième édition du Tremplin Émergences de Beaune.



Le Tremplin Émergences de Beaune vise à faire découvrir des talents artistiques locaux dans le domaine de la musique et de la chanson.

Avec la création du « Son Beaunois », la ville de Beaune, en collaboration avec Fred Mostacci de la Musiquerie, a la volonté de favoriser la création artistique locale et le développement des jeunes talents de la musique. Après deux premières éditions en 2023 et 2024, une nouvelle saison du Tremplin Émergences est de retour. Une dizaine de candidats seront à nouveau sélectionnés cette année par un jury dédié pour intégrer un programme d'accompagnement complet. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 30 juin. De la direction artistique, à la production d'une œuvre originale, chaque artiste bénéficiera d'un suivi personnalisé pour développer son projet et accéder à différents formats de diffusion (album, concerts…). Le Tremplin Émergences se positionne comme un véritable incubateur pour les musiciens, les chanteurs et les groupes musicaux de demain. Il a vocation à incarner la richesse, la diversité et la vitalité du tissu musical beaunois. Pour candidater il faut vous présenter en tant qu'artiste ou groupe, détailler votre projet artistique, expliquer pourquoi vous souhaitez participer au tremplin et envoyer un lien musical ou une vidéo. Les critères de sélection sont les suivants :

- résider sur le territoire de l'agglomération Beaune Côte et sud ;
- ne pas être signé sur un label ou maison de disques ;
- ne pas faire partie d'une agence de production ;
- présenter une autorisation parentale écrite nécessaire pour les candidats mineurs (le Tremplin est accessible à partir de 15 ans) ;
- présenter une création musicale originale.

Les artistes sélectionnés bénéficieront de l'enregistrement d'un titre original en studio professionnel, sous la direction artistique de Fred Mostacci, d'une participation au concert Émergences à la Lanterne Magique, d'une diffusion sur les supports de communication de la ville de Beaune et d'une visibilité et d'une aide à la diffusion auprès des structures organisatrices d'événements dans la région.

D'après communiqué

Candidatures à transmettre jusqu'au 30 juin, par mail uniquement, avec pour objet : Candidature Tremplin Émergences 2025, à : tremplinemergences@mairie-beaune.fr

// SOMBERNON

Ça va mousser

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon organisent une nouvelle édition de leur soirée mousse… Prenez rendez-vous !

Le concept plaît, alors ils recommencent ! Les Jeunes agriculteurs de Sombernon reconduisent leur traditionnelle soirée mousse avec un nouveau rendez-vous programmé vendredi 27 juin de 19 h 30 à 3 heures du matin. *« Ce sera notre cinquième édition ! »*, présente Lucie Faurie, la présidente de l'équipe cantonale JA, *« cette année, nous ne serons pas à l'Espace de la Brenne à Sombernon mais à Blaisy-Bas. Le rendez-vous est donné place de la foire, à la sortie du village direction Turcey. Nous vous attendons nombreux et motivés pour une soirée complètement déjantée sous une pluie de mousse ! »*. L'animation sera une nouvelle fois assurée par DJ Gaétan, un disc-jockey originaire du Doubs qui propose ses services dans le cadre de mariages en Côte-d'Or. *« La vache Églantine, notre mascotte, mettra elle aussi l'ambiance. Des petits jeux seront proposés aux enfants, des cadeaux seront distribués ! »*, ajoute Lucie Faurie. Côté buvette et restauration, les visiteurs ne manqueront absolument de rien. Des sandwiches américains *« made in JA »* avec sauce Époisses pour celles et ceux qui le veulent, seront notamment au menu. Aucune réservation n'est demandée. L'an passé, 700 repas avaient été servis, et près de 1 000 personnes avaient fait le déplacement. Un repas entre tous les bénévoles de cette soirée sera organisé en fin d'année.

AG

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 13 au 15 juin

// Festival Belen à Beaune

Pour cette nouvelle édition, le festival célèbre les Voix du Monde : des voix qui portent en elles l'âme de leurs terres, des récits, des cultures et des émotions universelles. Des mélodies envoûtantes aux rythmes électro, des chants métissés aux fusions audacieuses, le festival fait dialoguer les cultures. Parmi les artistes présents : Ayo, Yuri Buenaventura, Clara Ysé et Orange Blossom.

Renseignements : www.belenfestival.com

• Du 20 au 22 juin

// La Moisson des Brasseurs en Côte-d'Or

La Moisson des Brasseurs est de retour pour sa 14e édition. Ce rendez-vous est l'occasion pour le grand public d'aller à la rencontre des brasseurs et de découvrir les méthodes de fabrication de la bière. Trois brasseries de Côte-d'Or y participent : la Brasserie de France, à Beaune (16, rue Maurice Chantin), Les Trois Brasseurs à Dijon Toison d'Or (Centre Commercial La Toison d'Or, Route de Langres), et Les Trois Brasseurs à Quetigny (1 rue du Cap-Vert).

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

Nièvre

• 14 juin

// Nièvre en fête

Le Conseil départemental organise la 4e édition de La Nièvre en fête de 11 h à 22 h, à la base de loisirs de l'étang de Baye (Bazolles). Au programme : spectacles, marché des produits « La Belle Nièvre », débats, concerts.

Renseignements : 03 86 60 67 00

• 14 juin

// Anniversaire

La brasserie artisanale Ouche Nanon fête ses 15 ans à Ourouer-les-Bordelins (2 place du marché), avec des portes ouvertes à partir de 16 h, des dégustations de bières et spiritueux, des concerts et une restauration sur place.

Renseignements : https://www.facebook.com/OucheNanon?locale=fr_FR ou au 02 48 74 72 55

• à partir du 14 juin

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir : le14 juin : Feux de la St Jean, avec les JA de Tannay à 20h à Asnois ; le 21 juin : Fête de la musique, avec les JA de Tannay à 19h au Bar « Aux trois Points Rouges » à Nuars ; le 2 août : Concours de labour des JA Lormes (Comice) ; le 9 août : concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay ; le 15 août : concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge ; le 23 août : concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice) ; le 30 août : Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize ; le 20 septembre : concours de labour JA Brinon.

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

• Dimanche 22 juin

// Balade contée

À 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr

• À partir du 10 juillet

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

// DIVERSIFICATION

Patrice Garcia, à la terre et aux fourneaux

Maraîcher, viticulteur et désormais pizzaïolo. Dans le Vaucluse, Patrice Garcia est agriculteur, mais avant tout passionné. C'est pour cela qu'il vient d'ouvrir une pizzeria, où il propose une offre pas comme les autres, avec des produits extra locaux dont ses propres asperges.



CL

L'agriculteur cultive une vingtaine d'hectares dont cinq en asperges.

CL

En ce moment, Patrice Garcia propose une pizza avec les asperges de son exploitation.

LES CHIFFRES CLÉS

5 hectares d'asperges
12 ha de raisin de cuve
2 ha de raisin de table
Environ 20 tonnes d'asperges
Pizzeria lancée il y a 2 mois

Patrice Garcia aime les défis. À 42 ans, alors qu'il est déjà seul à la tête de l'exploitation familiale et papa de deux petites filles, il vient d'ouvrir une pizzeria qu'il tient trois soirs par semaine (vendredi, samedi, dimanche). Une nouvelle activité qui lui demande beaucoup d'investissement, surtout personnel, mais qui lui permet d'associer sa passion pour la pizza et sa volonté de partager son savoir et ses produits avec les gens.

L'histoire commence en 2004, après un bac pro à la MFR de Richerenches, dans le Vaucluse, quand il décide de reprendre l'exploitation de ses grands-parents et de s'installer. Il devient alors la troisième génération à cultiver sur les terres de ses ancêtres, avec toujours les mêmes ingrédients, de l'asperge et du raisin (de cuve et de table). À ce moment-là, les cultures s'étalent sur six hectares. En quelques années, Patrice parvient à agrandir l'exploitation qui s'appuie désormais sur 30 ha. Mais seul et lassé par trois épisodes de gel et la crise, il décide récemment de ralentir la cadence. «*J'ai fait le choix de ne garder qu'une petite vingtaine d'hectares pour pouvoir m'en sortir*», assume l'homme. Dans les années à venir, il va continuer sur cette trajectoire, et "*rendre ce que j'ai en fermage*", pour ne garder que ses 15 ha en propriété. Et si Patrice a décidé de prendre une telle décision, c'est aussi parce qu'il a choisi de se diversifier.



CL

Patrice Garcia, producteur d'asperges et viticulteur vient d'ouvrir sa pizzeria.

Les mains dans la pâte

Depuis quasiment deux mois, son exploitation «Les jardins d'Emma et Lola» accueille 'Pat' à pizza', la pizzeria qu'il vient de lancer. Un rêve pour se passionner à nouveau. «*J'ai toujours aimé la cuisine, manger, et surtout les pizzas*», avoue-t-il, sans savoir vraiment expliquer pourquoi. Lorsqu'il était plus jeune, Patrice voulait même devenir cuisinier. Mais les contraintes du métier, notamment au niveau des horaires, l'ont fait bifurquer vers l'agriculture. Il se sentait plus libre et ressentait ce besoin d'être au contact de la nature.

Mais après plusieurs années de gel, une baisse des ventes du vin, et des prêts à rembourser, l'agriculteur avait besoin de «*sortir la tête de l'eau, de trouver un autre moyen d'avoir un revenu et me redonner un élan*». Le souhait aussi de laisser quelque chose à ses filles, comme lui qui avait pu reprendre l'exploitation de son grand-père. «*Je voulais laisser mon empreinte*», explique-t-il. Alors, en août dernier, l'idée d'ouvrir une pizzeria devient une évidence. Patrice l'avoue : «*J'ai foncé tête baissée, sans calculer. Je savais qu'il y avait un créneau et que ça marcherait. J'aime les défis*».

Des pizzas au goût d'ici

Après plusieurs milliers d'euros d'investissements, et beaucoup de patience, Patrice a pu sortir sa première pizza du four début février. Avant ça, il a suivi une formation à Cheval Blanc avec un champion du monde, pour se donner toutes les chances de réussir son pari.

Ce qu'il souhaite avec cette nouvelle activité, c'est surtout «*partager ma passion pour la pizza, les bonnes choses, faire découvrir aux gens les produits de la région et mon savoir-faire d'agriculteur*». Alors Patrice n'a pas ouvert une simple pizzeria. Il a choisi de se concentrer sur la qualité. «*Je ne voulais pas ouvrir une pizzeria comme on en voit partout. Je voulais me différencier, apporter mon côté agriculteur, avoir uniquement des produits de terroir. Alors je ne travaille que des produits locaux voire extra-locaux et que du frais*», insiste-t-il. La charcuterie vient de «L'étable montilienne», ses olives de Nyons, son fromage de brebis de 'La petite fromagère de Ribeyret' dans les Hautes-Alpes, sa truite de la Sorgue. Quant aux légumes, c'est en fonction des saisons, le plus gros venant directement de l'exploitation. En ce moment, chaque week-end, il propose une pizza à base d'asperges de sa production. Pour la suite, l'agriculteur a déjà pensé à tout. «*On va planter des tomates pour faire notre sauce, des poivrons, des aubergines, du basilic, des courgettes, uniquement pour mettre sur les pizzas*.»

Avec une recherche constante de qualité plutôt que de quantité, et des prix quasi identiques à ses concurrents, Patrice sait qu'il doit rogner sur sa marge. Mais qu'importe. Il arrive tout de même à se dégager suffisamment pour essayer de faire face à la crise du vin et aux emprunts qu'il a en cours. D'autant qu'il n'était pas préparé à recevoir autant de demandes. «*C'est un début en fanfare*», avoue-t-il. «*Je pensais faire 20 pizzas par soir au début, mais j'ai beaucoup de demandes et je fais environ 120 pizzas par week-end*.» Ce qui fait son succès: une pâte façon napolitaine – dont il garde le secret –, et des recettes qui se démarquent, avec de la brebis, des noix, de la crème d'asperge… et il imagine déjà en proposer une à la truffe !

Car pas question de s'arrêter là. Il se lance aussi dans l'événementiel et peut se déplacer chez les gens, les entreprises, à la demande.

Des projets pour l'avenir

Si Patrice a conscience que cette nouvelle activité lui prend du temps, il est aussi reconnaissant d'avoir la chance et l'opportunité d'être suivi et soutenu par sa famille. Sa femme lui prête de temps en temps main-forte, et ses filles sont ravies de pouvoir l'aider à faire les pâtes. Toute la préparation lui demande une certaine organisation qu'il semble déjà avoir bien prise en main.

À terme, l'agriculteur aimerait que sa pizzeria «*puisse être une vitrine pour les producteurs avec qui il travaille*», où on pourrait retrouver et acheter leurs produits.

Capucine Lorain